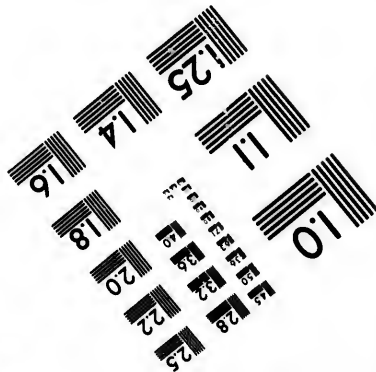
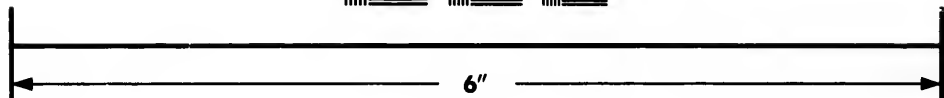
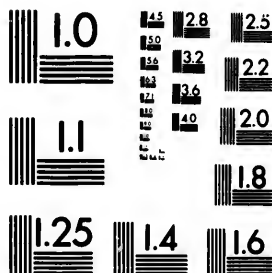


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

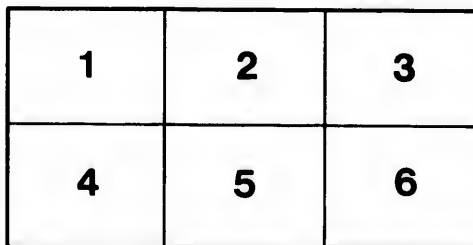
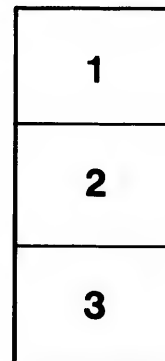
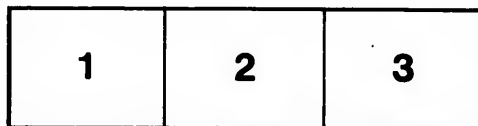
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

re
détails
es du
modifier
er une
l'image

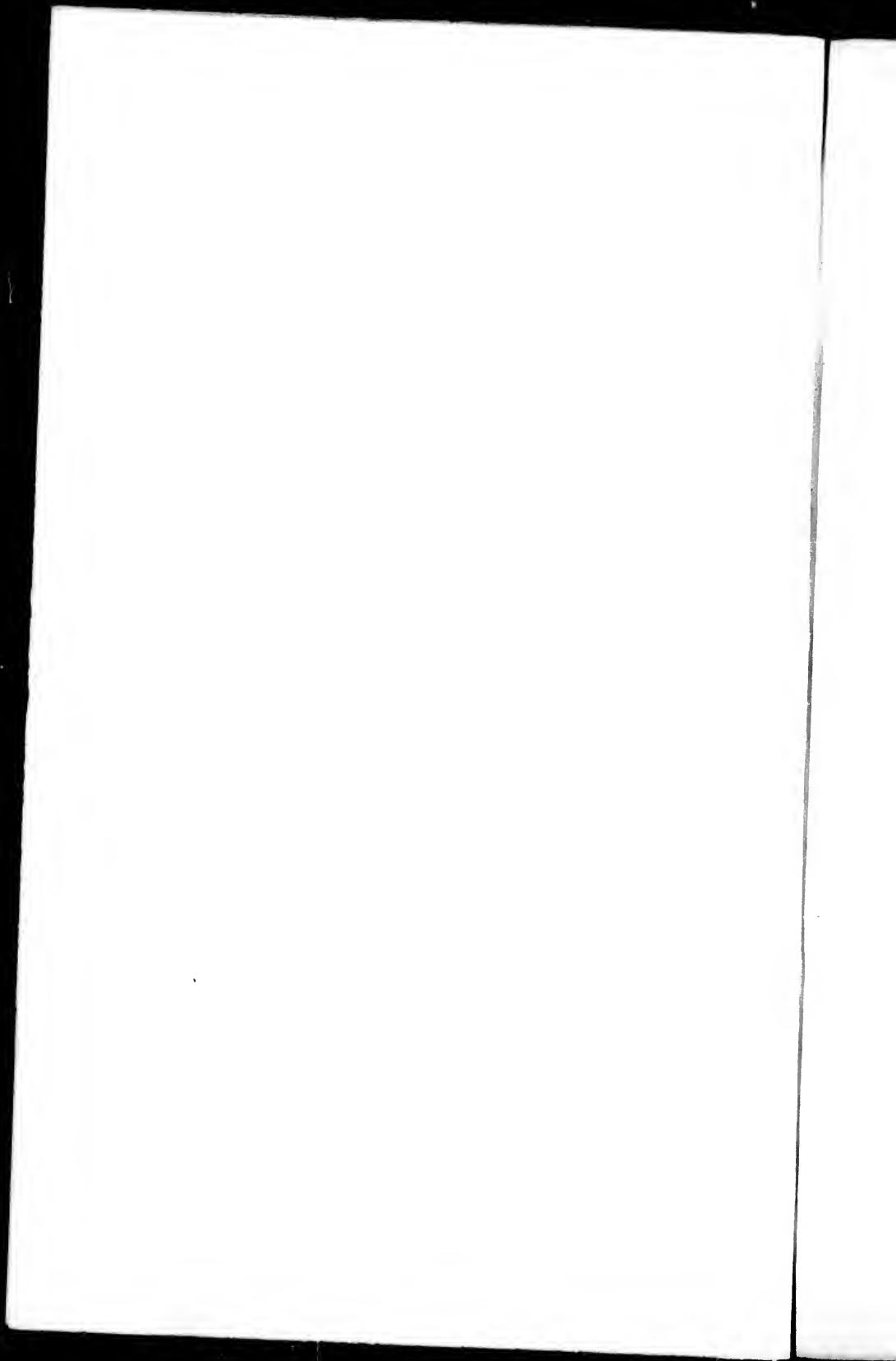
es

errata
to

pelure,
on à



32X



VOYAGE
AU CANADA.

1012710

VOYAGE
AU CANADA,

PAR EDWARD ALLEN TALBOT.

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR M***,

SUIVI

D'UN EXTRAIT DU VOYAGE DE M. J. M. DUNCAN

EN 1818 ET 1819.

TRADUIT DE L'ANGLAIS

PAR M. ERYIÈS,

L'un des principaux rédacteurs des Annales des Voyages;

ORNÉ DE CARTES GRAVÉES PAR AMBROISE TARDIEU.

TOME DEUXIÈME.



PARIS,
A LA LIBRAIRIE CENTRALE,
RUE DES BONS-ENFANS, N° 23.

1833.

RARE
FC
92
T312
1833
452

PARIS. — IMPRIMERIE DE A. BELIN,
Rue Ste-Anne, n. 55, Palais Royal.

le
de
co
to
pa

CINQ ANNÉES

DE RÉSIDENCE

AU CANADA.

LETTRE XXI.

Découverte de l'Amérique. — Différentes expéditions faites dans le Canada par la France et l'Angleterre. — Fondation de Québec. — Conquête définitive de ce pays par le général Wolf.

Le défaut de goût pour les aventures chez les habitans primitifs de la terre , et la réunion de plusieurs autres causes , ont également concouru à jeter le voile le plus obscur sur l'histoire des premiers siècles de presque toutes les parties du monde. On avait si peu de notions

sur l'Amérique , avant que la découverte en fut faite par *Christophe Colomb* en 1492, qu'on la nomma avec emphase le NOUVEAU-MONDE. Cinq ans après cet important événement , un Italien, nommé *Cabot*, fut chargé par Henri VII, roi d'Angleterre , de tenter d'autres découvertes sur le nouveau continent. On lui donna le commandement d'une escadre de six vaisseaux : muni de tout ce qui pouvait contribuer au succès d'une si importante entreprise, il s'embarqua au commencement du printemps de 1497, et, au mois de juin suivant, il découvrit *Terre-neuve*. Il aperçut ensuite une autre île qu'il nomma l'île de *Saint-Jean*; et continuant toujours sa course dans la direction de l'ouest, il arriva bientôt sur le continent dont il longea les côtes jusqu'au 67° degré et demi de latitude nord. Il revint en Angleterre sans avoir fait aucune tentative pour former quelque établissement dans le Nouveau-Monde; et ce qui est plus remarquable, c'est qu'après avoir fait une expédition aussi dispendieuse, l'Angleterre ait demeuré plus d'un demi-siècle sans penser à donner quelque suite à cette première découverte. Mais le bruit de l'heureux

succès de Cabot se répandit : en 1506, un Français nommé *Denis* fit voile de Honfleur pour *Terre-neuve*, et s'avança dans le golphe de Saint-Laurent. Il dressa une carte du golphe et de la côte adjacente, prit quelques poissons sur le grand banc de pêche et retourna en France dans le cours de la même saison. Deux ans après, *Thomas Aubert* partit de Dieppe, et fut le premier qui eut le courage de remonter le Saint-Laurent. Il amena de force quelques-uns des naturels du pays et les montra dans presque toutes les principales villes de France comme des objets de curiosité.

Il paraît qu'en 1517, il n'y avait pas moins de cinquante vaisseaux, Espagnols, Français et Portugais, employés à la pêche de *Terre-neuve*.

Les conquêtes des Espagnols dans l'Amérique du sud firent une grande sensation en Europe. Les facilités que donnèrent les précieuses mines de ces contrées, pour acquérir rapidement de grandes fortunes, produisirent dans l'esprit public une grande insouciance pour celles qui pouvaient seulement offrir un nouveau champ aux travaux de l'agriculture ou

aux entreprises commerciales. Aussi voyons-nous que pendant un grand nombre d'années on fit peu de cas de l'Amérique du nord : *Terre-neuve*, il est vrai, attira quelque attention : des individus de diverses nations y formèrent des établissemens, près d'un siècle avant qu'on fit aucune tentative pour la colonisation du continent septentrional. En 1522, il y avait déjà cinquante maisons élevées sur les différentes parties de l'île.

En 1535, *Jacques Cartier*, natif de Saint-Malo, remonta le Saint-Laurent pendant l'espace de 900 milles, et ne s'arrêta qu'au point où le passage lui fut fermé par une immense cataracte, apparemment celle du *Niagara*. Il prit possession du pays au nom de SA MAJESTÉ TRÈS-CHRÉTIENNE, forma des alliances avec les habitans, construisit un fort, et hiverna dans le pays qu'il nomma *la Nouvelle France*. En redescendant la rivière, il visita un grand établissement indien appelé *Hochelaga* qui occupait le territoire sur lequel est maintenant la ville de MONT-RÉAL, corruption de MONT-ROYAL, nom qu'il reçut originellement de Cartier. Il donna aussi le nom de

SAINT-LAURENT à la rivière , parce qu'il y était entré le soir de la fête de ce saint. Partout où il rencontra les naturels du pays , il en reçut l'accueil le plus hospitalier , et il se lia facilement avec eux ; parce qu'ayant fait l'année précédente un voyage sur les côtes de l'Amérique , il avait eu la précaution d'amener en France deux naturels du pays qui , pendant leur séjour jusqu'à son second voyage , eurent le temps d'apprendre la langue française , et purent servir d'interprètes entre leurs compatriotes et lui. Dans cette occasion , il se lia intimement avec un des chefs , nommé *Donnaconna* , dont il reçut les témoignages du plus vif intérêt , en échange desquels , Cartier eut la cruauté de le conduire en France , contre sa volonté. Il paraît qu'il ne recueillit ni honneur ni profit de cette expédition : car à son retour , ses découvertes furent considérées comme très-peu importantes , et ses services très-médiocrement récompensés. Sa fortune en souffrit tellement , que , cinq années après son retour du Canada , il y revint , accompagnant , sous l'humble titre de pilote , M. *Roberval* qui en fut nommé vice-roi en 1540. Ce vice-roi. à son

arrivée dans le Saint-Laurent , construisit un fort , et après avoir hiverné à environ quatre lieues au-dessus de *l'île d'Orléans* , il retourna en France , laissant le commandement de la garnison à Cartier. Deux ans après , M. Roberval revint en Canada avec un renfort considérable , et tenta de trouver un passage aux Indes Orientales par le nord-ouest. En 1549 , il retourna de nouveau en France et revint peu de temps après pour la troisième fois dans le Canada , accompagné de son frère et d'un grand nombre d'aventuriers. Ce dernier voyage ne se termina pas aussi heureusement que les précédens : on n'eut plus aucune nouvelle ni du vice roi , ni de ses compagnons , et on supposa qu'ils avaient péri dans la traversée. Le gouvernement français fut tellement découragé par ce désastreux évènement , que pendant plus de cinquante ans , il ne fit aucune tentative pour encourager l'émigration en Canada. A la vérité , l'enlèvement forcé de Donnaconna avait tellement exaspéré les esprits des naturels du pays , qu'ils évitèrent soigneusement toute liaison avec les Français , depuis cette démarche aussi honteuse qu'impolitique,

jusqu'à l'année 1581, époque à laquelle le souvenir en étant presque entièrement effacé, les communications amicales se rétablirent sur l'ancien pied. Cette réconciliation avec les aborigènes du Canada fut tellement avantageuse aux Français, qu'en 1584, trois vaisseaux, du port chacun de 180 tonneaux, furent employés à commercer avec ces contrées.

En 1591, une flotte de vaisseaux marchands fut expédiée de Saint-Malo pour faire la chasse au WALRUS, dans le fleuve de Saint-Laurent. Les dents de cet animal étaient alors beaucoup plus appréciées que l'ivoire, et se vendaient à un prix plus élevé. On assure que dans cette même année, plus de quinze cents de ces animaux furent tués par le seul équipage d'une petite barque, à *Raméa*, île située dans le détroit de Saint-Pierre. Les walrus, indépendamment du prix qu'on retire de leurs dents, produisent une prodigieuse quantité d'huile; et par suite de semblables résultats, cette expédition surpassa de beaucoup les espérances de ceux qui l'avaient entreprise.

Dans la même année, un Anglais nommé *George Drake*, fit un voyage au Saint-Laurent et

remonta ce fleuve jusqu'à l'île de Raméa; ayant pris par lui-même connaissance de la nature et de l'étendue du commerce que les Français faisaient dans ces contrées, il revint en Angleterre où il fit un rapport si favorable du pays et de ses avantages commerciaux, que la France conçut des alarmes pour les petits bâtimens qui y étaient employés, et que le Roi envoya le *marquis de la Roche* pour faire la conquête du Canada : le marquis échoua néanmoins dans cette expédition : il aborda à l'île de Sable à environ cent cinquante milles au Sud-Est du *cap Breton* et à cent cinq milles à l'est de *Canso*. Il construisit un fort dans cette île, dans la supposition absurde que ce lieu était convenable pour y former un établissement. Il croisa ensuite, pendant quelque temps, le long de la côte de la *Nouvelle Écosse*, et retourna en France, abandonnant ses malheureux compagnons dans l'île de Sable où ils auraient infailliblement péri, faute de subsistance, si un vaisseau français n'avait pas à la même époque fait naufrage sur la côte de cette île. Ce naufrage leur procura quelques provisions et des planches avec lesquelles ils cons-

truisirent des huttes pour s'abriter contre l'inclemence de l'air. Lorsque leurs nouvelles provisions furent épuisées, ils ne subsistèrent que de poisson. Après avoir entièrement usé leurs vêtemens, ils les remplacèrent par des peaux de veaux marins. Ils vécurent pendant sept années consécutives dans ce déplorable état. A la fin de cette période de misère et de souffrances, Henri IV, roi de France envoya pour les ramener dans leur terre natale *Chitodel* qui avait servi de pilote à La Roche. A leur arrivée en France, ce grand et généreux monarque eut la curiosité de les voir avec leur habillement de peau de veau marin : il fut tellement affecté de leur misérable situation, qu'il leur donna, à chacun, cinquante écus pour les mettre à même de tenter de nouveau la fortune. Longtemps avant leur retour, La Roche avait succombé sous le poids du chagrin que lui avaient causé le mauvais succès de son expédition en Amérique et sa disgrâce qui en avait été la suite.

Malgré le privilège exclusif, attaché à la patente donnée à La Roche, divers aventuriers continuèrent à faire un commerce lucratif avec

le Canada , sans attirer l'attention du gouvernement français. Peu de temps après la mort du marquis , sa patente fut renouvelée en faveur de *M. de Chauvin* , officier de la marine française ; en 1600 , il fit un voyage en Canada , remonta le Saint-Laurent jusqu'à *Tadouac* , où il laissa quelques-uns de ses gens et revint en France avec un chargement de fourrures. Cette opération donna des bénéfices si considérables , qu'ils l'engagèrent à faire l'année suivante un second voyage en Canada dans le même objet : il lui réussit aussi bien que le premier ; mais au moment où il se préparait à faire une troisième expédition , il fut forcé d'abandonner les travaux de ce monde pour aller en habiter un où ces occupations terrestres sont absolument étrangères. De Chauvin fut remplacé par *M. de Chatte* , gouverneur de Dieppe , qui résolut de former une compagnie de négocians et d'aventuriers de Rouen pour l'exploitation du commerce en Canada ; mais *de Chatte* servécut peu à son prédécesseur. Il fut remplacé par *Pierre Dugast, sieur de Mons* , gentilhomme de la chambre du roi qui , en 1507 , obtint un privilège pour tout le vaste territoire

compris entre le 40° et le 46° degrés de latitude et une patente de lieutenant-général dans cette contrée ; patente qui l'investissait de l'autorité nécessaire pour coloniser le pays et convertir les naturels au christianisme. Le commerce du Canada s'était élevé à cette époque à un tel degré d'importance que de Mons forma une compagnie et résolut de tirer parti pour lui-même des grands avantages que lui donnait son privilège ; pour l'exécution de ce projet , il arma quatre vaisseaux et se réserva le commandement de deux : il fut accompagné, dans cette expédition, par *Samuel Champlain* , habitant de Brouage , ville à quelques lieues de La Rochelle , et par un gentilhomme nommé *Pontrincourt*. Un des deux autres vaisseaux fut destiné à faire le commerce de fourrures à Tadousac , et *Pontgrave* fut destiné à commander le quatrième : ses ordres portaient de toucher à *Canso* dans la Nouvelle Écosse ; de là de se diriger sur le cap Breton, afin de purger la mer entre cette côte et l'île de Saint-Jean de tous les bâtimens qui y navigueraient sans l'autorisation de de Mons. Le 17 de mars 1604 , de Mons partit lui-même du Havre-de-Grâce

et alla aborder à l'*Acadie* qui reçut le nom de *Nouvelle Écosse*. Il y confisqua un bâtiment qu'il y trouva faisant, sans son autorisation, le commerce avec les naturels du pays. Il arriva ensuite à un petit havre auquel il donna le nom insignifiant de *Havre-du-Mouton*. Pendant cette croisière, Champlain passait la plus grande partie de son temps dans la chaloupe et portait toute son attention à découvrir un emplacement convenable pour y former un établissement. Il résolut enfin d'en fonder un dans une petite île qu'il désigna sous le nom de *l'île de Sainte-Croix*. Ce morceau de terre n'a qu'environ un mille et demi de circonférence, et est situé à environ soixante milles à l'ouest de l'île de *Saint-Jean*.

Il devint bientôt évident qu'il avait fait un mauvais choix ; car, malgré l'excessive fertilité du sol, où les semences en blé produisaient d'abondantes récoltes, les pauvres colons se trouvèrent, aux approches de l'hiver, entièrement dépourvus d'eau fraîche et de bois de chauffage. Pour éviter l'embarras d'aller chercher de l'eau sur le continent, ils eurent recours à l'expédient de faire fondre de la neige,

et ne recevant pas de nouvelles provisions, ils furent réduits, pour toute boisson, à l'eau de neige; ils en burent en si grande quantité, que bientôt tous les colons furent atteints de diverses maladies, dont la plus funeste fut le scorbut. D'après l'inconvenance de cette île, pour y former un établissement, Pont-Grave, à son retour de France, en transporta les habitans à *Port-Royal*. Bientôt après, de Mons céda *Port-Royal* à Pontrincourt, qui était enchanté de la situation de ce lieu. De retour en France, de Mons trouva son privilège révoqué quoiqu'il lui eût été accordé pour dix ans de plus. Cet incident, néanmoins, ne ralentit pas son ardeur entreprenante; car nous le voyons bientôt après, entrant dans de nouveaux engagemens avec Pontrincourt, et dirigeant principalement son attention sur le commerce des fourrures à Tadousac.

La colonie de *Port-Royal* fut en butte à un grand nombre de difficultés; elle était au moment d'être abandonnée, lorsque les colons reçurent de France des approvisionnemens assez considérables. Champlain, après avoir exploré toute la côte de l'Acadie, résolut, à tout évène-

ment, de former un établissement à Québec. Le 3 juillet 1608, il arriva sur le terrain où est maintenant la ville, et après y avoir fait construire quelques huttes pour la commodité de ses compagnons, il commença à faire défricher la terre. Le printemps suivant, on sema une grande quantité de blé et de ris, qui réussirent fort bien. Ce premier succès encouragea les colons à persévérer. Champlain retourna en France, et l'année suivante, il visita la colonie; il eut le plaisir de trouver les colons dans un état de santé et de prospérité très-satisfaisant. Pendant le séjour qu'il fit en Canada à cette époque, il commit la grande imprudence de prendre une part active dans la querelle des *Hurons* et des *Algonquins*, menacés à cette époque d'une entière destruction par les *Iroquois*, dont les uns et les autres tiraient leur origine. Il eût dû se borner à faire des alliances avec tous les Indiens du continent, en conservant la plus parfaite neutralité, sans se mêler dans les guerres civiles entre les différentes tribus.

En 1611, Champlain retourna encore une fois en France, laissant à Chauvin le soin d'administrer la colonie naissante. A son arrivée

dans sa patrie , il se rendit avec Pontgrave , qui l'avait accompagné, près de Sa Majesté très-chrétienne à Fontainebleau. Ils en reçurent l'accueil le plus gracieux : ce fut dans cette entrevue , que le *Canada* reçut le nom de NOUVELLE FRANCE. L'année suivante, Champlain visita de nouveau cette contrée , et ne retourna ensuite en France qu'après la mort de *Henri le Grand*. Il fut néanmoins nommé lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-France , avec des pouvoirs illimités. A son arrivée dans ce pays , pour y remplir ses nouvelles fonctions , il se mit à la tête des sauvages avec lesquels il avait fait alliance , et les conduisit contre les Iroquois. Il reçut deux blessures dans un engagement avec ces peuples , fut obligé d'abandonner le champ de bataille, et passa l'hiver au milieu des Indiens. En 1621 , les Iroquois , pour se venger du secours que Champlain avait donné aux Hurons et aux Algonquins , tentèrent d'expulser entièrement les Français du Canada ; mais ils échouèrent dans cette entreprise.

En 1626 , Québec commença à prendre les apparences d'une ville régulière : à cette époque, les querelles religieuses et les animosités qui en

sont la suite , étaient portées au plus haut degré. La majorité des colons était composée d'huguenots ; le reste , de catholiques romains. Jusqu'en 1627 , le gouvernement du pays avait été entre les mains des protestans ; mais alors , d'après les ordres du cardinal de Richelieu , premier ministre , il fut confié à cent individus de la religion catholique romaine , désignés sous le titre de la compagnie des *Cent Associés* , et à la tête desquels étaient le cardinal de Richelieu lui-même , le maréchal d'Effiat , et plusieurs autres personnes de haut rang.

En 1629, Charles 1^{er}, roi d'Angleterre , accorda à *David Kertk*, et à quelques-uns de ses parens , une commission pour conquérir les possessions françaises en Amérique ; et afin de leur en faciliter les moyens , il arma une flotte pour cette destination particulière. Kertk s'empara de tous les établissemens au-dessous de Québec , et en arrivant devant cette ville , il somma Champlain de la rendre à l'armée anglaise. Champlain , quoique bien convaincu de l'impossibilité où il était de résister , envoya un message à l'officier anglais , pour lui annoncer sa détermination de défendre le port jusqu'à

la dernière extrémité. Tandis que Kertk recevait cette réponse pleine de fierté, il apprit qu'une escadre française, commandée par Roquemont, et chargée de toutes les provisions nécessaires pour le secours de Québec, était entrée dans la rivière. Aussitôt Kertk descendit le fleuve pour aller à la rencontre de l'ennemi. Le commandant français, au lieu de l'éviter et de s'occuper de sa mission, lui livra bataille, fut complètement défait, et perdit toute son escadre. Kertk se montra de nouveau à la pointe de Lévi, et envoya un officier à Québec, pour sommer cette ville de se rendre. Champlain se trouvant réduit à la plus grande détresse, faute d'approvisionnement, et n'ayant plus, ni ne pouvant espérer, de moyens pour résister à l'armée anglaise, rendit la ville par capitulation. Les termes de cette capitulation furent très-favorables à la colonie française, et ils furent si ponctuellement et si honorablement exécutés par les Anglais, que la plus grande partie des Français préféra rester avec les conquérans, que de retourner en France, ainsi qu'il avait été stipulé. Ce fut ainsi que la capitale de la Nouvelle-France fut

subjuguée par les armes anglaises, précisément cent trente ans avant l'époque de la conquête définitive de cette colonie, par le célèbre général Wolf. Il est vrai qu'alors, elle ne resta pas long-temps entre les mains des Anglais; car, par le traité de Saint-Germain-en-Laie, en 1632, non-seulement le Canada, mais encore l'Acadie et Cap-Breton furent cédés au roi de France par son royal beau-frère le roi Charles I^{er}.

En 1633, la compagnie de la Nouvelle-France fut réintégrée dans tous ses droits; et Champlain reprit de nouveau les rênes du gouvernement. Il éprouva de grandes et nombreuses difficultés à réaliser plusieurs de ses plans, par suite de l'opposition de quelques tribus Indiennes, provoquée par ses alliances imprudentes contre les Iroquois. *Champlain* mourut en 1635, à Québec, ville dont on pourrait à juste titre l'appeler le père, comme il en fut le fondateur. Tous les habitans le pleurèrent avec une affliction vraiment filiale. *Le père Charlevoix*, historien fidèle et véridique, le dépeint comme un *voyageur instruit et bon observateur, un écrivain judicieux, un excellent géomètre, et un habile*

marin. Champlain fut remplacé dans le gouvernement de la Nouvelle-France, par M. de *Montmagny*.

En 1639, madame de la *Peltrie*, catholique romaine, fort pieuse, jouissant d'une fortune considérable, alla s'établir à Québec, accompagnée de trois religieuses *Ursulines*. Cette respectable dame y fonda le couvent de cet ordre. On assure que son zèle pour le bonheur et la conversion des Canadiens, fut porté au point qu'elle cultivait elle-même la terre de ses propres mains, afin d'augmenter les moyens de leur faire du bien.

En 1640, *Maisonneuve*, gentilhomme champenois, conduisit plusieurs familles à Montréal : le Roi de France investit de la propriété de toute l'île trente-cinq Français, dont *Maisonneuve* était le chef. Il ne se passa aucun événement important dans les établissements du Canada, depuis 1640, jusqu'en 1685. A cette dernière époque, la population blanche de toute la colonie ne s'élevait qu'à 17,000 âmes.

En 1709, *Lord Sunderland*, alors secrétaire-d'état du royaume Britannique, forma un plan pour la destruction de la puissance française

dans le Canada , dans l'Acadie , et à Terre-Neuve ; mais ce plan échoua , ou ne fut pas mis à exécution. L'année suivante , le colonel *Schugler* partit de New-York pour l'Angleterre , dans l'intention de faire connaître et de démontrer au ministère anglais, la nécessité d'adopter quelques mesures vigoureuses pour soumettre le Canada à la couronne d'Angleterre. Il était accompagné de cinq chefs Indiens , qui protestèrent de leur fidélité à la reine Anne , et qui sollicitèrent vivement son assistance contre les Français , leurs ennemis communs.

En 1759, le général Wolf effectua la conquête de Québec ; mais ce ne fut qu'à la fin de l'année 1760, que le Canada fut entièrement soumis à la puissance Britannique.

En 1763, le roi d'Angleterre fit une proclamation dans laquelle furent déterminées les limites de la province de Québec ; et immédiatement après , *pour témoigner sa satisfaction royale de la conduite et du courage de l'armée , et en même temps , pour récompenser les officiers et les soldats* , les gouverneurs furent autorisés à concéder gratuitement des terres à

tous ceux qui avaient servi en Amérique pendant la dernière guerre ; savoir :

- A un officier supérieur 5000 acres.
- A un capitaine 5000
- A un officier subalterne. 2000
- A un officier non-commissionné 200
- A un simple soldat 50

Au moment de la conquête du Canada , toute la population Européenne s'élevait à 60,000 âmes.

En 1763 , seulement quatre ans après la réduction de Québec , les exportations de la Grande-Bretagne pour le Canada , s'élevèrent à 8623 livres sterling.

En 1775 , *Montgomery* et *Arnold* , généraux américains , dirigèrent leurs attaques contre Québec ; mais ils n'eurent aucun succès.

En 1783 , lorsque la guerre de l'indépendance fut terminée , la population du Bas Canada était de 115,000 âmes et celle du Haut Canada de 10,000.

LETTRE XXII.

Lois et Constitution des deux provinces. — Gouverneur. — Conseils législatif et exécutif, et Chambre d'assemblée dans le Bas-Canada. — Nature compliquée de la législation de cette province. — Cour d'appel. — Notice sur les avocats. — Des divers titres auxquels les terres y sont possédées. — Manière dont les premiers établissemens furent formés. — Conditions des concessions. — Bails emphytéotiques, ou concessions à long terme. — Cens, lods et ventes, ou taxes sur les aliénations. — Fiefs. — Quint et relief. — Communauté de biens ou société d'acquêts en mariage.

Avant l'année 1660, quoique plus d'un demi siècle se fût écoulé depuis les premiers établissemens en Canada, l'influence salutaire des lois y était encore inconnue : l'autorité mili-

taire était la seule qui existât à cette époque, et même elle était exercée par le gouverneur ou son lieutenant. Il jouissait du pouvoir de mettre en jugement et de condamner toutes les personnes, quel que fut leur rang ou leur condition dans la société; et ses décisions, ainsi qu'on pouvait bien s'y attendre, n'étaient pas toujours favorables à l'innocent, ni miséricordieuses pour le coupable: les ordres les plus arbitraires et les plus extravagans étaient exécutés, sans qu'on mît en question leur validité, leur urgence ou leur justice. Dans cet état de choses vraiment déplorable, plusieurs individus étaient souvent incarcérés sans même une ombre de culpabilité, et condamnés à des peines ignominieuses, sans qu'il leur fût permis de repousser les accusations de leurs ennemis.

En 1660, il fut établi un tribunal pour juger toutes les affaires civiles, et *la coutume de Paris* fut le code d'après lequel les décisions de ce tribunal devaient être dirigées. Cette institution existait encore en 1759, lorsque la colonie tomba entre les mains des Anglais. Depuis cette époque jusqu'en 1774, les lois anglaises, tant civiles que criminelles, ont été les seules par

lesquelles le nouveau gouvernement a régi ces provinces. C'était réellement un grand sujet de mécontentement pour ce peuple de se voir régi par des lois qui lui étaient entièrement inconnues; et ce mécontentement doit moins surprendre encore, lorsqu'on sait que l'application de ces lois était confiée à des hommes qui n'étaient pas plus familiers avec la jurisprudence anglaise que les Canadiens eux-mêmes. A Québec et aux Trois-Rivières, des officiers de l'armée que leur éducation et leurs précédentes habitudes avaient beaucoup plus familiarisés avec le Champagne et le Bourgogne qu'avec Coke et Blackstone, étaient nommés juges dans les affaires civiles et criminelles; à Montréal, les juges étaient choisis parmi tout ce qu'il y avait de *plus respectable dans la population anglaise*; une race d'individus que le général Murray, dans une lettre aux lords du commerce et des plantations, dépeint comme « n'ayant reçu qu'une » très-médiocre éducation; qui, ayant leur fortune à faire, s'inquiètent fort peu *des moyens* » pourvu qu'ils atteignent la *fin*; en un mot, » les hommes les plus immoraux qu'il eut » jamais vus. » La Noblesse Française qui était

nombreuse , qui se glorifiait de descendre de familles anciennes , et se prévalait de sa propre gloire militaire et de celle de ses ancêtres , fut justement offensée de voir de semblables personnages destinés à la gouverner : elle cria à l'injustice et à l'oppression ; et , pendant longtemps , la province fut en proie aux haines , à l'animosité et au désordre le plus complet.

En 1774 , le Parlement Britannique prit cette matière en haute considération , et passa un acte par lequel il déclarait nulles et non avenues toutes les dispositions antérieurement adoptées pour ces provinces , et ordonnait que toutes les contestations relatives aux propriétés seraient jugées d'après les lois primitivement adoptées en Canada ; mais que les lois anglaises seraient suivies dans les affaires criminelles. Cet acte eut les résultats les plus favorables : le rétablissement de la *coutume de Paris* , des *dîmes ecclésiastiques* et des *redevances féodales* , satisfît les Canadiens et rendit la tranquillité à ces contrées.

Jusqu'en 1791 , l'immense étendue de territoire , maintenant divisée en haut et bas Canada , continua d'être désignée sous le titre de *Pro-*

cinse de Québec. En 1791, le bill de Québec, rendu en 1774, fut révoqué, et il fut passé un autre bill portant que la colonie serait divisée en deux gouvernemens distincts et que des législatures séparées, formées sur les principes de la constitution anglaise, seraient assignées à chaque province.

Le gouvernement du Bas-Canada est administré par *un gouverneur, un lieutenant-gouverneur, un conseil législatif, un conseil exécutif et une chambre d'assemblée.*

Le *Conseil législatif* est composé de 26 membres nommés par un mandement du roi; ils doivent être nés sujets naturels, ou avoir été naturalisés, ou être devenus sujets de l'Angleterre par la conquête et la cession du pays. Les membres de ce Conseil sont nommés à vie, et conservent leur emploi, à moins qu'ils ne s'absentent pendant plus de quatre ans sans en avoir obtenu la permission de Sa Majesté.

Le *conseil exécutif* consiste en 13 membres qui sont également nommés par Sa Majesté: ils exercent leur autorité sur les affaires de la province, d'une manière absolument semblable

à celle que le Conseil privé exerce sur les affaires de la Grande-Bretagne.

La *Chambre d'assemblée* est composée à présent de cinquante membres qui sont choisis, tous les quatre ans, par des propriétaires jouissant d'un revenu net et assuré de 40 schellings. Dans les villes, ils sont choisis par des personnes qui possèdent une propriété territoriale d'un revenu net de 5 livres sterling, ou par celles qui ont résidé dans la cité pendant un an avant la publication de l'ordre de convocation.

Le *code criminel d'Angleterre* s'étend au Bas-Canada, aussi bien qu'à la province supérieure. La justice est administrée par *deux chefs de justice, six juges, un attorney et un solliciteur général*; il y a de plus *un juge provincial* pour le district des *Trois-Rivières*; un autre pour le district inférieur de *Gaspe*, et *un juge de la cour de vice-amirauté*, qui réside à *Québec*.

Il y a aussi une cour d'appel composée du gouverneur, de son lieutenant, de cinq membres au moins du conseil exécutif, et d'un égal nombre d'officiers de justice qui n'ont pas connu du procès soumis à cette cour. On peut

appeler des décisions de ce tribunal à Sa Majesté dans son Conseil.

Les lois sont si compliquées, si différemment interprétées et si mal définies, que les procès sont aussi nombreux dans toutes ces contrées que les excommunications et les indulgences l'étaient en Angleterre dans les premiers temps du règne de Henri VIII. Les juges que je crois très-honnêtes et exerçant leur profession avec beaucoup de droiture, ne paraissent pas posséder ces connaissances étendues et cette profonde érudition qui distinguent si éminemment les magistrats en Angleterre. Les avocats ne sont pas fort versés dans l'étude des lois : la plupart, nés dans le pays, ou venus jeunes de l'Angleterre et de l'Irlande, ne pouvant se procurer dans une autre carrière une existence honorable, ont embrassé la profession de légistes, sans avoir suivi le cours d'études qui pouvait les mettre en état de remplir honorablement de si importantes fonctions : ils ont à peine quelques notions de leur profession ; et cependant obtiennent en Canada une confiance qui leur serait vraisemblablement refusée partout ailleurs. Les formes de la procédure sont

si vagues, si mal définies, qu'il est extrêmement difficile, surtout pour les étrangers, d'obtenir, même des juriconsultes dont la réputation est le mieux établie, des conseils auxquels ils puissent avoir confiance. Cet état de choses donne lieu à un grand nombre de procès, et produit les plus fâcheuses conséquences.

Les lois par lesquelles le Bas-Canada est gouverné, consistent essentiellement : dans la *coutume de Paris*, telle qu'elle existait en France en 1666 ; le *droit écrit* ou le *droit romain*, dans les cas où la coutume de Paris se tait ; les *édits, déclarations et ordonnances des gouverneurs français du Canada* ; les *actes du parlement britannique*, relatifs au Canada, et enfin le *code criminel anglais*, *IN TOTO*. Cette complication de lois est aujourd'hui nécessaire pour que le pays puisse être paisiblement gouverné. Mais combien il eût été plus heureux pour les habitans actuels et futurs du Canada que les lois anglaises, tant civiles que criminelles, eussent continué à être en vigueur depuis le premier instant de leur introduction dans la province.

Les lois qui sont en vigueur en Canada,

dans ce moment, peuvent être divisées en trois classes : les *lois criminelles*, les *lois civiles* et les *lois commerciales et maritimes*.

Les *lois criminelles* auxquelles les Français et les Anglais sont indistinctement soumis, sont entièrement anglaises.

Les *lois civiles*, ou recueil des lois concernant la propriété sont prises de la coutume de Paris, du droit civil des Romains et des déclarations, ordonnances et édits rendus à diverses époques par les gouverneurs Français. Ces lois embrassent une grande quantité d'objets, particulièrement les propriétés féodales, les seigneuries, les fiefs et domaines possédés noblement ou à titre de vassalité, les propriétés mobilières ou immobilières, les douaires, la communauté de biens entre époux, etc.

Le *code commercial* est uniquement relatif aux transactions mercantiles ; il est à peu près le même qu'en Angleterre, excepté qu'en pareille matière le jugement par jurés n'est pas admis en Canada.

Le *code maritime* est absolument le même qu'en Angleterre.

Dans le Haut-Canada, toutes les terres cou-

concédées par la couronne, sont possédées librement, et ne sont soumises à aucun titre onéreux; mais, dans la province inférieure, toutes les terres concédées par les Rois de France, sont sujettes à des redevances féodales.

Dans les premiers temps de l'établissement de la colonie, de grandes concessions de terre, appelées seigneuries, furent faites aux officiers de l'armée ou à d'autres personnes jouissant d'un assez grand crédit pour pouvoir les obtenir. Ces seigneurs étaient en général des nobles peu riches, qui, étrangers à l'agriculture, et peu propres à ses paisibles travaux, ne furent jamais bien disposés à entreprendre par eux-mêmes la culture de leurs vastes possessions en Canada. En conséquence, ils concédèrent une grande partie de leurs terres aux militaires qui témoignèrent l'intention de se fixer dans le pays, et à d'autres émigrans qui leur étaient favorablement recommandés. Chacune de ces concessions était de 240 acres; elle commençait au rivage du Saint-Laurent sur un front de 5 acres et s'étendait en profondeur, dans l'intérieur, l'espace d'environ 80 acres. Les conditions attachées à ces conces-

sions furent que le seigneur recevrait à perpétuité une redevance composée d'une petite rente annuelle d'environ 2 s. 6 d. à 5 s. et de quelques articles de consommation tels que une paire de poules, une oie, ou un boisseau de blé. Les tenanciers furent, en outre, obligés à porter leurs grains au *moulin bannal* de leur seigneur où on prélève le 14.^e pour droit de mouture. La grande majorité des Canadiens possèdent leurs terres de cette manière ; mais il y a beaucoup de propriétés tenues à d'autres titres, particulièrement par bail emphytéotique ou bail à long terme, de 20, 30, 40 ans ou plus, et pour lesquelles les tenanciers paient également une petite rente annuelle.

Mais la condition la plus onéreuse, imposée aux tenanciers Canadiens, est celle qui les oblige à payer au seigneur ce qu'on appelle *lods et ventes* ou droits d'aliénation pour toutes mutations des propriétés tenues *en roture*. Par cette loi, si un domaine change de propriétaire une demi-douzaine de fois dans l'année, le seigneur a le droit, à chacune de ces mutations, de recevoir le douzième du prix de la vente ; lequel douzième doit être payé par l'ac-

quereur, indépendamment du prix qu'il est convenu de payer au vendeur ; pour éviter toute possibilité de fraude à l'égard du seigneur, celui-ci a la faculté d'acheter lui-même la propriété au prix stipulé entre les parties, s'il suppose qu'il est au-dessous de la valeur réelle du domaine : il peut exercer ce privilège dans les quarante jours qui suivent la notification qui lui a été faite de la vente.

On appelle *fief* un domaine possédé sous condition de foi et hommage, et de certains droits que le tenancier doit payer au Seigneur dont il tient le fief. Ces droits sont *le quint* et *le relief*. Le premier est le cinquième du prix d'achat, et doit être payé à chaque mutation de propriétaire par vente ou de toute autre manière équivalente. Le seul cas où la propriété est exempte de ce droit est celui où elle change de propriétaire par voie de succession en ligne directe : l'acheteur qui paie le quint immédiatement, a droit au rabais ou à la réduction des deux tiers.

Le relief est le revenu d'une année, dû au seigneur pour certaines mutations. Par exemple, lorsque le fief échoit à un vassal par suc-

cession *en ligne directe*, il ne doit au seigneur que la prestation de foi et hommage. Mais lorsqu'il tombe *en ligne collatérale*, le nouveau propriétaire doit payer la redevance, au moment où il prend possession du domaine qui lui est échu de cette manière par la mort de l'ancien tenancier. Pour prévenir toute fraude, le seigneur féodal a aussi le droit de prendre le domaine, pour lui-même, au prix où le nouveau propriétaire en a porté l'estimation.

La succession des fiefs est différente de celle des terres tenues en rôturage ou vasselage. Dans les premiers, le fils aîné, s'il y en a plus de deux, a droit à la propriété du *château* ou principal manoir, avec un acre de jardin adjacent, la moitié des terres avec tous les moulins, pressoirs et fours qui existent sur tout le domaine. Le reste de la propriété est également partagé entre tous les enfans, s'ils sont plus de deux. Mais s'ils ne sont que deux, l'aîné a droit aux deux tiers des terres, outre les autres avantages ci-dessus spécifiés. Le plus jeune a le tiers restant. Si le fils aîné meurt sans postérité, le second ne succède pas à sa portion : elle est partagée également entre les héritiers survivans.

En Canada, un homme marié ne peut disposer de ses biens sans le consentement de sa femme qui, par son contrat, acquiert des droits à la moitié des biens actuellement possédés par son époux et de tous ceux qui pourront lui échoir par succession en ligne directe. C'est ce qu'on appelle *le douaire coutumier*, pour le distinguer du douaire stipulé qui est une somme d'argent quelquefois énoncée pour tenir lieu du douaire coutumier. Si la femme survit à son époux, elle ne peut point disposer de son douaire qui doit revenir aux enfans du premier mari.

Cette communauté de biens entre époux a souvent des conséquences très-fâcheuses. Lorsque la femme meurt sans tester, les enfans ont le droit de réclamer la portion de leur mère dans les biens de la communauté, quelque avantageux qu'il pût être que le père en conservât la gestion pour que les plus jeunes branches de la famille pussent être convenablement élevées et entretenues.

Il n'y a point de sûreté à acheter une propriété en Canada, à moins que la vente ne

soit effectuée par le ministère d'un Shériff, dont la *notification de vente* dégage l'immeuble de toutes charges, et garantit la validité de l'acquisition.



Shériff,
meuble
lidité de

LETTRE XXIII.

Lois et gouvernement du Haut Canada. — Description de la chambre des représentans. — Elections. — Anecdotes. — Parlement provincial plus respectable que dans les premiers temps. — Cour du banc du Roi. — Cour des districts. — Cour des requêtes. — Caractère général des Jurés. — Justices de paix.

Dans le Haut Canada, la forme du gouvernement est absolument la même que dans la province inférieure.

Le Conseil législatif consiste à présent en dix-sept membres, nommés comme dans le Bas-Canada par mandement du Roi, que je présume être donné sur la recommandation du lieutenant-gouverneur. Les membres de cette assemblée sont les citoyens les plus respec-

tables de la province, à l'exception des membres du Conseil exécutif qui tiennent exactement le même rang dans la société. On donne aux uns et aux autres le titre d'*honora*bles; et c'est peut-être la seule réunion d'hommes, dans le pays, qui ne dégradent point ce titre. Ce sont non-seulement des hommes instruits et jouissant d'une honnête fortune, mais encore des hommes qui ont acquis une réputation d'intégrité, justement méritée.

Le Conseil exécutif n'est composé que de six membres dont la plupart sont aussi membres du Conseil législatif.

La chambre des représentans ou *communes* est composée de quarante membres. C'est un assemblage bigarré d'hommes de toutes les nations, de tous les états et de toutes les professions, depuis le noir forgeron jusqu'au subtil jurisconsulte. Pour un Européen habitué à considérer les membres d'un parlement comme des hommes du rang le plus distingué, réunissant une fortune considérable à des talens éminens, la chambre des représentans du Canada présente un aspect ridicule, et ne peut éveiller dans l'âme aucun de ces sentimens

patriotiques que doit inspirer la certitude de vivre sous une législature éclairée. En Canada, au lieu d'hommes distingués par leur rang, leur fortune ou leurs talens, vous trouvez des forgerons, des tailleurs, des cabaretiers et des légistes débattant les graves et importans intérêts de l'État, dans un langage embelli par les expressions techniques de leur profession. Quelquefois la mâle éloquence d'un moderne Vulcain retentit à vos oreilles de la manière la plus bruyante; d'autrefois l'éloquence tribunitienne d'un humble tailleur vient les frapper de sa voie efféminée dont les sons mal articulés permettent à peine aux auditeurs placés à la barre, de suivre le fil de son discours. La discussion est continuée par l'aubergiste de *La Jarretière* ou de toute autre taverne, dont le langage obséquieux et la santé florissante ne peuvent manquer de donner aux spectateurs une haute idée de ses talens. Enfin se présente par intervalles l'insinuant légiste, habitué à substituer des sophismes à des raisons, mais qui toujours zélé pour maintenir les formes et les privilèges de la chambre en devient le véritable chef.

Dans la grande Bretagne et l'Irlande, les

talens littéraires, l'influence des familles, la protection du gouvernement, sont les seuls moyens sur lesquels un homme puisse asseoir l'espérance fondée de représenter ses compatriotes dans cette honorable chambre, *le Sénat Britannique*. Mais en Canada, les *talens littéraires* sont rares ; et si on les rencontre, ils sont rarement appréciés à leur juste valeur ou considérés comme des qualités essentielles pour bien remplir les fonctions publiques. Quant à *l'influence des familles* ou à *la protection du gouvernement*, dans un pays où peu de personnes peuvent faire remonter leur généalogie au-delà du lieu de leur naissance et où le gouvernement s'occupe peu du bien-être des habitans, je ne pense pas que l'une ou l'autre de ces circonstances puisse être d'une grande importance. Si on demande par quels moyens un *gentleman* du Canada peut obtenir d'être placé parmi les représentans du pays, c'est la question que j'ai faite moi-même à un homme fort instruit du véritable état des choses ; et voici sa réponse qui, quoique risible, n'était certainement pas dénuée de probabilité. « Il arrive en » général, me dit-il, que dans chaque comté

» quatre ou cinq individus se présentent comme
» candidats. Ce sont ordinairement des mar-
» chands du pays, des avocats de village et des
» cabaretiers. Si un marchand qui fait libérale-
» ment crédit à ses pratiques monte sur les
» hustings, il est certain d'être élu. Mais s'il ne
» s'en présente point, les francs tenanciers choi-
» sissent invariablement l'homme le plus inepte
» du pays, se consolant par l'idée que s'il n'est
» pas en état de faire le bien, il est également
» incapable de faire le mal. » Cette réponse ,
quelque singulière qu'elle puisse paraître, est
probablement la meilleure qu'on puisse faire
à la question. Car si les propriétaires du Haut
et du Bas-Canada n'étaient pas influencés par
quelques idées extraordinaires, relatives à la
législation, la plupart des individus qui com-
posent les corps représentatifs de ces provinces
seraient restés chez eux pour y vendre leur eau-
de-vie, pour habiller leurs pratiques ou pour
apprendre leur alphabet; occupations beau-
coup plus conformes à leurs précédentes ha-
bitudes et plus analogues à leurs connaissances.
que le poste éminent de législateur.

Il y a cependant quelques membres de la

chambre d'assemblée dans le Haut-Canada. dont le savoir et l'éloquence honorerait même le parlement britannique. Je citerai entr'autres et au premier rang *l'attorney général* et le docteur *Baldwin*, Irlandais de naissance et jurisconsulte de profession.

Les élections dans le Haut-Canada se font d'une manière fort extraordinaire : j'ai assisté à une ou deux, et je m'amusai beaucoup de la variété des sujets qui paraissaient fixer l'attention des candidats. Chacun d'eux devait donner un échantillon de ses talens oratoires, avant que l'élection ne commençât. En écoutant ces discours d'inauguration, un étranger est bientôt instruit des dispositions et de la position personnelle des divers compétiteurs. Le premier qui se présente pour prendre la parole commence ordinairement par tracer une légère esquisse des traits les plus frappans de la vie et du caractère de ses antagonistes : si leur père a parfois dérogé à la loyauté, si leur mère a eu quelque faiblesse, l'orateur ne manque jamais d'instruire ses constituans de toutes ces circonstances, sans le moindre déguisement. Ses concurrens, à leur tour, ne manquent pas à

lui rendre la pareille et à décharger sur lui une volée bien complète de scandales, dirigée non-seulement contre l'audacieux orateur, mais encore contre ses parens, quoique étrangers à ces débats, et contre tout individu absent ou présent qui a le malheur de lui appartenir à quelque degré que ce soit. Après midi, ils vont dîner ensemble et boire le wiski, sans qu'il soit fait aucune mention de ce qui s'est passé le matin; et la soirée se passe généralement de la manière la plus gaie.

On assure que les candidats à une place dans le parlement provincial, sont dans l'usage d'étudier leur discours plusieurs jours avant l'élection, en soignant fort attentivement leur langage et leurs gestes. Malheureusement, il paraît que le succès ne répond pas à leurs efforts.

Quelques jours avant l'élection qui eut lieu à la mort du dernier roi, un aubergiste, dans le comté de W.....h, qui se proposait de se présenter comme candidat de son canton, fut remarqué par ses voisins montant et descendant dans sa maison, étendant alternativement les bras et prononçant un grand nombre d'expressions incohérentes. Après l'avoir observé

quelque temps dans ses mouvemens extraordinaires, un *gentleman*, pensionnaire dans cette maison, et de qui je tiens cette anecdote, commença à concevoir quelques craintes que son hôte ne fût dans un état d'aliénation mentale. Plein de cette idée, il se détermina à le surveiller attentivement. L'apercevant un jour se diriger vers les champs, et soupçonnant d'après sa conduite, qu'il pouvait avoir conçu quelque dessein sinistre contre sa propre personne, il le suivit à une certaine distance, ayant soin cependant de se cacher autant qu'il était possible, en se tenant sur la lisière des bois. Ce jeune homme éprouvait une violente inquiétude qu'augmentaient à chaque moment les gestes extraordinaires de son hôte qui avançait lentement, en prenant mille attitudes ridicules et employant une grande variété d'expressions les plus burlesques. Il résolut de s'en rapprocher le plus qu'il lui serait possible, sans en être vu, afin d'être plus à portée de prévenir un acte violent qu'il se croyait bien fondé à appréhender, d'après les symptômes toujours croissans de démence qu'il apercevait. Au bout de quelque temps, il parvint à se ca-

cher derrière une meule de foin. De là il put distinctement entendre les discours du moderne Démosthène, qui, aussitôt qu'il eut atteint une éminence assez élevée pour pouvoir dominer sur les têtes de ses nombreux et respectables auditeurs, adressa aux arbres d'alentour les expressions de sa pompeuse éloquence, les exhortant à écarter toute prévention, tout esprit de parti, et à ne s'occuper qu'à faire de bons choix, etc. etc. Son ami ne put retenir plus long-temps un violent éclat de rire, et se montrant tout-à-coup à notre orateur étonné, il lui déclara que les troncs inanimés l'avaient écouté avec beaucoup d'attention et qu'aucun n'avait élevé la voix pour le contredire. « Ainsi, lui dit-il, d'après le principe : » *qui ne dit rien consent*, vous devez être » très-satisfait, et vous ne devez pas douter que » tous les arbres de cette forêt, depuis l'érable » jusqu'au peuplier, n'aient la plus haute idée » de votre capacité pour être leur représentant » et ne vous appuient de tout leur pouvoir. » On peut aisément juger de l'effet que fit sur le diligent candidat cette apparition inattendue.

Elle le guérit radicalement de la manie parlementaire.

Le parlement du Haut-Canada est néanmoins plus respectable aujourd'hui qu'il ne l'était il y a vingt ans et même dix ans ; mais il y a beaucoup à désirer encore , pour qu'on puisse regarder comme fort honorable d'en faire partie. Chacun de ses membres reçoit deux dollars par jour pendant que dure la session ; et en outre , une certaine somme pour indemnité de route , que je crois fixée à raison de dix schelings pour vingt milles de distance. Cette dépense est payée par une taxe directe , et quoiqu'elle ne s'élève pas au-delà de six pences pour chaque propriétaire , on la considère comme *une charge très-onéreuse*. Elle est néanmoins inévitable ; car je suis fortement porté à croire que , si cette indemnité n'était pas allouée , on ne trouverait pas , dans toute la province , douze personnes qui voulussent se charger des fonctions de représentans. Les habitans mènent une vie trop occupée et trop active , pour employer leur temps et leur argent à faire des lois , sans recevoir quelque compensation équivalente ; et d'ailleurs , la plupart d'entre eux ,

s'ils ne recevaient pas cette petite rétribution , seraient hors d'état de pourvoir aux dépenses qu'entraîne leur déplacement.

Jusqu'en 1820 , les débats n'étaient pas publiés ; mais depuis cette époque , deux Irlandais *Caray* et *Colins* , excellens sténographes , ont été employés , moyennant un salaire annuel , à rapporter , réviser , corriger et publier les discours.

La justice civile est administrée , dans le Haut-Canada , par *une cour du banc du Roi* , composée d'un *chef de justice* , ou président , de deux juges , d'un *attorney* (procureur) , et d'un *soliciteur général* ; une *cour de district* , que préside un seul juge ; et une *cour des requêtes* , où les magistrats prononcent sans l'assistance d'aucun avocat.

La cour de district se tient tous les trois mois dans la ville chef-lieu , et *la cour des requêtes* , une fois par quinzaine dans chaque canton. Les juges de district reçoivent leur commission du grand sceau de la province , et sont généralement choisis parmi les magistrats. Ils sont autorisés à prononcer sur toute matière de contrats , depuis 40 schellings , jusqu'à 15 livres

sterling, et même jusqu'à 40 livres, lorsque la valeur de l'objet en litige est déterminée par un acte, ou convenue entre les parties. Il en est de même pour tous les dommages relatifs aux propriétés qui n'excèdent pas 50 livres sterling, lorsque le titre de la possession n'est pas mis en question. Les juges, qui sont très-rarement jurisconsultes, sont assistés par un jury : leurs décisions ne sont pas cependant toujours fort judicieuses ; et quoiqu'on puisse en appeler à la cour du banc du Roi, il arrive assez souvent que le bon droit n'obtient pas justice. Là, comme partout ailleurs, les frais de justice sont exorbitans, et excèdent souvent la valeur du principal.

Les magistrats sont assez nombreux en Canada, et ont droit à une rétribution pour toutes les fonctions qu'ils remplissent en vertu de leurs offices. Dans plusieurs parties de la province, leurs emplois sont fort lucratifs : sur dix mariages célébrés dans le Haut Canada, neuf le sont par ces savans dispensateurs des lois ; et quoique la somme allouée légalement pour ces actes ne soit que de cinq schellings, ils perçoivent, en général, depuis trois jusqu'à cinq

dollars. Si cependant il existe un ecclésiastique de l'église établie dans un arrondissement de dix-huit milles, du lieu de la résidence des deux époux, le magistrat ne peut, dans ce cas, célébrer le mariage sans violer les lois du pays. Les personnes qui ont l'intention de se marier devant le magistrat, doivent lui en donner avis, au moins trois semaines avant le jour fixé pour la célébration. Lorsque le magistrat a reçu cet avis, il doit en faire lui-même la notification au public, en la faisant afficher pendant trois dimanches ou jours de fête consécutifs, à la porte de quelque édifice fréquenté.

Il revient à un magistrat six pences, pour toute citation en matière civile ou criminelle; pour un mandement revêtu du sceau, cinq schellings; pour un jugement exécutoire, donné en la cour des requêtes, quatre schellings. Mais l'argent est le seul avantage que les magistrats retirent de leurs offices. Ils ne peuvent acquérir aucune influence dans un pays où règne une si grande égalité, et où tout citoyen, quelle que soit la modicité de sa fortune, s'apprécie autant que son voisin, fût-il revêtu des plus importantes dignités. D'ailleurs, il est rare

que la considération s'attache aux hommes dont le rang éminent ne sert qu'à exposer leur ignorance au ridicule, et à faire ressortir plus évidemment leur déplorable inaptitude aux fonctions qu'ils sont appelés à remplir. Dans tous les pays, et plus particulièrement dans le Canada, où le pouvoir des magistrats est si grand, et leurs fonctions si étendues et si variées, ils devraient posséder la plus profonde instruction, et être doués d'une inflexible intégrité, et malheureusement on ne peut que trop citer d'exemples contraires.

Il est à remarquer, et c'est une circonstance assez extraordinaire, que, dans presque tous les districts du Canada, il y a peu de personnes dont la nomination à une place de juge-de-
paix puisse ajouter quelque relief à la magistrature du pays : cela vient de ce que le gouvernement paraît déterminé à n'employer dans le département civil, comme dans le militaire, que des hommes qui lui soient entièrement et servilement dévoués, quelles que soient d'ailleurs leur existence et leur moralité.

rel
tai
âm
me
tou
il e
d'é

LETTRE XXIV.

Mœurs et coutumes des habitans du Haut-Canada. — Population. — Amalgame curieux de différens peuples. — Anecdotes et conversations caractéristiques. — Aspect que présentent les hommes et les femmes. — Gottres. — Mœurs des premières classes de la société.

La population du Haut-Canada, d'après le relevé qui en a été fait en 1821, par les secrétaires des différentes villes, s'élevait à 122716 âmes. Mais comme la plupart des recensemens n'étaient pas complètement achevés, surtout dans les nouveaux territoires, et que depuis il est arrivé dans ces contrées un grand nombre d'émigrans, il est probable que cette province

peut compter en ce moment 150,000 habitans, sans y comprendre les *Indiens* et les *militaires*. En 1785, on ne comptait pas dans le Haut-Canada plus de 10,000 blancs.

Il est fort remarquable que, quoique la population actuelle de cette belle province soit composée d'émigrans de presque toutes les nations européennes, et de tous les états de l'Amérique Septentrionale, il existe très-peu de différence dans leurs mœurs, leurs habitudes et leur genre de vie. Allemands, Hollandais, Français, Anglais, Écossais et Irlandais, après un petit nombre d'années de résidence en Canada, oublient leurs coutumes et leurs préventions nationales, et deviennent presque entièrement semblables au peuple d'Amérique, auquel ils sont venus s'amalgamer. Aussitôt qu'ils arrivent en Canada, ils commencent à prendre un air d'importance, et paraissent complètement honteux du maintien modeste qu'ils avaient en débarquant, et des usages de leur pays natal. Les notions les plus absurdes d'égalité et d'indépendance s'emparent à l'instant de leur esprit irrésolû, et y répandent leurs vertiges. A mesure qu'ils voya-

gent dans les provinces et se mêlent avec les habitans , ils entendent décrier et tourner en ridicule les dialectes et les coutumes de leurs nations respectives , tandis que ceux de l'Amérique, républicaine ou monarchique, sont constamment défendus et vantés. Ainsi la chose qu'ils regardent comme la plus essentielle dans la nouvelle carrière qui s'ouvre pour eux , est d'imiter tout ce qui est américain , et ils réussissent si bien à copier , sous ce rapport , les modèles dont ils sont entourés , qu'avant d'avoir passé une seule saison dans leur nouvelle patrie, ils montrent l'ignorance la plus complète et la plus ridicule affectation que l'on puisse jamais imaginer. Ils ne conservent pas même la plus légère trace de la simplicité native et des manières modestes qu'ils avaient en Europe. Il faut que tout cède en eux à l'influence et à la contagion de l'exemple. La vanité américaine prenant la place de la timidité étrangère , la fait bientôt disparaître. Ils s'occupent sans relâche à acquérir la connaissance *des droits de l'homme , des justes principes d'égalité , de la vraie nature de l'indépendance* ; en un mot , de tout ce qui peut caractériser un

Américain : c'est ainsi que bientôt ils renoncent aux usages reçus dans la société, et même à la politesse qui doit y régner. Il n'est même que trop commun de les voir oublier, dans ces contrées, les règles de la probité. J'ai souvent été très-égayé, en voyant une douzaine de montagnards Irlandais ou Ecossais, qui dans leur patrie se nourrissaient des alimens les plus grossiers, excepté en une ou deux occasions dans l'année, à l'époque de quelque fête privilégiée, assis en Canada autour d'une table qui gémissait sous le poids d'excellentes confitures et de beaux fruits, et en faire les honneurs avec toute la civilité d'aldermans nouvellement élus.

Peu de temps après mon arrivée en Canada, et par conséquent à une époque où tout ce que je voyais devait, dans la situation de mon âme, produire en moi la plus profonde impression, j'étais tout yeux et tout oreilles, pour observer attentivement des scènes de cette espèce, et je pris note exacte de la conversation qui se tint pendant un repas. Je vais vous la rapporter pour vous procurer quelques instans d'amusement, lorsque vous n'aurez rien de

raieux à faire. Le lieu où elle se tint était un hôtel dans le district de Londres. La société consistait en trois Irlandais, un Écossais, un individu originaire du Yorkshire, et un véritable *Yankee* : lorsqu'on eut annoncé le dîner, tous les convives prirent leur place sans cérémonie : M. A... M. B... et M. C... , car telles sont les initiales des surnoms de nos compatriotes, s'assirent à un des côtés de la table, tandis que *Jonathan*, *Sawney*, et *John Bull*, occupèrent l'autre côté. Les deux bouts de la table restèrent vides. Le dîner consistait en un cochon de lait rôti, une paire de poulets bouillis, un morceau de bœuf froid, un pâté aux pommes, une tarte à la groseille, avec du thé et des gâteaux de différentes espèces.

M. A.... fut prié de découper le jeune cochon ; et M. B. , les poulets.

— M. A., messieurs, voudriez-vous permettre que je me procure la félicité de vous servir un morceau de porc frais.

— M. C. Si vous voulez bien être assez bon pour m'en donner un morceau, je vous en aurai, Monsieur, beaucoup d'obligation.

— M. A. Dites-moi, je vous prie, Monsieur.

quelle est la partie que vous aimez le mieux ?

— M. C. Un morceau de filet, si vous n'avez pas d'objection contre ma demande.

Pour servir M. C. suivant son goût, M. A. fut obligé de faire usage de toute son habileté, parce qu'il n'avait pas encore découpé les membres du cochon ; mais après l'avoir tourné et retourné au moins cinq ou six fois, il le plaça sur le dos et parvint à enlever un très-beau morceau de filet qu'il mit sur l'assiette de M. C. ; mais ce ne fut pas sans avoir fait jaillir une honnête portion de jus au visage du citoyen du Yorkshire : celui-ci, avec plus de politesse réelle que beaucoup d'autres n'en eussent montré en pareil cas, porta, sans s'émouvoir, son mouchoir à ses yeux, et pour m'exprimer en poëte, il sourit comme un jour d'avril à travers ses larmes.

M. A. pour expier sa faute, s'adressa au moderne John Bull, et le pria instamment de lui faire connaître s'il désirerait un morceau de cochon.

Noa ! noa ! s'écria-t-il ; j'importunerai M. B. pour obtenir un morceau de ces poules bouillies.

M. B. Quel morceau désirez-vous ? Monsieur.

L'Anglais. — Le haut de l'aile , Monsieur , si vous n'avez pas d'objection.

M. B. lui servit seulement l'aileron , quoiqu'il fût très-évident qu'il désirait un morceau beaucoup plus substantiel.

Le tour de l'Écossais vint ensuite. M. A. le pria de lui faire connaître ce qu'il désirait avoir.

Je veux avoir un jambon de votre cochon , dit Sawney , avec la plus grande impatience , en étendant sa main gauche à travers la table , pour présenter son assiette , tandis que son épaule s'appuyait sur le bœuf froid.

Pendant tout ce temps , le *Yankee* , négligeant toute cérémonie , se régala de bœuf et de pâté de pommes.

Lorsque tout le monde fut servi , et que le frère Jonathan eut presque achevé son dîner , M. B. lui demanda s'il voulait un petit morceau de volaille ; et sans attendre sa réponse , il le pria de lui faire connaître la partie qu'il désirerait recevoir.

Le Colombien lui demanda l'estomac qui lui fut servi sur-le-champ.

Les pâtés et les tartes eurent ensuite leur tour, et lorsque tout fut consommé, on commença à servir le thé, et M. A. s'adressa ainsi à M. B.

— Voudriez-vous me permettre de vous servir une tasse de thé. C'est une chose délicieuse après un dîner fait cordialement. Je crois que sans ce précieux liquide, j'aurais été sous terre une demi douzaine d'années, avant d'arriver en Amérique. — Cependant si on eût bien su la vérité, nous aurions pu apprendre qu'il n'en avait pas bu une seule goutte avant son arrivée en Canada.

La conversation se dirigea alors sur les émolvens des ouvriers de métiers ; parce que M. A. et M. B. étaient tailleurs de profession, et que par conséquent ce sujet devait vivement les intéresser. L'honnête John Bull qui seul était resté aussi simple dans son maintien et dans son langage que le jour où il avait quitté son pays, n'était pas grand amateur du Canada, ou du moins de ses habitans. D'après cela, il soutint fortement que les hommes n'étaient pas mieux payés en Amérique qu'en Angleterre, malgré tout l'étalage avec lequel on

vantait les fortunes à faire dans le Nouveau-Monde.

M. C. répondit : Je calcule , (car à cette époque ils avaient tous pris l'habitude *de calculer et de présumer*, quoique fraîchement importés dans le pays), je calcule , Monsieur l'Anglais, qu'en ce moment vous allez peut-être un peu trop vite. Car , à ma connaissance certaine , il y a ici des Gentlemen , M. A. et M. B. , à qui il a été offert aujourd'hui cinquante schellings par semaine , avec la table , le logement et le blanchissage ; et tout cela chez M. Roger *O'Flanagan*, maître tailleur, le plus honnête homme qu'on puisse rencontrer.

Les valeureux chevaliers de l'Aiguille ayant été questionnés pour savoir pourquoi ils n'acceptaient pas une offre aussi généreuse , répondirent avec le plus grand sang-froid , qu'en examinant les chambres dans lesquelles ils devaient coucher , ils avaient vu que l'une d'elles était sans tapis , et que dans l'autre , il n'y avait ni cuvette , ni pot à l'eau , ni table de toilette.

L'attention de la compagnie se porta ensuite sur d'autres sujets. Après quoi John Bull et frère Jonathan se séparèrent des autres con-

vives, non sans avoir acquis la conviction intime de l'impertinente vanité de mes compatriotes.

De tous les êtres insignifiants qui surchargent la terre du poids de leur inutilité, un émigrant Irlandais sans éducation est bien certainement le plus insupportable, le moins aimable, et cependant le plus prévenu en sa faveur ; c'est un parfait modèle de l'affectation la plus ridicule. Vous devez néanmoins observer que je ne veux parler ici que des basses classes.

Les hommes, dans le Haut-Canada, sont en général d'une taille haute, légère et bien proportionnée. Leur teint, quoique un peu plus blanc que celui des Indiens, leurs voisins, ne l'est pas autant que le nôtre. Leurs traits sont bien dessinés, mais entièrement dénués d'intelligence et d'expression. Endurcis à la fatigue dès leur enfance, et toujours accoutumés à travailler en plein air, ils sont très-actifs et d'une force athlétique. Ils diffèrent peu des Anglais dans leur habillement, excepté dans la basse classe. (Car il y a dans le pays deux classes bien distinctes.) Ils portent toujours de longs pantalons, au lieu de culottes.

Les femmes sont en général au-dessus de la taille moyenne : leurs formes sont légères , mais sans élégance. Elles sont d'une pâleur extrême ; et quoique quelques-unes aient de beaux yeux noirs , il en est peu qui puissent se vanter de posséder ces charmes irrésistibles qui maîtrisent les cœurs et captivent les affections. Elles se marient presque au sortir de l'enfance , et elles montrent souvent des symptômes de vieillesse, avant d'avoir atteint l'âge de trente ans. Même à vingt-cinq ans et quelquefois avant , elles ont l'œil morne et le regard abattu. Leur conversation , si on peut dire qu'elles en ont une , n'est jamais intéressante , et n'a rien qui dédommage de l'absence des agrémens physiques qui leur manquent. A peine peut-on trouver dans le pays une femme de vingt ans qui n'ait pas perdu la moitié de ses dents , et qui puisse espérer de conserver longtemps l'autre moitié. Elles sont aussi très-sujettes à des tumeurs au cou , ordinairement appelées goîtres. On dit que cette fâcheuse maladie prend sa source dans le fréquent usage de l'eau de neige. Mais comme les habitans des contrées voisines des glaciers , qui ne boi-

vent que de cette eau , ne sont cependant pas affectés de ces tumeurs , il paraît qu'on ne doit point attribuer les goîtres à cette cause.

Guthrie dit que les habitans de Naples , ceux de l'île Sumatra , de Putna et de Purnéa dans les Indes Orientales où la neige est entièrement inconnue , sont très-sujets aux goîtres. S'il en est ainsi , il est évident que cette maladie doit avoir une toute autre cause. Plusieurs personnes pensent que dans le Canada, comme dans les autres contrées mentionnées par Guthrie , l'eau est imprégnée de certaines particules délétères qui engendrent les goîtres. Cette théorie est néanmoins susceptible de réfutation. Car si l'eau en était la cause réelle , les hommes qui en boivent quatre fois plus que les femmes seraient également affectés de cette maladie, ce qui n'a point lieu. Vous devez donc, si vous êtes curieux d'éclaircir ce point, vous adresser à quelques personnes d'un jugement plus compétent que votre correspondant. Il me reste seulement à remarquer que , chez les personnes affectées de cette infirmité , le cou enfle d'une manière prodigieuse , mais sans aucune douleur , et qu'elle n'a d'autre fâcheux

effet que celui de défigurer la malade ; et par cela même de lui être infiniment désagréable. Je crois devoir transcrire ici les remarques faites à ce sujet par le professeur Dwight, pendant ses voyages.

• Parmi les maladies existantes en Canada , il en est une qui doit être essentiellement attribuée à la nature même du pays , et non pas uniquement au peu de temps d'où date son défrichement. On l'appelle en Suisse , goître , ou *hernia gutturis*. J'ai appris par l'honorable *Uriah Tracy* , récemment nommé *Sénateur des États-Unis* par le *Connecticut* , que cette maladie est assez répandue dans une grande partie des régions qui se trouvent au nord de l'*Ohio* et à l'ouest des *montagnes Alleghany*. M. Tracy fut employé par le gouvernement américain dans une mission importante qui le mit dans la nécessité de parcourir et de visiter une grande partie de ce pays. En conséquence , il traversa la *Pensylvanie* en passant par *Pittsburg* et *Presqu'île*. Là il s'embarqua sur le lac *Erié* , pour se rendre à *Détroit*. Puis il alla à *Michilimackinac* , et ensuite au lac *Supérieur*. De *Michilimackinac* , il revint à la crique de *Buffalo* , et se

dirigea vers *Albany* par le grand chemin de l'est. Dans cette excursion, il trouva que les goîtres étaient très-nombreux dans les plus anciens établissemens ; qu'ils l'étaient moins dans les nouveaux ; mais qu'ils existaient à différentes distances dans toutes ces régions. Plusieurs autres personnes m'ont confirmé le récit de M. Tracy. Je regarde comme certain que cette infirmité existe entre *Buffalo* et *Utica*, non pas peut-être dans tous les territoires, mais de manière pourtant à indiquer qu'elle est inhérente au pays. En 1799, il n'y avait dans la paroisse de Clinton que deux familles qui en fussent attaquées. A l'extrémité septentrionale du pont qui traverse le *Mohawk* à *Utica*, il y avait en 1799, dans le territoire de *Deerfield*, une famille composée de dix à onze individus qu'on m'assura avoir tous des goîtres.

« Les personnes affligées de cette maladie ont, ainsi que cela est bien connu, des tumeurs au cou, qui s'élèvent également sur le devant ou sur les côtés. Ces tumeurs sont de toutes les dimensions, depuis la plus légère protubérance, jusqu'à la grosseur la plus considérable ; elles sont accompagnées de roideur

dans le cou, et d'une légère douleur habituelle; très-fréquemment aussi d'un grand abattement. Les souffrances du malade s'accroissent par le froid, et presque par toutes les autres infirmités. Les femmes sont plus sujettes à ces maladies que les hommes, et en souffrent beaucoup plus. Il en est de même des personnes d'une constitution faible et des enfans. Lorsque le goître est porté au plus haut degré, il devient une difformité très-pénible, non seulement comme protubérance extraordinaire, mais encore en ce qu'il donne un aspect désagréable aux traits, surtout aux yeux. Cette difformité augmente ordinairement tant que le malade continue à demeurer dans le même lieu, ou à observer le même genre de vie qui l'a produite; mais s'il se transporte dans un pays où cette maladie n'existe pas, il n'est pas rare qu'elle diminue, et quelquefois même, qu'elle disparaisse entièrement.

« L'existence de cette infirmité dans une si grande étendue de pays, est, je pense, sans exemple dans le monde: si elle se propage généralement parmi les habitans de ces régions, elle devra nécessairement finir par affecter plu-

sieurs millions d'individus de la race humaine. Lorsque nous considérons l'importante vérité de cette assertion, et que nous nous rappelons en même temps que cette maladie, dans ses plus hauts périodes, a été jusqu'ici incurable, nous sommes bien fondés à concevoir de sérieuses alarmes pour l'avenir. Mais on doit espérer que la divine Providence, qui a si merveilleusement détruit, par la découverte de l'innoculation de la vaccine, les justes terreurs qu'inspirait la petite vérole, daignera également nous découvrir des remèdes propres à faire disparaître cette affligeante maladie. »

Dans le Haut-Canada, la société se divise en deux classes : la première se compose d'hommes de différentes professions, négocians, officiers civils et militaires, membres du parlement provincial ; et la seconde, des fermiers et des ouvriers, artisans ou laboureurs, qui s'associent ensemble en toutes occasions, sans distinction entre eux.

La première classe s'habille exactement de la même manière qu'en Angleterre. Mais les hommes sont beaucoup moins instruits, et les femmes n'ont pas les manières aussi distinguées ;

elles aiment beaucoup à se trouver dans les assemblées publiques, et paraissent prendre peu d'intérêt aux petites réunions de société. Dans l'hiver, seule saison de l'année où on se fasse des visites en Canada, les bals par souscription sont fort à la mode. D'après cela, toute taverne dans le pays, fut-elle dénuée de tout autre agrément, a toujours une grande salle de bal à offrir aux amateurs. On nomme des commissaires pour une soirée seulement, ou pour toute la saison. C'est à eux à envoyer les billets d'admission aux différens souscripteurs, à donner les ordres pour les différentes dispositions d'agrément, à faire décorer convenablement la maison, et à recueillir le montant des souscriptions, dont le propriétaire de l'hôtel les considère toujours comme responsables. La souscription des hommes est en général de cinq dollars : les dames ne payent rien. Pour cette somme, vous avez le droit de mener avec vous une partenaire et un domestique, et d'être pourvu de vin, de liqueurs, de thé, et d'un souper pour vous et votre belle compagne. Les arrivans, étrangers ou non, sont admis en produisant leurs billets sans au-

cune présentation. Jusqu'à ce que la danse commence, il règne un silence solennel dans toute l'assemblée : les hommes sont assis d'un côté, les femmes de l'autre. Il semble qu'il y ait entre eux une ligne de démarcation qu'on ne pourrait dépasser sans commettre un crime de haute trahison. Lorsque le signal d'ordre pour la danse est enfin donné, les hommes indiquent leur intention de prendre une partenaire, en se plaçant maussadement devant leur belle antagoniste, et faisant en même temps une inclination de tête si roide, que vous croiriez, au moment où elle se penche, que l'épine et la moelle du dos vont se séparer.

Ils paraissent aimer beaucoup les contredanses ; et les dames semblent se défier les unes les autres, pour former les figures les plus difficiles. Leurs danses ont peu de pas, et ces pas sont extrêmement simples. Lorsque le souper est annoncé, chaque cavalier donne la main à sa dame pour la conduire à table, et retourne aussitôt à la salle de bal, où ils attendent tous que les dames aient fini leur repas. Alors il se fait un échange d'appartemens, et les cavaliers soupent à leur tour sans être

derangés par la présence des dames. Après le souper, les danses recommencent, et se terminent rarement avant que les ombres de la nuit soient dissipées, et que *la belle aurore éveille la nature*.

Les hommes de la première classe en Canada, sont d'une origine très-obscur, à quelques exceptions près, extrêmement rares; le plus grand nombre ont fait fortune dans le pays, en commençant de la manière la moins relevée. Mais bientôt ils prennent un extérieur agréable, et ne le cèdent guère, ni pour la bonne mine, ni pour l'adresse, aux gentlemen qui habitent les campagnes de l'Angleterre; quant aux femmes de cette classe, elles sont en général bien loin d'obtenir les mêmes succès, et d'acquérir autant de moyens de plaire qu'on en trouve chez les dames anglaises ou irlandaises qui ont reçu une bonne éducation. Un concours d'événemens fortuits peut exercer une grande influence sur l'extérieur des hommes, mais ne produit pas le même effet sur les femmes. Lorsqu'une fois le maintien et les habitudes d'une femme ont pris une direction quelconque, c'est en général pour la vie; et au

milieu des vicissitudes et des changemens subséquens de situation , elle continue à conserver dans ses regards , dans ses gestes , quelque chose qui rappelle son origine , quels soins qu'elle puisse prendre pour la dissimuler. Ce n'est pas sans beaucoup de vérité , que le docteur *Johnson* a dit , qu'il était extrêmement facile de distinguer une femme de qualité entre dix mille , dont l'origine serait obscure.

En Canada , on tient peu ou point du tout à la fortune pour les mariages , et comme il est très-rare que les parens gênent les inclinations de leurs enfans , les hommes et les femmes se marient très-jeunes. Une femme qui a le malheur d'atteindre sa vingt-cinquième année sans s'être présentée devant l'autel de l'hymen , est généralement considérée comme ayant passé le zénith de sa gloire , et ne conserve plus aucun droit aux attentions marquées de l'autre sexe. A cette période de la vie , la plupart des femmes Canadiennes se voient entourées d'une nombreuse suite d'enfans ; et pour dire la vérité , le beau sexe est tellement apprécié dans toutes les parties de l'Amérique , qu'une vieille fille y est considérée comme *rara avis in terris*.

et qu'on en trouve dans très-peu de maisons. Sans l'importation des dictionnaires anglais en Canada, cette désignation même y eût été à peine connue. Il est facile d'expliquer les motifs pour lesquels les femmes sont si recherchées dans ce pays. Tout homme industrieux peut y acquérir les moyens d'entretenir une famille dans l'aïssance; et la vie isolée d'un célibataire, dans un pays si peu habité, a non-seulement d'innombrables inconvéniens, mais encore est privée de toute relation sociale et de toute jouissance domestique. Il en résulte que tout homme qui a atteint sa vingtième année s'empresse de se marier. Le nombre des hommes émigrans, qui arrivent annuellement sur tous les points de l'Amérique, comparé à celui des femmes, est, d'après un calcul modéré, dans le rapport de trois à un. Les femmes sont donc des objets très-rares, et très-recherchés dans le marché Canadien; et la rareté d'un article quelconque (pour emprunter le langage mercantile), augmente nécessairement son prix, et souvent en augmente aussi la demande. Ainsi, quoique les femmes valent 75 pour cent de moins que nos belles compagnes

européennes , elles sont mises à un plus haut prix , et infiniment plus recherchées. Quoique rarement exemptes des atteintes de la calomnie avant de se marier , on dit qu'elles deviennent de bonnes épouses , pour les époux indulgens qui n'ont pas de répugnance à partager avec leurs voisins les affections de leur moitié.

En Canada , les hommes paraissent fort adonnés à la boisson. Les cartes et les courses forment leurs principaux amusemens. Sur plusieurs points de la province , ils sont dans l'habitude de se réunir dans des tavernes où ils jouent fort gros jeu , et boivent sans modération , ne rentrant presque jamais chez eux sans être dans un état complet d'ivresse. Ils aiment beaucoup les liqueurs de la Jamaïque , l'eau-de-vie , l'absinthe , et ne font pas souvent usage de vin ni de punch. Le grog et l'eau-de-vie pure sont leurs boissons ordinaires ; ils en boivent à volonté à toutes les heures du jour et de la nuit.

Su

I
cor
clas
pos
clas
plu
mo
C
gro
vial

LETTRE XXV.

Suite des mœurs et usages du Haut-Canada. —

Seconde classe de la société. — Les femmes. —

Mariages. — Galanterie. — Leurs idées peu délicates sur la chasteté. — Anecdote. —

Complaisance extrême des époux.

Dans ma lettre précédente, je vous ai fait connaître les manières et les usages des hautes classes de la société canadienne ; je me propose, en ce moment, de vous entretenir de la classe inférieure, à laquelle, dans des régions plus civilisées, vous donneriez le nom de classe moyenne.

Cette classe de Canadiens est extrêmement grossière : sa conversation est en général triviale, et même obscène. Je vais vous la dé-

peindre , et j'aurai soin de ne pas charger les tableaux.

La seconde , ou basse classe , ne diffère pas très-essentiellement de la première , dans ses usages et dans ses manières ; elle est moins instruite et plus curieuse : ceux qui la composent , se marient aussi très-jeunes. Par une loi de la province , le père a droit au produit du travail de son fils , jusqu'à ce qu'il ait atteint sa vingt-unième année , époque à laquelle il se considère comme dégagé de l'autorité paternelle : les femmes de la classe dont je parle , reçoivent une éducation très-peu soignée ; elles sont extrêmement adonnées au plaisir , et occupées de leur toilette jusqu'à l'extravagance ; elles sont d'une propreté et d'une recherche remarquables pour tout ce qui tient à leur maison ; mais négligent leurs personnes , excepté lorsqu'elles vont faire des visites. Quoiqu'elles vivent fort retirées , il n'y en a peut-être pas , dans le monde , qui soient plus désireuses de parures. Si le produit des travaux de leurs époux ou de leurs parens , ou si l'influence de leurs charmes personnels , pour ne rien dire de plus , peut leur procurer une splendide garde-robe , elles

Il auront : une de leur plus agréables occupations est de passer des heures entières à considérer les diverses parties de leurs toilettes, et à réfléchir profondément sur les changemens et les améliorations qu'il conviendrait d'y faire.

Vous avez vu précédemment que les Canadiens se marient très-jeunes ; mais comme il y a dans leur système de galanterie quelque chose que vous ne pouvez parfaitement connaître, je vais vous en donner une légère esquisse.

J'ai déjà dit que la fortune est rarement l'objet des recherches conjugales d'un américain. Il est notoire qu'on n'en parle jamais dans aucune partie du Canada, si vous en exceptez un petit nombre de villes et de villages, où les usages d'Europe prévalent sur ceux de l'Amérique. Dans plusieurs parties de ces contrées, surtout dans les nouveaux établissemens, les femmes sont tellement recherchées, que le père qui a ce qu'on appelle une *jolie fille*, la vend au plus haut acheteur, et en obtient souvent un prix très-élevé. Mais cela n'est point général, et n'arrive que quand il se présente un grand nombre de concurens. Alors le plus riche d'entre eux, *en graissant la patte du père*,

obtient la préférence sur ses compétiteurs moins heureux. Vous ne devez pas pourtant induire de là . que les femmes, ici comme en Europe , se laissent diriger plutôt par les avis de leurs parens , que par leur propre inclination . lorsqu'il est question . pour elles , du choix d'un époux. Ce serait une induction très-erronée ; car lorsqu'une belle Canadienne a atteint l'âge de 18 ans . elle pensera plutôt à consulter les étoiles , qu'à demander l'approbation de son père ou de sa mère pour contracter un engagement matrimonial : à dater de ce moment . elle se considère comme indépendante . et très-capable de choisir par elle-même ; et , par conséquent , elle agit uniquement d'après sa propre impulsion ; mais jusqu'à la dix-huitième année , elle est considérée par le père comme sa propriété , *bonâ fide* ; et il consent rarement à la marier avec un homme qui n'en agit pas à son égard de la manière que j'ai décrite ci-dessus.

Lorsqu'un jeune homme a atteint sa majorité , il est rare qu'il continue à demeurer sous le toit paternel ; s'il y reste , il est obligé d'y payer son logement et sa nourriture , lors-

qu'il
trav
pou
de s
dans
très-
ils a
com
ce el
tion
pens
miné
et à t

Le
un ac
nées
n'exe
tions
presq
les fe
vétér
tentic
rautes
nouve
tige c

qu'il n'y travaille pas ; et s'il y est occupé , son travail lui est régulièrement payé comme il pourrait l'être à un étranger. Il est naturel de supposer que les jeunes gens qui se trouvent dans une semblable position , doivent être très-impatiens d'en sortir : aussi à peine ont-ils acquis la liberté d'agir pour leur propre compte , qu'ils songent à se marier. Pour que ce changement puisse avoir lieu , la construction d'une maison est un préliminaire indispensable. Une fois cet important ouvrage terminé , ils s'associent aussitôt à tous les soucis et à tous les plaisirs de la vie conjugale.

Le mariage en Canada est invariablement un acte de convenance , et même de première nécessité , dans lequel le choix ou le goût n'exercent pas une grande influence : les affections sont rarement engagées : il est même presque impossible que cela soit. Car à peine les femmes de ces contrées ont-elles quitté les vêtemens de l'enfance , et pris les regards à prétentions , les attitudes un peu coquettes d'aspirantes au mariage , que , semblables aux fleurs nouvellement écloses , elles sont enlevées à la tige qui les a vu naître , et pressées sur le sein

de quelque jeune amant impatient d'en obtenir la possession. Il serait fort inutile, pour quel homme que ce fût, de diriger ses pensées vers une femme en particulier, avant la semaine même où il se propose de se marier; car chaque femme de cette classe est achetée, pour ainsi dire, aussitôt qu'elle paraît au marché. Aujourd'hui ce sont des enfans: demain elles sont des femmes, le jour suivant des épouses; et souvent elles sont mères avant l'expiration d'une semaine.

Lorsqu'un Canadien part pour aller faire une demande matrimoniale, il est rarement accompagné d'un ami. Seul et sans se faire présenter, il va rendre visite au bel objet sur lequel il veut fonder toutes ses espérances de bonheur dans ce monde. En arrivant à la maison du père, il se présente comme garçon, et si l'accueil qu'il reçoit lui paraît favorable, il fait familièrement la conversation avec toute la famille jusqu'au soir. Lorsqu'il commence à être tard, il lui est permis d'avoir un entretien avec la jeune demoiselle, seulement pour savoir si elle lui permet de réitérer sa visite le lendemain soir ou tout autre jour suivant. Si

elle n'a point d'engagement antérieur, il est rare qu'elle rejette l'humble suppliche de ce nouvel adorateur. Lorsque le moment fixé arrive, il paraît seul comme la première fois, et il est reçu avec des attentions marquées : tous les mets délicats que fournit la saison, sont préparés pour fêter son retour. Jusqu'au moment où l'on prend le thé, il a rarement l'occasion de s'entretenir avec sa belle future, occupée à préparer les innombrables articles qui composent un banquet canadien. Aussitôt après le thé ou le repas de l'après-midi, ainsi qu'on l'appelle, la famille se retire pour se reposer, laissant le héros et l'héroïne en pleine possession de la chambre où s'est fait le repas, dans laquelle, pour le plus grand agrément de semblables visiteurs, un lit occupe invariablement un coin. Ils restent dans cet appartement jusqu'au lendemain matin. Je ne suis pas compétent pour juger comment se passe cette première nuit ; s'ils l'emploient à former des plans pour la prospérité de leur race future, ou à philosopher sur la meilleure manière d'accroître la population, ou bien s'ils font des recherches et des définitions sur l'origine des

passions. Quoiqu'il en soit, on s'ajourne toujours à une époque très-rapprochée; et notre héros retourne chez lui reprendre ses occupations ordinaires, promettant de revenir dans un temps déterminé, pourvu toutefois qu'ils aient été mutuellement satisfaits l'un de l'autre dans cette première nuit.

A cette première entrevue, le prétendant fait des questions sur le caractère et le nombre des premiers amans de la demoiselle, et en même temps sur les causes qui ont empêché qu'elle s'unisse à l'un d'eux; s'il est satisfait des explications qu'il reçoit, une nouvelle soirée est indiquée pour le second rendez-vous; mais si le mécontentement vient de la demoiselle, elle lui fait connaître avec candeur qu'elle ne peut plus le recevoir en qualité d'amant. Le gentleman en agit avec moins de franchise; car, s'il est déterminé à ne plus la revoir, il s'éloigne sans en rien témoigner, et la laisse ainsi dans une incertitude pénible.

S'il y a convenance mutuelle, ils ont deux ou trois autres réunions de la même nature, après lesquelles, *si leur amour s'accroît*, le jeune homme informe le magistrat voisin qu'il

à l'intention de conduire à l'autel *sa bien-aimée* ; le magistrat en fait la notification à tous ceux qu'elle peut intéresser, en attachant une publication écrite sur les portes de tous les monumens publics des résidences respectives des deux futurs ; ces fonctions sont remplies par un ministre de l'église anglicane, s'il en existe dans un rayon de dix-huit milles du domicile d'une des parties contractantes. La publication demeure ainsi placardée pendant trois semaines consécutives ; à l'expiration desquelles, si personne ne se présente pour faire connaître quelque obstacle légal à l'union projetée des deux futurs conjoints, ils sont solennellement déclarés mari et femme.

D'après mes précédentes remarques sur la conduite et le caractère des femmes du Canada, il est extrêmement probable que vous regarderez la vertu comme entièrement bannie de cette partie du monde ; mais vous ne devez me considérer que comme parlant en général et non en particulier, et ne pas croire que je n'admets pas d'exception. Je puis dire au contraire que j'ai connu dans ces contrées plusieurs femmes respectables qui pourraient être

reçues dans les cercles les plus distingués en Europe sans les déparer. L'influence du climat peut sans aucun doute produire quelque effet sur le caractère et la conduite des femmes, aussi bien que des hommes. Mais, en admettant cette opinion, je n'en suis pas moins convaincu que les circonstances dans lesquelles nous sommes placés, et les exemples de ceux qui nous entourent ont un ascendant beaucoup plus puissant pour nous rendre vertueux ou vicieux : j'en vois un exemple frappant toutes les fois que je compare les femmes d'Irlande avec celles du Canada. Souvent l'esprit et la beauté sont le partage des premières; mais la vertu est toujours à leurs yeux le plus précieux des biens, et il est bien rare qu'on les voie s'en écarter. On ne peut en dire autant de la généralité de celles du Canada.

Il n'est pas vraisemblable, il est même presque impossible que la vertu puisse se conserver pure et sans tache, dans un pays où les infractions à la chasteté ne sont point considérées comme des fautes graves. On est si loin d'y attacher de l'importance, dans le Haut-Canada ou dans les États-Unis, qu'une femme non ma-

riée, portant un enfant dans ses bras, n'est ni moins respectée ni plus exposée à l'animadversion publique, que si elle avait conservé la pureté d'une vestale. Vous serez peut-être disposé à en douter; mais le fait n'est pas moins vrai: une femme canadienne, surtout dans les nouveaux établissemens, qui a deux ou trois enfans prêts à être élevés, est plus fondée à espérer de former une alliance avantageuse que celle qui n'en a qu'un; et, si on comparait ses prétentions matrimoniales à celles d'une pauvre fille solitaire qui n'a pas les mêmes droits au titre de mère, on les trouverait infiniment supérieures. Je pense qu'on doit principalement attribuer cet état de choses au prix élevé du travail. Un homme assez heureux pour trouver une femme qui, le matin de son mariage, lui présente deux petits garçons d'une santé florissante, réfléchit avec complaisance que, dans un petit nombre d'années, ils le dédommageront amplement par leur travail du sacrifice qu'il fait de quelques *absurdes préjugés importés d'Europe*.

C'est une maxime générale en Europe que, si un homme ne se marie pas par intérêt, il se

marie par amour ; mais ici, il en est peu qui se marient par l'influence d'une de ces deux passions. Convaincu que la solitude est nuisible à l'homme, surtout dans les déserts de l'Amérique, le jeune Canadien s'empresse de former de bonne heure la chaîne indissoluble du mariage. Cependant cette chaîne n'est pas toujours indissoluble : souvent l'homme ou la femme a su trouver le moyen de s'y soustraire, avant qu'une douzaine de lunes ait succédé à celle qu'ils appellent *la lune de miel*. Il s'imprime à peine dans ces contrées un journal où on ne lise l'avertissement, donné par quelque époux abandonné, qu'il n'entend répondre en aucune manière des engagements souscrits par sa femme.

Les Canadiens sont néanmoins les plus indulgens de tous les époux. Ils souffrent patiemment leurs injures et attachent si peu d'importance à la légèreté de leurs épouses que les séparations, quoique très-communes, ne peuvent que très-rarement être attribuées à quelque traitement sévère de la part du mari. Si leur *côte fragile* montre des dispositions à concourir à la prospérité domestique, ils souffrent le

plus patiemment du monde l'ornement reconnu pour être le symbole de l'infidélité conjugale. Je me rappelle un exemple frappant de la vérité de ce que je viens de dire : Un respectable fermier, avec lequel je suis fort lié, revenant chez lui, après un voyage de quelques cents milles, trouva sa femme dans les bras d'un ancien ami, qui avait entrepris de la consoler de l'absence de son mari. Au moment où l'époux outragé fit cette découverte, il s'adressa à l'usurpateur de sa couche nuptiale avec un calme supérieur à celui de la philosophie la plus stoïque, et lui fit la harangue suivante : « Voisin H... , vous savez que depuis longtemps nous vivons, vous et moi, dans la plus parfaite intimité, et Dieu me préserve de tout événement qui pourrait rompre ou seulement affaiblir nos liens. Vous ne pouvez nier que vous avec indignement traité Polly ; j'en ai été témoin oculaire. J'ai néanmoins une telle opinion de votre honneur, que j'ai l'entière conviction de vous trouver disposé à nous offrir à l'un et à l'autre, une compensation des injures que vous nous avez faites. Vous savez que les lois de notre pays seraient en notre

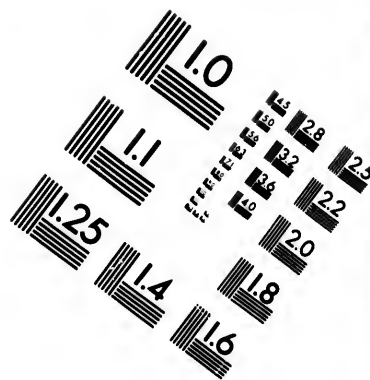
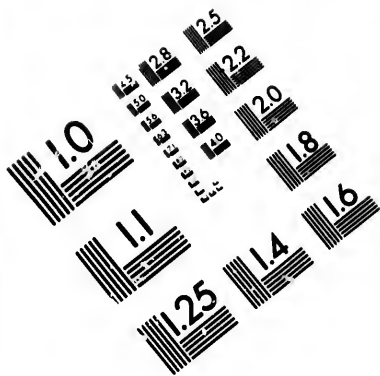
» faveur dans cette occasion , si nous y avions
» recours; mais je calcule que c'est un très-mau-
» vais moyen à employer . et je ne vois pas
» pourquoi deux anciens amis ne régleraient
» pas ensemble , à *l'amiable* , une affaire aussi
» peu importante , sans jeter deux ou trois cents
» dollars à ces gredins de gens de loi. » M. H...
qui avait écouté avec beaucoup d'attention cet
appel véhément fait à son honneur , s'em-
pressa de répondre à son ami qu'il était prêt à
adhérer à sa proposition. On convint sur-le-
champ d'un armistice ; et peu de temps après ,
il demeura arrêté que le couple outragé rece-
vrait , à quinze jours delà , deux cochons bien
gras , et pesant au moins trois cents livres ,
comme une pleine et suffisante compensation
de l'injure que l'époux avait soufferte en la per-
sonne de sa chère et chaste épouse. Les cochons
furent envoyés avec une extrême ponctualité.
M. H... continua à être le commensal de la
maison , jusqu'à ce que le dernier morceau des
victimes expiatoires eût été mis dans la poêle ;
époque à laquelle il retourne chez lui , très-
satisfait du résultat de sa campagne. Je peux
vous garantir la vérité de cette petite anecdote ;

il s'en présente tous les jours de la même espèce, sous des formes différentes.

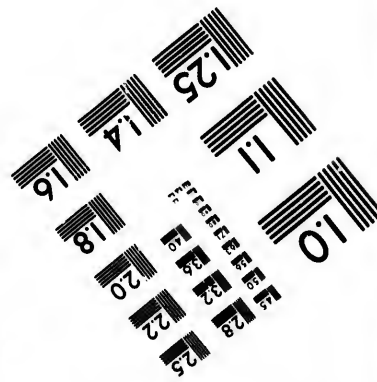
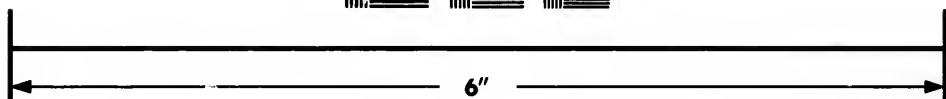
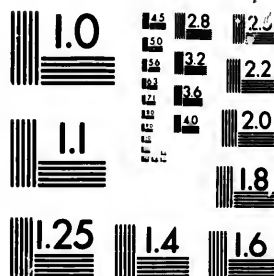
Les femmes du Haut-Canada tiennent beaucoup à la réputation de *bonnes ménagères*, et comme il est très-difficile de se procurer des domestiques dans le pays, elles ont de fréquentes occasions d'exercer leurs talens, en remplissant les différentes fonctions du ménage : mais elles sont tellement occupées de leurs personnes, qu'elles forcent leurs pauvres maris à faire la plus grande partie de l'ouvrage, qui ne devrait concerner qu'elles. Dans le fait, un Canadien est l'esclave de sa femme, dans toute la latitude qu'on peut donner à cette expression ; il est obligé de répondre à tous les appels, d'obéir à tous les ordres, et d'exécuter, sans se permettre le moindre murmure, toutes les commissions qu'il plaît à son maître de lui donner. Il n'est point dans les Indes Occidentales de conducteur d'esclaves qui transmette d'une manière plus despotique ses ordres absolus aux noirs enfans de l'Afrique, qu'une belle Canadienne, en s'adressant à celui qui est à la fois son *seigneur et son esclave*.

Il arrive très-souvent en Canada, et même





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
1.5
2.0
2.5
3.0
3.6
4.5
5.6
7.1
9.0
11.2
14.0
18.0
22.5
28.0
36.0
45.0
56.0
71.0
90.0

1.0

1.0
1.5
2.0
2.5
3.0
3.6
4.5
5.6
7.1
9.0
11.2
14.0
18.0
22.5
28.0
36.0
45.0
56.0
71.0
90.0

dans toute l'Amérique, aux voyageurs, de s'arrêter pour se rafraîchir dans des maisons particulières, lorsque les tavernes offrent peu de ressources ou d'agrément. On peut obtenir dans une maison particulière, tout ce qu'on demanderait dans une taverne, à l'exception des liqueurs spiritueuses. On est, il est vrai, obligé d'y payer, mais un peu moins qu'on ne paierait dans la taverne. Je revenais, il y a quelque temps, avec MM. Talbot, de visiter les cascades de Niagara : nous nous arrêtâmes un soir dans une maison particulière très-respectable du district de Londres. Comme j'avais un peu connu le maître et la maîtresse de cette maison avant qu'ils se mariassent, celle-ci mit tous ses soins à bien recevoir MM. Talbot, d'autant plus que c'était la première fois qu'ils paraissaient dans cette partie de l'Amérique. Lorsque nous arrivâmes, le mari était occupé à quelques travaux d'agriculture, dans une partie éloignée de la ferme ; mais le son du cor l'eut bientôt rappelé chez lui : à peine avait-il eu le temps de saluer et de présenter ses respects à MM. Talbot, que sa bonne femme lui ordonna de mettre nos chevaux à l'écurie, et de revenir le

plutôt possible. Pendant son absence, elle fut très-affairée à mettre la nappe pour le souper, quoique les matériaux, dont il devait être composé, fussent encore dans un état très-peu propre à la mastication : le pain était encore dans le pétrin ; les poulets mangeaient paisiblement à la porte de la ferme : le thé était dans la boîte de l'épicier, et la crème dans le pis de la vache : mais dans une contrée comme l'Amérique, la transition du néant à l'existence, est presque instantanée. Ce n'était là que de légers obstacles, et avant qu'une heure se fût écoulée, on nous servit un souper de fort belle apparence.

Lorsque notre hôte revint, après avoir pris soin de nos chevaux, il reçut successivement de sa femme les ordres suivans, qui furent exécutés sans retard avec la plus scrupuleuse exactitude.

« M. X., je vois maintenant qu'il faut que » vous alliez tuer une paire de poulets. » Il partit sur-le-champ, et revint en moins de cinq minutes avec les deux victimes ensanglantées.

« A présent, M. X., il faut que vous les plu-

» miez. » L'ordre fut sur-le-champ exécuté , et il reparut encore une fois pour recevoir de nouvelles instructions.

Il lui fut ensuite commandé de préparer ces poulets ; de porter de l'eau ; d'aller chercher les vaches , et après cela de les traire.

Ces travaux n'étaient que le prélude de ceux qui lui restaient à faire. Il reçut l'ordre d'apporter le lait ; de remplir le pot de crème ; d'aller chercher du beurre à la laiterie ; de suspendre la chaudière , etc.

Pendant tout ce temps , madame X. s'amusa à parcourir la chambre , arrangeant les plats , et chassant les mouches de dessus la nappe , sans porter le moindre secours à son malheureux époux , dans les nombreuses fonctions dont elle l'avait chargé. Lorsqu'il eut suspendu la chaudière , il prit modestement la liberté de suggérer la nécessité où il était de prendre un siège , et de se reposer quelques instans ; mais au même moment , madame X. lui intima l'ordre d'aller chercher une livre de thé chez l'épicier.

Pendant qu'il était absent , elle eût la condescendance de descendre au cellier pour y

prendre des patates , qu'elle plaça dans un vase à la porte ; et au retour de son mari , elle le pria de les laver sur-le-champ ; l'époux soumis les emporta très-tranquillement , et les rapporta bientôt après bien lavées et bien raclées : on lui dit d'allumer du feu pour faire cuire les poulets.

Lorsque cela fut fait , il jouit d'un moment de repos , et il lui fut permis de s'asseoir , jusqu'au moment de placer le souper sur la table. Il fut alors mis de nouveau en mouvement avec un despotisme qui surpasse toute description.

J'observais en silence ce tableau mouvant des douceurs et du bonheur de l'union conjugale , et je me félicitai sincèrement de ce que ma femme n'était pas née en Amérique. J'étais en ce moment d'autant plus fondé à m'en réjouir , que j'avais remarqué avec une véritable satisfaction l'improbation que manifestaient mes compagnons de voyage , en voyant une pareille conduite.

LETTRE XXVI.

*Suite des mœurs et coutumes des Canadiens. —
Origine de la population. — Sa dépravation ,
son ignorance et sa curiosité. — Course de
chevaux. — Singulière manière de parier. —
Détestable coutume de boxer.*

La grande masse des habitans du Haut-Canada est composée des émigrans des États-Unis , et des descendans de ceux qui se réfugièrent dans cette province , aussitôt après que la guerre révolutionnaire fut terminée. Ces derniers conservent généralement les mêmes notions absurdes d'égalité et d'indépendance qui caractérisent les républicains leurs voisins ; mais ils ne manifestent aucun attachement particulier pour leur contrée natale. Entreprenans et ambitieux à l'excès , ils sont toujours pressés

de saisir les occasions de s'enrichir ; malheureusement pour eux, il leur arrive très-souvent de ne saisir que l'ombre, et de perdre la réalité, faute d'être bien pénétrés d'un esprit de modération, et de savoir diriger leur zèle. Quoique possesseurs absolus d'un sol qui, convenablement cultivé, pourrait leur procurer un sort digne d'envie, ils parviennent rarement à acquérir la véritable indépendance personnelle qu'ils ne connaissent que de nom. Se livrant sans cesse à de fausses spéculations, à des espérances incertaines, ils se lancent dans des entreprises hasardeuses, qui finissent par détruire en eux tout sentiment de rectitude et de probité. De là résulte qu'on ne peut pas compter sur leurs engagements, ni ajouter foi à leur parole ; car ils promettent sans avoir l'intention de tenir, et contractent des obligations qu'ils se proposent de ne jamais remplir. Leur dépravation égale leur ignorance, et toutes les deux sont souvent surpassées par leur vanité sans bornes et leur invincible opiniâtreté. Semblables aux républicains leurs voisins, ils se croient le peuple le plus éclairé de la terre, et il serait tout aussi inutile de leur offrir des ren-

I.

*radiens. —
dépravation,
Course de
parier. —*

Haut-Ca-
des Etats-
ni se réfu-
après que
inée. Ces
es mêmes
pendance
s voisins ;
ment par-
reprenans
rs pressés

seignemens sur quelque sujet , que de tenter d'apprivoiser un zèbre.

La curiosité est leur défaut le plus enraciné ; elle est poussée si loin , qu'elle devient un fléau insupportable aux étrangers : je n'ai jamais rien rencontré de plus fâcheux. On est sans cesse assailli des questions les plus oiseuses et les plus impertinentes.

Les Canadiens aiment beaucoup les boissons de toute espèce ; comme les liqueurs ne sont pas chères , ils en prennent souvent jusqu'à l'ivresse. Les jeux de cartes , les courses de chevaux , la lutte et la danse , sont leurs amusemens favoris. Le doux tintement des dollars se faisant plus rarement entendre à leurs oreilles , que le mot de liberté à celles d'un Algérien , les paris se font ordinairement en bestiaux , et s'élèvent quelquefois à des valeurs extravagantes. Le sort d'une vache , d'une paire de bœufs ou de chevaux , dépend souvent de la couleur d'une carte ; et un grand nombre de fermiers se voient quelquefois privés , par une heure de jeu , des fruits péniblement acquis par vingt années de travail et d'industrie.

Lorsque les courses sont finies , les luttes commencent , et sont bientôt suivies de combats de boxeurs , dans le style moderne. Cet usage détestable est commun en Canada ; cependant rien dans le monde ne doit paraître plus dégoûtant aux yeux des hommes raisonnables. Au lieu de combattre comme des ennemis qu'une passion violente anime momentanément , ce qui sous tous les rapports serait déjà assez fâcheux , ils s'attaquent comme de vrais dogues , et paraissent ne viser qu'à se défigurer , et à rassasier leurs yeux du sang de leurs adversaires. Le combat commence toujours par un tour de lutte ; car ils ne pensent jamais à faire usage de leurs poings. Celui qui a le malheur d'être une fois abattu , est presque toujours vaincu. Le principal but des combattans paraît être *le calcul des éclipses* , ou , en d'autres termes , ils cherchent mutuellement à se crever les yeux. Pour y parvenir , ils portent l'index de la main droite dans les yeux de leur antagoniste , *afin de leur fermer la lumière du jour* , (*gouge out the daylight*) , selon leur expression favorite : s'ils échouent dans leur entreprise , ils ont recours

à leurs dents pour s'assurer la victoire ; une fraction de nez , la moitié d'une oreille , un morceau de lèvre , sont les trophées des vainqueurs. La bataille ne finit que lorsqu'un des combattans s'écrie *assez* ; ce qui arrive très-rarement , à moins qu'il ne se sente extrêmement affaibli par la perte de son sang , ou par une rude invasion dans ses nerfs *optiques* ou *olfactaires* , ou dans ceux de l'ouïe.

Personne ne tente d'intervenir dans ces féroces querelles ; et ceux qui le feraient , exposeraient eux-mêmes leur vie ; mais du moment que le cri , *assez* , s'est fait entendre , les combattans se lèvent , si cela leur est possible , et exhibent aux yeux des spectateurs leurs formes meurtries et lacérées. Par suite de cette manie barbare , un grand nombre de personnes sont défigurées. N'êtes-vous pas étonné qu'un peuple qui a les plus hautes prétentions à la civilisation , prenne quelque plaisir à ces dégoûtans spectacles , et aux tristes effets qui en sont les résultats. Cependant je suis informé , de manière à ne pouvoir en douter , qu'il existe encore en Angleterre , dans les comtés de Lancaster et d'York , des usages à peu près sem-

blables. Je ne dois donc pas être surpris que cet exemple soit imité par les Canadiens, dont la civilisation est si peu avancée. Lorsque dans quelque société Américaine j'ai voulu blâmer cet usage cruel, et en démontrer les inconvéniens, j'ai rougi, je l'avoue, en entendant ceux qui l'excusaient, s'appuyer sur ce que l'Angleterre en donnait l'exemple : cette manie de boxer est tellement en vogue dans les Etats du Sud, que lorsque les habitans de la Nouvelle-Angleterre ou ceux du Canada, rencontrent un individu qui n'a qu'un œil, et la place de l'autre vide, ils disent qu'il a une *marque Virginienne, a Virginian brand.*



LETTRE XXVII.

Suite des mœurs et des usages du Haut-Canada. — Défaut d'hospitalité chez les Canadiens. — Visites d'hiver. — Leur avarice et leur cupidité. — Observations du docteur Howison, sur ces divers sujets.

Le docteur *Howison* dit que les Canadiens sont en général hospitaliers envers les étrangers. Comme je suis de son avis sur plusieurs points, je regrette sincèrement que mon amour pour la vérité me force à ne pas penser comme lui dans cette circonstance, et à courir le risque de voir mes intentions mal interprétées. Vous m'excuserez néanmoins, si vous vous rappelez que j'ai formellement promis de vous donner avec franchise, sur tout ce que j'ai pu

observer , mon opinion et non celle des autres
Il est possible d'ailleurs que le docteur Howison et votre correspondant diffèrent sur la signification du mot *hospitalité*.

Je considère l'hospitalité comme une vertu du premier ordre , dont la pratique a été prescrite par le Sauveur des hommes , et fortement recommandée par tous ceux qui l'ont immédiatement suivi. Quoique je puisse éprouver quelque difficulté à définir exactement ce qu'*elle* est , je puis dire facilement ce qui n'est pas *elle*. Inviter un étranger qui se présente à votre porte à entrer chez vous , partager avec lui les bons mets qui sont sur votre table , l'abriter sous votre toit , le faire reposer sur votre lit , pour recevoir le lendemain matin avec ses adieux le paiement de toutes vos attentions, ce n'est pas assurément ce qu'on peut justement nommer hospitalité. Je ne peux non plus accorder ce nom à des échanges réciproques de fêtes qui se répètent fréquemment chez toutes les nations civilisées, dans les hautes classes ; et dont l'extension aux classes inférieures sert seulement à prouver que l'homme est fait pour vivre en société. Non , la véritable hospitalité

porte avec elle un caractère plus noble et plus élevé : elle est entièrement désintéressée , et celui qui la pratique n'a d'autre objet en vue que d'adoucir et d'améliorer le sort de ses semblables.

A la vérité , si vous entrez dans la maison d'un Canadien au moment où il prend un de ses repas , il vous invitera à le partager ; mais cela avec tant de froideur et d'une manière si peu engageante , que si vous n'êtes pas absolument pressé par la faim , il ne vous viendra pas même l'idée d'accepter son invitation.

En lisant ces remarques , vous devrez vous rappeler que je ne parle que de la grande masse des Canadiens , et non de la première classe , où l'on trouve beaucoup d'urbanité et de bienveillance pour les étrangers. Je n'entends pas consigner ici l'éloge du petit nombre de personnes recommandables par qui j'ai été parfaitement accueilli. Mon intention est uniquement de vous faire connaître le pays et de vous peindre la généralité de ses habitans.

J'ai déjà observé que les Canadiens n'aiment point les petites réunions. Il est cependant d'usage en hiver de se réunir au nombre de

cinq ou six familles qui montent dans leurs traîneaux et parcourent dix ou douze milles pour se rendre chez quelqu'une de leurs connaissances. Là on prend le thé, on raconte quelque anecdote scandaleuse, et on revient chez soi le même soir. Ces sortes de visites qui ne sont ni attendues ni provoquées, ne seraient pas très-agréables dans des contrées plus sociales et plus hospitalières. La soudaine arrivée de vingt ou trente convives, même dans quelques-uns des châteaux les mieux disposés pour recevoir une société nombreuse, occasionnerait, je pense, un peu d'embarras au maître et à la maîtresse de la maison. Mais il n'en est pas de même en Amérique. Dans cette terre d'abondance, tout homme doué d'une honnête industrie, est en tout temps armé de pied en cap pour recevoir convenablement de pareils hôtes. Il est pourvu avec tant de profusion de tous les biens de la terre, qu'il suffit à un fermier d'être prévenu une heure à l'avance pour pouvoir offrir à un nombre considérable de convives une table dont les mets satisferaient un prince. Le baril de fleur de farine est rarement vide : le saloir n'est jamais dépourvu

de cochon. La volière est toujours bien approvisionnée. Les pâtés, les tartes, les confitures, sont des mets de tous les jours; et mille autres petites friandises sont toujours disponibles pour décorer le banquet.

Il n'y a pas de peuple sur la terre, qui se nourrisse mieux que les Canadiens, soit en boissons, soit en comestibles. On peut dire avec vérité, qu'ils vivent d'une manière somptueuse. Il n'est pas rare que leur déjeuner se compose de douze ou quatorze ingrédients différens, tous de la nature la plus hétérogène : *thé verd*, *le porc frit*, *rayons de miel* et *saumon salé*, *concombres confits* et *patisseries*, *poulets bouillis* et *tarte aux pommes*, *mélasse d'érable* et *puddings de pois*, *gâteaux au gingembre* et *choux-croutes*, se trouvent sur presque toutes les tables. Le dîner ne diffère en rien du déjeuner, et le repas de l'après-midi qu'on appelle le souper n'est pas moins substantiel.

Il n'est peut-être pas de passion qui, portée à un certain degré chez un peuple, indique mieux le défaut d'éducation ou de connaissances que ne le fait l'avarice. C'est une observation dont la justesse est confirmée par

une expérience de tous les jours. Par exemple, entre les artisans, ceux dont l'éducation a été primitivement mieux soignée et plus libérale, ne sont jamais aussi cupides de gros gains que les individus dont les notions sont plus bornées, soit faute d'avoir reçu de l'éducation dans leur jeunesse, soit à raison de leur incapacité réelle d'acquérir des connaissances utiles. Cette circonstance se reproduit d'une manière frappante chez les Canadiens. Ainsi que je l'ai déjà remarqué, ils n'ont aucun goût pour la lecture; et en supposant que, par miracle, il y en eût qui désirassent de s'instruire, il faudrait une autre miracle pour les décider à bien apprendre à lire. Les hommes ne savent pas s'apprécier à leur juste valeur; et en conséquence, ils attachent très-peu d'importance à l'instruction qu'ils pourraient acquérir. De là naît l'ascendant que les passions prennent sur eux: leur conception étant très-faible, ils se laissent aisément subjugués. Les notions les plus erronées de l'indépendance individuelle sont greffées sur cette complète ignorance. On leur donne une portion de terre, qu'ils ont le droit d'appeler leur

prop , et dont le produit suffit à leurs besoins : et parce qu'ils ne sont pas obligés d'importuner leurs voisins pour quelle chose que ce soit, ils ne peuvent pas concevoir pourquoi leurs voisins viendraient les importuner. Bientôt ils ressemblent au limaçon isolé dans sa coquille, et ils finissent par devenir aussi envieux que le dernier des misérables.

Cette nuance se montre si évidemment dans le caractère national des Canadiens, qu'il est, selon moi, impossible à tout homme intelligent qui voyage dans le pays, de ne pas s'en apercevoir. Dans le fait, l'amour du gain est leur véritable dieu : ils lui sacrifient tout principe et toute vérité ; et lorsque la religion et la morale pure sont mises en opposition avec cette idole, elles sont regardées comme des objets de nature secondaire, et entièrement subordonnées aux considérations terrestres. Le plus fin, le plus adroit, est regardé, parmi les Américains, comme le plus honnête.

Les Canadiens ne sont pas fort irascibles, et leur ressentiment ne les pousse jamais à de grands excès. Leur cœur froid est peu susceptible des impressions délicates de l'amour

et de la reconnaissance. Le défaut d'attraits, et les dispositions volages et peu chastes du beau sexe, ne sont guère propres à exciter l'amour, et la reconnaissance a peu d'occasions de s'exercer en Canada. Aucun homme n'y a la plus légère obligation à son voisin. L'action de prêter et celle d'emprunter sont également inconnues dans ce pays : une faveur n'y est jamais accordée sans la perspective assurée d'une immédiate rémunération. Chaque chose a son prix déterminé. Si quelqu'un a besoin de la charrue, de la herse, du chariot ou du traîneau de son voisin, ne fût-ce que pour une heure, il lui est impossible de l'obtenir à titre de prêt ; mais il l'obtiendra facilement à titre de location. Les hommes mêmes qui, dès leur première jeunesse ne se sont pas perdus de vue, sont si peu disposés à s'obliger sans une compensation actuelle, qu'un individu ne peut emprunter à un autre une bride, une selle, un harnais, ou tout autre objet, sans être convenu d'avance, non-seulement de payer tout le dommage qui pourra y être fait, mais encore de donner une certaine rétribution pour chaque jour qu'il lui conviendra de le

garder. Une charrue , un chariot, un traîneau , sont loués chacun deux schellings et demi par jour ; et tout autre ustensile , depuis la dent d'une herse jusqu'à une aiguillée de fil , l'est également à un prix proportionné.

Il est aisé d'apercevoir combien cette singulière manière d'agir est destructive de toutes les dispositions amicales , qui , dans les autres pays , attachent les hommes les uns aux autres. En Canada , rien ne porte un individu à considérer son voisin comme un ami , puisqu'il est obligé de se procurer , à prix d'argent , tout ce qui dépendrait de l'amitié ou du secours d'un autre. L'on trouve difficilement accès auprès d'un cœur qui n'est accessible à aucune autre considération que celle de l'intérêt. Ici l'homme ne veut vivre que pour lui seul ; et son intérêt personnel est l'unique base de sa conduite et de ses actions.

« Le premier aspect d'un nouvel établissement , dit le docteur Howison dans ses esquisses , excite des émotions agréables : c'est avec un plaisir extrême qu'on voit des forêts entières disparaître devant l'industrie de l'homme , et la solitude du désert prendre l'aspect d'une contrée aussi active qu'animée. On prévoit d'avance les

momens de bonheur que procurera un sol fertile à ceux qui les premiers auront fécondé son sein. Une nouvelle carrière de jouissance semble s'ouvrir à l'espèce humaine , surtout pour cette portion que l'observateur suppose ne s'être expatriée qu'afin de se soustraire au malheur et à la pauvreté ; mais un examen plus profond et plus réfléchi a bientôt dissipé ces impressions agréables et ces idées de félicité. Celui qui examine en détail un nouvel établissement , peut facilement se convaincre que le plus grand nombre de ses habitans est tombé dans un état de dégradation complète, et ne sait apprécier aucun des avantages que lui a procurés son changement de position. Une population sans lois et sans principes moraux , composée du rebut du genre humain , récemment affranchie de cette subordination qui caractérise particulièrement les sociétés plus avancées en civilisation, jouissant d'une égalité parfaite de droits et de possessions , doit nécessairement composer une démocratie de l'espèce la plus révoltante : aucun individu n'y possède plus d'influence qu'un autre ; et s'il en était quelqu'un à qui des talens supérieurs

donnassent la prétention de prendre quelque ascendant sur les autres, il éprouverait sur-le-champ une opposition générale. C'est ainsi que tous les habitans d'un nouvel établissement s'avancent indolemment du même pas dans la carrière de la vie. Pour peu que l'un d'entr'eux veuille dépasser les autres, il est ordinairement repoussé dans l'intérieur des rangs. »



Sui

d

is

E

ordi

moy

rale

Angl

men

répu

spoli

s'en

lois

II

LETTRE XXVIII.

Suite des mœurs et usages du Haut-Canada.

— *Point de base sûr pour juger sainement des crimes commis. — Séductions fréquentes.*

— *Triste exemple de séduction. — Sa fatale issue.*

En Angleterre , le calendrier judiciaire est ordinairement considéré comme le meilleur moyen d'apprécier sainement l'état de la morale dans le pays ; parce que le caractère des Anglais les porte à ne souffrir ni envahissement de leurs droits , ni diffamation de leur réputation , ni aucune espèce d'outrage , de spoliation ou d'oppression , sans chercher à s'en venger , en recourant , à cet effet , aux lois et aux tribunaux.

Il n'est pas facile d'employer le même

moyen pour constater la condition morale des Canadiens, relativement aux autres peuples; parce que les bases que je viens d'indiquer comme en harmonie avec le caractère anglais, ne le seront jamais avec celui des habitans des régions Trans-Atlantiques. Le nombre des procès portés devant les tribunaux n'est pas proportionné aux crimes commis. Les actions pour criminelle conversation, pour séduction, ou pour infraction à une promesse de mariage, sont presque entièrement inconnues dans toutes les parties du Nord de l'Amérique. Pendant tout le temps de ma résidence en Canada, il n'est pas venu à ma connaissance qu'il ait été intenté un seul procès de cette espèce. Vous ne devez pas induire de là, que ces crimes ne s'y commettent pas, et que l'innocence dans toute sa pureté a trouvé un asile dans ces contrées étrangères à la corruption. Malheureusement il faut en tirer la conclusion contraire: ces délits contre la société s'y renouvellent tous les jours, et sont devenus si communs, qu'ils ne surprennent ni n'affligent presque aucun des individus qui y sont directement intéressés.

Quant à *la criminelle conversation*, l'opinion de la parfaite indépendance d'une femme est si généralement répandue, que je doute beaucoup que l'on trouvât, sur tout le continent, deux Américains natifs, qui, en qualité de membres d'un jury, voulussent accorder une indemnité de six pences pour un cas de cette espèce; quelles que fussent l'évidence, la gravité des circonstances, ou la richesse du défendeur. Accoutumés eux-mêmes à supporter patiemment de pareilles injures, qui ne portent atteinte ni à la fortune, ni au caractère personnel de l'offensé, ils ne sauraient se résoudre à en ordonner la punition.

D'après ma correspondance antérieure, vous avez pu juger que la séduction n'est pas connue en Canada; mais elle n'y est point considérée comme un délit assez grave pour provoquer l'animadversion des lois, ni celle des habitans. Ici la séduction peut se livrer à son odieux penchant, avec impunité. Le séducteur ne craint ni d'exciter le mécontentement des parens dont il trompe la fille, ni de s'exposer à la colère de l'époux dont la femme, cédant à ses sollicitations, se laisse entraîner à souiller le lit nuptial.

Depuis mon arrivée en Canada, je n'ai entendu citer qu'un exemple de l'affliction éprouvée par des parens ou des époux dans une pareille circonstance : comme celui-ci a eu une fin très-déplorable , et qu'il établit la différence qu'il y a sous ce rapport , entre la manière de vivre des femmes , qui sont seulement venues s'établir dans le pays , et celles qui sont nées de familles Américaines , je prendrai la liberté de vous en faire un récit succinct.

Il y a environ deux ans , que M. W. , respectable émigrant irlandais , autrefois propriétaire d'un domaine considérable dans son pays natal , vint chercher dans les fertiles , mais incultes régions du Haut-Canada , un asile qui le mit à l'abri des dangers auxquels les dernières divisions qui ont agité l'Irlande , avaient exposé un grand nombre de familles honorables et exemptes de tout reproche. Les compagnons de son exil étaient une femme aimable et une nombreuse famille , composée d'enfans charmans. De ce nombre , était une fille jeune , innocente , aimable , estimée de tous ceux qui la connaissaient , adorée de ses parens , et chérie de la famille à laquelle elle pro-

diguait les plus tendres soins pour alléger le fardeau de sa mère.

Bientôt après l'arrivée de cette famille , naguère si heureuse dans sa patrie adoptive , un jeune homme, né de parens recommandables, fut présenté à Miss. W... ; elle était alors dans sa dix-huitième année , époque à laquelle le cœur des femmes est peut-être le plus sujet à recevoir des impressions profondes et indélébiles. Il avait entendu parler des vertus de notre belle compatriote. Mais avec un scepticisme qui n'appartient qu'aux âmes dépravées , il ne pouvait croire à leur existence. Sachant que les femmes de son pays n'étaient jamais extrêmement scrupuleuses , il ne pouvait concevoir qu'il n'en fût pas de même dans les autres régions , et qu'un autre sol fût plus favorable au développement et à la pratique des principes vertueux. Dans cette occasion, l'expérience le convainquit que , s'il n'était pas entièrement impossible, il était du moins très-difficile de détourner une jeune demoiselle du sentier de la vertu. Le séducteur de profession qui attache une gloire honteuse à déshonorer les familles , ne se laisse pas déconcerter par les

obstacles; ils redoublent au contraire son ardeur et son audace. Ce fut malheureusement ce qui arriva dans cette fâcheuse circonstance : l'exécration destructeur de la paix et du bonheur de la famille W... , regardait la vertueuse et innocente fille , comme un objet dont la ruine lui ferait un honneur infini aux yeux de ses compagnons de débauche ; excité bien plus que découragé par les difficultés qu'il rencontrait , il résolut de développer toute son infernale adresse pour faire réussir son affreux dessein.

Le premier pas qu'il fit pour y parvenir, fut de cultiver l'amitié de la famille, et d'inspirer aux parens la plus grande confiance en son honneur ; le second, d'agir sous le masque hypocrite qu'il savait si bien prendre, pour captiver les affections de la jeune demoiselle : il finit par se présenter comme aspirant à sa main. A dater de cette époque, il eut pour elle les plus grandes attentions, et saisit avec empressement toutes les occasions favorables pour la convaincre que, dès le premier moment où elle s'était offerte à sa vue, elle lui avait inspiré une passion aussi pure que la rosée du ciel ; aussi ardente que les rayons

d'un soleil d'été. Elle était trop pure, trop innocente, pour s'apercevoir de ses artifices et de la perversité de ses intentions.

Etant un des plus habiles adeptes dans l'exécution des plans de la nature de celui qu'il avait tramé, il ne lui fut pas difficile de séduire une jeune victime, qui, d'ailleurs, avait une entière confiance en sa probité, et qui croyait toucher au moment où une union sanctionnée au pied des autels, couvrirait d'un voile épais un moment de faiblesse; mais elle avait trop présumé de son perfide suborneur, qui l'abandonna bientôt après avoir assouvi ses désirs, et lorsqu'il eut acquis la certitude qu'elle allait devenir mère. Le désespoir ne tarda pas à s'emparer d'elle: l'idée de survivre à son déshonneur ne put entrer dans son âme.

Mais avant d'exécuter son funeste dessein, cette infortunée adressa à son vil séducteur une lettre touchante pour lui peindre l'agonie à laquelle son cœur était en proie; elle lui rappela sa promesse, et fit un appel à ses sentimens, à son humanité et à son honneur. Mais

son âme était insensible : son humanité ne fut point émue par l'éloquence de sa victime : son honneur était celui d'un misérable , pour qui il n'existait rien de sacré. Il répondit de la manière la plus barbare qu'il n'avait jamais eu le dessein de l'épouser. L'effet de cet atroce refus fut de confirmer la malheureuse fille dans la résolution désespérée qu'elle avait précédemment formée. Sous prétexte d'aller faire un tour de promenade avec une jeune dame, elle s'avança vers le lieu qu'elle avait choisi pour le plus tragique et le dernier acte de sa vie : ce fut le bord d'une rivière rapide , dont la hauteur perpendiculaire était au moins de cent pieds au-dessus de son lit rocailleux. Cette pauvre victime de la séduction et de la honte s'était munie d'une plume et d'un encrier, et usant, vis-à-vis de sa compagne, de quelque prétexte plus ou moins plausible , elle s'assit sur le gazon , et écrivit à la hâte quelques lignes qui expliquaient les motifs de son affreuse résolution : elle plaça ensuite soigneusement le papier dans son sein, se leva précipitamment , prit la main de son

amie , et lui disant adieu , elle se précipita , la tête la première , dans le rapide torrent.

Succombant sous le poids de l'étonnement et de la terreur , sa compagne resta quelques instans immobile à la même place ; mais ensuite , ayant repris assez de force pour approcher du bord escarpé de la rivière , et regardant en bas , elle vit sa malheureuse amie , luttant contre l'agonie de la mort , sur une roche découverte. Elle vola aussitôt vers la maison , et instruisit les amis de la jeune demoiselle de ce triste évènement : ils ne perdirent pas un instant pour se rendre sur les lieux de cette déplorable catastrophe , accompagnés d'un médecin. Mais ses secours , et ceux des parens de la jeune victime , arrivèrent trop tard : quoiqu'alors toute étincelle de vie ne fût pas encore éteinte , déjà la langue était silencieuse ; les yeux avaient perdu leur éclat , et les traits avaient pris la pâle empreinte de la mort. On employa tous les moyens possibles pour la rappeler à la vie ; ils furent tous inutiles : peu de momens après qu'elle eut été retirée de l'effrayant abîme , son pouls cessa

de battre ; et l'infortunée alla rendre compte de sa vie aux pieds de l'Éternel , trop juste , sans doute , pour ne pas infliger tôt ou tard le plus terrible châtement à celui qui fut la première cause de ce tragique évènement.



E

sat
Ca
leu
an
tur
seu
co
au
qu

LETTRE XXIX.

Education d'un Canadien. — Indulgence avec laquelle il est traité dans les premières années. — Son adresse naturelle. — Son entrée dans la vie active. — Mariage et établissement. — Chaumière et ameublement. — Indépendance et imprévoyance. — Leur résultat.

Il est impossible de donner une explication satisfaisante de la dégénération du caractère des Canadiens, sans remonter aux principes dont leur âme est empreinte dès leurs plus jeunes ans. Une légère esquisse de la vie et des aventures d'un fermier Canadien, servira non-seulement à jeter du jour sur les observations contenues dans les lettres précédentes, mais aussi à fournir de nouvelles instructions à ceux qui désirent connaître d'une manière plus par-

ticulière les mœurs et l'existence actuelle des habitans du Canada. Je décrirai donc avec autant de clarté et de simplicité qu'il me sera possible, la marche d'un Canadien natif, dans la carrière de la vie.

Dans un pays dont tous les habitans sont à peu près au même niveau, tant pour l'existence sociale que pour les propriétés, et professent avec la plus grande opiniâtreté les principes d'une parfaite indépendance, le jeune Canadien, ayant constamment devant lui l'exemple et le précepte, rivalise naturellement avec son père, et se pénètre promptement des mêmes notions absurdes d'égalité et d'indépendance. A peine a-t-il appris à bégayer le nom de sa mère, qu'il commence à sentir sa précoce importance, et dédaigne tacitement de se soumettre même à ses parens. A table, il veut être le mieux servi, et l'objet principal de l'attention générale. Accoutumé à voir tous ses desirs satisfaits, et tous ses ordres ponctuellement exécutés, il apprend bientôt à dédaigner le langage de la supplique; il aime à employer le mode impératif, et il se sert rarement de l'indicatif, excepté au premier

temps futur. Ses paroles sont prononcées d'un ton d'autorité absolue, long-temps même avant qu'il soit capable de pourvoir lui-même à ses propres besoins : toutes ses volontés sont exécutées, quelque déraisonnables qu'elles soient ; et tout ce qu'il dit , même de plus déplaisant , est accueilli avec les plus grands applaudissemens. Ses parens, qui semblent conspirer contre sa raison , ne peuvent concevoir l'idée de l'envoyer à l'école , de crainte que sa mâle indépendance n'ait à souffrir du ton magistral d'un instituteur , et que la contradiction n'irrite son caractère.

Aussitôt que le jeune homme a atteint sa septième ou sa huitième année , il est pourvu d'une hâche au lieu d'un alphabet , et lorsqu'on vante l'habileté avec laquelle il se sert de cet instrument , il se croit un personnage important dans la société ; il prend le maintien d'un homme fait , et entre familièrement en conversation sur tous les sujets , avec les personnes de tout âge. N'ayant jamais été contrarié par ceux qui auraient dû veiller sur ses jeunes années , il s'irrite de la moindre contradiction ; il s'indigne contre ceux qui ne par-

tagent pas ses opinions, si extravagantes qu'elles soient. Héritant de son père d'une disposition à spéculer, il commence de très-bonne heure à entrer dans la carrière des affaires, et devient souvent possesseur d'une propriété considérable, avant d'avoir atteint son troisième lustre ; il reçoit de ses parens des instructions habituelles, qui le mettent à même de pouvoir acquérir des richesses ; et toutes les fois qu'il est assez adroit pour tromper ses imprudens compagnons, ses amis lui prodiguent les plus grands applaudissemens. Ainsi, initié de bonne heure dans l'art de tromper et de spéculer, il entre dans le monde avec une âme complètement étrangère à tout principe d'honneur, et inaccessible à tous sentimens généreux. Etant accoutumé à ne témoigner à ses parents ni respect ni déférence, absolument dégagé de toute espèce de subordination, il prétend être aussi libre que l'air de la montagne, aussi indépendant que le soleil de la voûte azurée. Ne connaissant aucune contrainte, il va où il lui plaît, fait ce qui lui convient, et ne se croit justiciable d'aucun tribunal supérieur. Il lâche les rênes à ses passions,

et professe le plus souverain mépris pour les opinions et les suffrages des membres les plus respectables de la société. Placé sous une aussi fatale influence, il quitte le toit paternel sans avoir jamais eu un sentiment de respect et de vénération pour ceux qui l'habitent, et, par conséquent, sans regret. Il est bien difficile d'espérer qu'un jeune homme élevé sous d'aussi funestes auspices, puisse jamais faire honneur à la société, dont cependant il est destiné à faire partie intégrante.

Comme il est rare qu'un Canadien reçoive, avant la mort de son père, aucune portion de l'héritage paternel, aussitôt qu'il a atteint sa vingt-unième année, il va dans le désert, et après avoir choisi un lot de terre convenable, il en obtient la concession du gouvernement, ou l'achète à long terme de quelque particulier. Après avoir rempli ces préliminaires, il se met immédiatement à l'ouvrage : d'abord il bâtit une maison ; ensuite il se marie, et enfin s'adresse à lui-même l'importante question : Comment pourvoirai-je à mes besoins ? Mais la réponse est toujours prête : voici un sol fertile, un climat favorable : cultivons le premier avec

soin ; le dernier secondera nos efforts , et la terre me prodiguera ses fruits en temps convenable. Convaincu de cette vérité , il commence à se mettre en ménage , souvent sans un dollar dans la poche , ou sans rien d'équivalent en sa possession , comptant uniquement , pour la subsistance d'une année , sur le crédit de son nom : de telles circonstances seraient décourageantes pour tout autre que pour un Américain , et éteindraient presque partout ailleurs l'ardeur des individus qui s'y trouveraient exposés. Mais ces difficultés , qui paraissent presque insurmontables dans tout autre région , sont regardées comme très-peu importantes en Amérique , et sont toujours vaincues par la persévérance qui leur est opposée. L'espoir de l'indépendance et la certitude d'y parvenir , soutiennent le courage , donnent de la vigueur au plus faible , et de l'émulation à celui qui , sous tout autre rapport , en serait le moins susceptible.

C'est souvent un jour bien sombre et bien nébuleux que celui où un jeune Canadien , devenu maître absolu de ses actions , entre sur la scène orageuse de la vie ; mais il a déjà assez

lon
ave
gèr
Qu
que
aur
disp
cinc
qu'i
ven
les r
ses p
instr
chet
beso
arriv
à un
regre
pass
clusi
et à
buvo
vivre
vrai
facti

long-temps vécu sur la terre de ses ancêtres, pour avoir obtenu, par quelques observations passagères, un léger aperçu de l'aspect des cieux. Quelque sombres que soient les nuages, il sait que les brillantes étoiles de l'indépendance les auront bientôt dissipés. Animé de semblables dispositions, il ne se passe pas généralement cinq ou six années avant qu'il ait obtenu le but qu'il s'était proposé. A cette époque, il a souvent, par le seul produit de ses travaux, acquis les moyens de payer sa ferme, et d'acquitter ses propres dettes; de se pourvoir de tous les instrumens nécessaires à l'agriculture, et d'acheter tout ce qu'il lui faut pour satisfaire ses besoins journaliers. Il est certain que, pour arriver à un pareil résultat, il faut qu'il se livre à un travail pénible: six jours, et, je le dis à regret, souvent sept jours de la semaine, se passent en fatigues continuelles, en soins exclusivement donnés à l'extension de sa ferme et à l'agrandissement de sa grange: *mangeons, buvons et travaillons*, parce que demain *nous vivrons*; tel est son langage mental. Il est vraiment délicieux d'observer avec quelle satisfaction il rentre chaque soir à la chaumière,

lorsque les travaux du jour sont finis , et avec quel empressement , lorsque le sommeil bien-faisant a rafraîchi ses sens , il retourne , au lever de l'aurore , reprendre ses pénibles travaux. La hutte primitive lui offre un asile pendant les premières années , et rarement il manifeste le désir d'en embellir l'extérieur. Ses meubles ne sont jamais d'un grand prix , ni très-nombreux : un bois de lit grossièrement travaillé avec la hache ; un coucher formé de joncs ; une table , qu'on pourrait prendre pour le bloc d'un marchand de viande cuite ; quatre ou cinq bancs aussi grossièrement ébauchés ; les ustensiles nécessaires pour faire la cuisine et pour manger : voilà ce qui compose l'ameublement du ménage d'un Canadien. Il semble n'avoir pas l'idée d'une habitation plus commode , et montre rarement le désir d'ajouter quelques agrémens à la sienne. Elle est souvent tellement percée à jour , que le soleil du matin , ou le souffle de l'hiver , suivant la saison , vient saluer ses habitans long-temps avant que les portes ou les volets en soient ouverts. Dans l'été , néanmoins , c'est un avantage ; et dans l'hiver , un excellent feu diminue

les inconvéniens qui pourraient résulter d'une clôture si imparfaite.

Si un Canadien peut s'assurer sa provision de porc, de mélasse, de chou-croutes, de thé et autres articles de nécessité ou d'agrément, pour sa subsistance journalière, (ce qu'il est rare qu'il n'obtienne point), il montre beaucoup d'indifférence pour les contrariétés ou les privations du ménage qui ne portent pas sur des objets aussi utiles. Sa femme, espérant comme lui une prochaine amélioration dans leur situation, se résigne patiemment à son humble condition, qui ne doit être que momentanée; surtout si elle peut obtenir la permission de se montrer quelquefois dans les bals où elle est reçue, sinon comme propriétaire actuelle, du moins comme maîtresse présumptive d'une maison splendide; maison qui, bien qu'elle ne soit encore qu'un château en l'air, n'en aura pas moins un jour une existence réelle.

Lorsque six ou sept ans au plus se sont passés dans l'humble cabane, notre héros est parvenu à acquitter toutes ses dettes. Alors il a prouvé son industrie et l'énergie de son ca-

ractère , et il se trouve placé dans la meilleure position , pour réaliser une fortune considérable. Mécontent de son genre de vie actuel , il se détermine à construire une maison plus conforme à son goût que sa modeste chaumière : pour exécuter plus promptement son dessein , il hypothèque sa ferme à quelque négociant voisin , qui , à cette condition , lui fournit des matériaux de toute espèce , et l'aide de tous ses moyens pour l'exécution du magnifique plan qu'il a conçu. La maison est bientôt achevée : construite dans le meilleur goût , elle est meublée d'une manière analogue. La famille s'y transporte : pendant un ou deux ans , les choses vont assez bien ; mais notre nouveau triptolème , possesseur d'une belle maison , au milieu d'une ferme bien défrichée , devient un *gentleman* , parce qu'il croit que son travail n'est plus nécessaire pour soutenir sa famille. D'ailleurs , ses bras , énervés par les rudes travaux des cinq ou six années précédentes , ne les continuent qu'avec répugnance et dégoût ; surtout lorsque ses occupations agricoles ne lui paraissent plus un moyen sûr de réaliser la grande fortune à laquelle il aspire.

Il se détermine donc à chercher , pour arriver à l'opulence , une voie plus rapide et plus agréable : pour atteindre ce but , il essaie du jeu , des courses et de divers autres expédiens de cette espèce; et quand il voit que bien loin de lui réussir, ces moyens ne sont pour lui que des élémens de ruine , pour la compléter, il a recours à la taverne. Là , il passe les journées et souvent les nuits , au milieu de la société la plus abjecte ; ses terres se couvrent de mauvaises herbes ; ses bestiaux sont négligés ; sa famille même n'obtient plus de lui un seul regard d'intérêt. Dans ces circonstances fatales, le négociant , créancier hypothécaire , se présente ; il demande avec instance le paiement de sa dette : il faut vendre la ferme. Avec ce qui lui reste , ses dettes payées , notre Canadien se livre à de nouvelles spéculations , dans lesquelles il échoue : enfin , lorsqu'il lui reste à peine un schelling , il retourne de nouveau dans le désert , et commence le défrichement d'une nouvelle ferme ; dans le même état de dénuement où il était en défrichant la première ; mais avec des charges de plus , puisqu'il doit pourvoir aux besoins d'une famille,

composée quelquefois d'une demi douzaine d'enfans.

C'est ainsi que s'écoule l'existence de la majeure partie des habitans du Canada, sans qu'ils obtiennent jamais cette aisance durable et cette indépendance si fortement désirée, qui deviendraient bientôt le partage de tout autre peuple, dans une contrée aussi fertile. Un observateur qui traverserait accidentellement ce pays, voyant tant de belles fermes et d'excellentes habitations, imaginerait sans doute que ses habitans sont dans la position la plus heureuse. Mais un examen plus approfondi de leur situation réelle le convaincrail du contraire. Je crois pouvoir dire, sans exagérer, que malgré la fécondité du sol et la salubrité du climat, qui sont éminemment le partage du Haut-Canada, sur vingt fermiers, on en trouverait à peine un qui, ses dettes payées, possède la valeur d'un schelling. Cet état de choses peut être justement attribué à leur paresse, à leur immoralité, à leur goût pour les spéculations hasardeuses. Après avoir travaillé pendant plusieurs années avec la plus grande activité, ainsi que je l'ai précédemment ob-

servé , au moment où ils devraient être convaincus par leur propre expérience que le travail et l'industrie sont les seules richesses véritables , ils contractent des habitudes vicieuses , qui causent la ruine de tous ceux qui s'y livrent , comme grand nombre d'exemples l'a déjà prouvé. Il est vrai qu'on peut citer aussi quelques exemples d'individus , qui , ayant commencé leur carrière de la manière que j'ai décrite , sont bientôt parvenus à une heureuse indépendance ; mais ces derniers cas sont rares : ils sont tout au plus dans la proportion d'un à mille.

Il est également déplorable de réfléchir que ceux qui , avec plus de patience et de persévérance à suivre les travaux ruraux , sont parvenus à acquérir une propriété plus considérable , partagent à la fin le même esprit d'imprévoyance , et voyent en général la chute de leur fortune avant d'être arrivés au terme de leur vie. Ils laissent leurs enfans dans le même état de dénuement auxquels ils étaient personnellement réduits , en commençant leur carrière ; et ceux-ci sont obligés d'aller se créer de nouvelles propriétés dans l'immensité des déserts.

Un fermier dont les travaux ont réussi , devient ordinairement un aubergiste , et par suite un profond spéculateur ; il emploie la valeur de sa propriété à élever de vastes bâtimens , devient un grand buveur , néglige ses affaires , et trouve bientôt le fond de sa bourse , qui malheureusement pour lui ne ressemble pas à la boîte de Pandore , au fond de laquelle était l'espérance. Quant au vice de l'intempérance , il est généralement reconnu que les dix-neuf vingtièmes des Canadiens qui réussissent à acquérir des propriétés dans leur jeunesse , non-seulement les prodiguent ensuite en liqueurs spiritueuses , mais encore abrègent leur vie par l'usage immodéré qu'ils en font. Je pourrais citer plusieurs exemples de ce funeste abus.

Il n'y a pas de pays dans le monde où l'on trouve plus de facilités qu'en Canada pour acquérir une honnête aisance et une entière indépendance ; et cependant un examen impartial de la condition actuelle de ses habitans , démontrera clairement que dans l'acceptation anglaise de ces mots , il n'existe pas beaucoup d'individus dans cette cathégorie , du moins

dans le Haut-Canada. La tendre sollicitude d'un père pour le bien être futur de sa famille, est rarement sentie par un Canadien : *il a commencé*, dit-il en lui-même, *sans le secours de personne ; et pourquoi ses enfans n'agiraient-ils pas de même ? Pourquoi n'obtiendraient-ils pas ainsi les mêmes succès qui ont été son partage, et qui doivent se perpétuer tant que le sol conservera sa fertilité, et qu'on pourra acheter des terres à des conditions modérés et faciles à remplir ?* L'indépendance d'un tel individu n'a point de fondement stable ; parce qu'un pays si fertile et si peu peuplé, présente tant de chances de succès, qu'un homme n'y envisage jamais l'avenir avec effroi ou inquiétude, et qu'il ne trouve aucune occasion de déplorer son imprévoyance jusqu'au moment où sa santé et ses forces commencent à décroître : alors son indépendance si vantée ressemble au roseau brisé qui ne peut plus se soutenir. Les Canadiens n'ont pas de justes notions sur cette indépendance réelle qui fait la gloire d'un Anglais.

Au lieu d'avancer graduellement vers la civilisation, ce qui serait extrêmement facile, le peuple de cette belle province paraît rétro-

grader chaque jour dans tout ce qui contribue à répandre quelque charme sur l'existence. Ce n'est qu'avec un chagrin réel que j'ai traité ce sujet ; je n'y réfléchis jamais sans une douleur aussi sensible que profonde. Bien connaître la véritable situation des habitans de cette province si richement dotée , et réfléchir au bonheur dont ils pourraient jouir, s'ils étaient sous la salubre influence d'une instruction morale et religieuse, ne peut qu'affecter douloureusement l'âme de tout véritable ami de l'humanité.



S

Ca
ils
da
un
en
ch
en
exi
lat

LETTRE XXX.

Suite des mœurs et usages du Haut-Canada.

— *Manque d'encouragemens pour la culture de l'esprit. — Défaut général d'éducation. —*

Ses causes. — Mesures législatives pour l'encouragement des écoles.

Doués, comme le sont les habitans du Haut Canada, d'une grande intelligence naturelle, ils se croient en état de lutter avec avantage dans le monde, sans avoir besoin de posséder un grand fonds d'instruction : si un fermier est en état de dire combien un boisseau de Winchester contient de livres de blé, si l'ouvrier en mécanique peut démontrer la différence qui existe entre un carré long et un triangle équilatéral, et si le négociant sait faire des addi-

tions et des multiplications , ils croient les uns et les autres avoir acquis toutes les connaissances nécessaires à leurs professions respectives. Il résulte de là , que la littérature et tous les avantages qu'elle procure sont inconnus en Canada , où l'on s'occupe plus de défricher les terres , que de cultiver l'esprit.

Ainsi les bienfaits inappréciables de l'éducation dont jouit une population éclairée , ne peuvent encore , de plusieurs années , être ressentis dans le Canada. La grande masse du peuple y est dans l'ignorance la plus complète de tous les élémens d'instruction. Il y a peu de Canadiens qui sachent lire et écrire : les parens très-ignorans eux-mêmes , et n'ayant pas le moindre goût pour la littérature , ne connaissant pas son utilité , n'ont aucunement à cœur de voir leurs enfans plus instruits qu'ils ne l'ont été eux-mêmes ; ils ne croient pas à cet axiôme d'un grand philosophe , qui a dit que *la science est la véritable puissance*. Convaincus qu'il vaut mieux que leurs fils apprennent à fendre du bois , et leurs filles à filer , que d'acquérir quelque instruction , ils regardent comme mal employé , tout l'argent qui pour-

rait être consacré à l'éducation. Aussi pendant une résidence de plus de cinq ans dans le Canada, je n'ai vu que deux personnes ayant des livres en main ; encore l'une d'elles consultait alors un livre de médecine sur une maladie dont elle était atteinte. On doit convenir, il est vrai, que les livres sont aussi rares dans plusieurs parties du Canada, surtout dans l'intérieur, que les pommes sur le sommet des montagnes couvertes de neige.

Plusieurs circonstances se réunissent pour mettre les Canadiens dans l'impossibilité de donner de l'éducation à leurs enfans, lors même qu'ils en auraient la volonté et les moyens. La difficulté de se procurer des bras, difficulté dont j'ai déjà parlé, force le fermier, non-seulement à se consacrer exclusivement à la culture de ses terres, mais aussi à réclamer les secours de ses enfans, aussitôt qu'ils sont en état de l'aider. En Canada, on fait travailler les petits garçons dès l'âge de 7 à 8 ans, et ils continuent ensuite pendant le reste de leur vie, à moins qu'ils ne se livrent à cette indolence que j'ai précédemment décrite, et qui est quelquefois portée jusqu'à les détourner de toute

profession honorable. Les bœufs et les chevaux sont si bien dressés, et d'ailleurs si peu vigoureux, qu'un enfant peut les conduire. Ainsi un enfant de dix ans est presque aussi utile à son père, que peut l'être celui de dix-huit ; mais lors même qu'un père aurait assez d'aisance pour se passer du travail de ses enfans, les écoles sont généralement trop éloignées de sa maison pour qu'il puisse les y envoyer. La résidence au milieu d'une population rapprochée et bien organisée, offre autant d'avantages que l'on éprouve d'inconvéniens, lorsqu'on est condamné à passer sa vie dans des pays peu habités et presque déserts.

Lorsque la province du Haut-Canada était encore dans son enfance, le gouvernement suprême manifesta le désir de s'occuper du bonheur des colons, en appelant l'attention du général Simcoé, premier lieutenant gouverneur, sur l'établissement de plusieurs écoles dans les différentes parties du pays. Cela paraît résulter d'une lettre adressée par le duc de Portland, au général Simcoé, en 1796. Il y est dit que le général s'efforçait de satisfaire aux désirs du gouvernement de S. M. Dans la

session de 1797, la législature provinciale présenta un mémoire au général Simcoé, pour supplier Sa Majesté de consacrer une certaine partie des vastes domaines de la couronne à former un fonds pour l'instruction et l'entretien d'une bonne école grammaticale dans chaque district. En réponse à ce mémoire, le duc de Portland, alors un des principaux secrétaires-d'état, instruisit la législature que S. M. accédait à ses vœux. En conséquence, la concession fut faite ; mais comme jusqu'alors, il avait été très-facile de se procurer des terres sans les acheter, cette concession produisit peu de résultats ; et depuis lors, les choses sont toujours restées dans le même état.

Pendant plusieurs années, il n'y a eu dans tout le Haut-Canada que deux écoles qu'on puisse citer : celle de *Kingston*, dirigée par l'honorable et révérend docteur STRACHAN, écossais très-instruit, et une autre à Niagara, sous la direction de M. COKEREL, anglais, qui passe pour être très-versé dans les mathématiques.

En 1807, il fut rendu un statut provincial pour établir dans chaque district un séminaire, dans lequel on serait obligé d'apprendre les

mathématiques, classiques et pratiques. Le lieutenant-gouverneur y attacha un certain nombre d'instituteurs, avec des appointemens annuels de cent livres sterling. Maintenant ces écoles commencent à être en activité : nous pouvons assurer que le pays retirera de grands avantages des connaissances que ces écoles devront nécessairement répandre, malgré la médiocrité des appointemens des instituteurs, qui, sans doute, ne tarderont pas à être augmentés dans une juste proportion avec les dépenses et les besoins de la vie.

En 1816, il fut rendu une autre loi pour l'établissement d'écoles communales dans chaque territoire ; mais ce bill contient une clause qui détruit en grande partie l'effet de la mesure, en ce qu'il déclare qu'il y aura une école dans chaque ville ou village, et autre lieu, où on peut réunir vingt élèves. Vingt-cinq livres sterling devaient être affectées à la dépense de chaque école. Admettez maintenant qu'à cette époque la population fut de cent mille âmes, on peut supposer que le cinquième est composé d'enfans susceptibles d'aller à l'école. Il faudrait donc une somme de vingt-cinq mille

livres sterling pour réaliser ce plan, et c'est trois fois plus que la somme à laquelle s'élevait le revenu provincial à cette époque. Le fait est que le bill manqua totalement son effet. Il y avait aussi une autre clause portant que le salaire proposé serait donné à des instituteurs anglais : ce qui excita tant de jalousie parmi les Canadiens, qu'un grand nombre d'entre eux aima mieux n'avoir aucune école, que de les voir sous l'influence des Européens, et surtout des anglais.



LETTRE XXXI.

État de la Religion et de la morale dans le Haut-Canada. — Coupable habitude de jurer. — Causes de la démoralisation de plusieurs Colons. — Réflexions sur ce sujet. — Conduite des prédicateurs méthodistes. — Bruyantes assemblées de ces sectaires. — Leurs réunions en plein champ. — Graves inconvéniens qui en sont les suites. — Moyens employés par quelques pasteurs pour les éviter.

Je suis forcé de vous apprendre, quelque regret que j'en éprouve, que la religion est encore plus négligée en Canada, que la plus

simple éducation. C'est un sujet que je n'aborde qu'avec une extrême répugnance , parce que je sens combien il est au-dessus de mes forces. Mais je n'en suis pas moins déterminé à dire très-impartialement ce que je sais, et à attester ce que j'ai vu.

Si on connaît l'arbre par ses fruits (et je sais que c'est le seul moyen de juger sainement de sa santé ou de sa vigueur), le Canada offre un tableau affligeant du peu d'efficacité de l'évangile sur les mœurs et les coutumes de ses habitans. Si une indifférence presque totale sur l'observation religieuse du sabbat , si un penchant incorrigible à jurer souvent sur le nom de Dieu , si la constante habitude d'horribles imprécations et de blasphèmes abominables , si une violation journalière de toute décence et un mépris bien marqué pour tout ce qui porte le caractère de la vertu ; si toutes ces circonstances réunies offrent l'empreinte d'un peuple dégénéré et dépravé, le Haut-Canada doit présenter à l'homme capable de réflexion un aspect bien douloureux.

J'étais venu dans cette contrée avec de fortes

Haut-
rer. —
lusieurs
onduite
ntes as-
éunions
ens qui
yés par
quelque
on est
a plus

préventions en faveur du caractère de ses habitans : mais à mon grand regret , j'eus bientôt découvert que les Canadiens étaient plus dépravés dans leur morale , plus dégradés dans leur conduite , plus dépourvus d'affabilité dans leurs actions , qu'aucun autre peuple que j'aie eu occasion de connaître. Sans être exposés à aucune tentation extraordinaire qui les porte à dévier du sentier de la justice et de la vertu , on les voit constamment , et presque sans exception , marcher dans la route de l'impiété et des vices. Quoique d'un tempérament naturellement froid et flegmatique , ils vivent en général dans des habitudes criminelles , que l'on pardonnerait à peine à des hordes sauvages , et qui ne peuvent être excusées chez des peuples déjà en pleine jouissance des bienfaits de la civilisation.

L'habitude de jurer est plus ou moins commune à toutes les nations ; mais je dois dire que dans l'espace d'une semaine j'ai plus entendu jurer en Canada , que dans vingt ans en Irlande : cette habitude est poussée au point de faire craindre que quelque terrible commo-

tion
sil
ser
cor
sar
d'e
un
trou
de
» pla
» son
» ceu
» qui
bien
mien
class
ont
par i
méri
men
ricur
ento
naire
à la

tion de la nature ne vienne imposer un éternel silence à ces langues blasphématrices, qui semblent ne proférer des paroles que pour combler la mesure de leurs iniquités : et cela sans avoir aucun motif qui puisse leur servir d'excuse.

Il n'existe dans aucune partie du monde, un exemple aussi frappant que celui qu'on trouve dans l'Amérique du nord, de la vérité de cet adage des philosophes : « Les hommes » placés dans la décroissance de la civilisation » sont toujours plus vicieux et plus brutaux que » ceux qui sont placés à l'autre extrémité et » qui cherchent à s'y avouer. » Les hommes bien nés et bien élevés, qui ont, dans les premiers temps de leur vie, fait partie des hautes classes de la société dans leur pays natal, et qui ont ensuite été obligés de les abandonner, soit par inconduite, soit par suite de malheurs non mérités, oublient bientôt leurs anciens éléments, s'ils se confondent avec les classes inférieures de la société nouvelle dont ils sont entourés ; et acquièrent une teinte extraordinaire de férocité qui donne quelque probabilité à la première partie de l'adage. Mais il doit

s'écouler un grand nombre d'années, avant que l'assertion relative à la seconde classe puisse complètement s'accomplir. Ceux qui, dans leur pays natal, ont fait partie des classes inférieures et qui se trouvent ensuite placés au point correspondant opposé, ne se montrent cependant ni moins vicieux, ni moins brutaux que leurs supérieurs déchus de leur ancienne existence. Mais, dégagés de la contrainte qui leur était autrefois imposée par les habitudes d'une population avancée dans la civilisation, ils paraissent user très-amplement d'une liberté qui les exempte de toute obligation morale, et semblent demander avec insolence : *Quel est le maître qui a le droit de nous commander ? Notre langue n'est-elle pas à notre entière disposition.* Une pareille génération d'hommes ne peut recevoir de salutaires amendemens, que par le secours et la puissante influence de la religion ; mais les enfans deviendront sensiblement meilleurs à mesure que les idées se rectifieront, et que de sages institutions amélioreront successivement l'état de la société.

Une observation des plus importantes et qui ne saurait échapper à l'homme qui réfléchit,

c'est que les mauvaises liaisons corrompent le goût, et altèrent le cœur aussi bien que l'esprit. Je ne l'ai que trop souvent reconnu dans ces contrées. Les émigrans des différentes parties de l'Europe, qui, pendant leur séjour dans leur pays natal, étaient remarquables par la rigidité de leurs principes et la rectitude de leur conduite, à peine arrivés en Canada, sont bientôt atteints par la contagion : ils embrassent avec autant de chaleur que d'empressement les opinions dominantes chez les habitans du pays. Je n'entends pas dire qu'il en soit ainsi de tous les émigrans qui arrivent en Canada : loin de moi cette pensée ! j'espère charitablement et je crois même fermement que plusieurs ont échappé à cette contagion et ont conservé leur intégrité primitive.

Avant mon départ pour le Canada, j'avais beaucoup entendu parler de la piété des méthodistes Américains et des glorieux effets qui aient résulté de leurs réunions et des sermons prononcés en plein champ : mais pendant une longue résidence dans le pays, j'ai vainement cherché ces traits de sainteté par lesquels on m'avait assuré que la conduite de ces sectaires

était si éminemment distinguée. Pour dire la vérité sur leur compte et rendre à chacun ce qui lui est dû, ils ne sont hypocrites que quand ils sont dans un lieu consacré au culte : dans toute autre situation, ils sont sans déguisement, et s'avouent ouvertement sectateurs de *Mammon*. Dans les premiers temps de mon séjour dans le pays, j'avais l'habitude de me rendre à leurs réunions : mais après avoir vu avec dégoût la grossièreté, et je pourrais dire l'impie irrégularité de leur conduite dans ces assemblées, je me déterminai à ne plus les fréquenter. Je n'oublierai jamais les premières impressions dont mon âme fut pénétrée à la première assemblée de cette espèce que je vis en Canada.

Voyageant dans le *comté de Talbot*, sur la côte nord du lac Érié, à la fin de 1818, je m'arrêtai à une taverne, fatigué d'une longue journée de voyage dans un désert aride, et dans l'intention d'y passer la nuit. Au moment où j'y entrai, quelques-uns des habitans de la maison se préparaient à aller entendre prêcher un méthodiste. Étranger, isolé, dans ce lieu, l'âme affectée à cette époque d'une pénible anxiété,

je témoignai le désir de les accompagner. J'appris que l'assemblée devait se tenir à quatre milles; nous y arrivâmes, environ une heure avant le coucher du soleil. En entrant dans la maison, je fus frappé du souvenir des paroles de notre Sauveur sur le désordre qui régnait dans le temple de Jérusalem; car tous ceux qui étaient déjà assemblés fumaient du tabac, causaient entr'eux et faisaient fréquemment entendre des éclats de rire très-déplacés en pareil lieu. Je fus très-surpris de ce que je voyais et entendais; je regardai autour de moi sans pouvoir découvrir aucun individu qui ressemblât le moins du monde à un membre du clergé. A la fin, un homme vêtu d'un habit brun et d'un pantalon gris, se plaça derrière un fauteuil et entonna un hymne: les chants commencèrent immédiatement, mais en formant la musique la plus discordante qui eut jamais déchiré mes oreilles: elle était parfaitement en harmonie avec la conversation qui avait précédé. Le ministre commença ensuite la prière, et tous les assistans se joignirent à lui. D'abord le ton de leurs voix ne fut que médiocrement élevé; mais il devint graduellement

plus fort par l'effet de l'émulation générale. Après que cinq minutes se furent écoulées, le bruit s'accrut à l'excès. Bientôt la moitié des auditeurs parut être dans un accès de rage. Les yeux étaient fixément dirigés vers le toit de la maison et ils s'écriaient d'une voix de stentor : *Le voilà qui vient ! Le voilà qui vient !* L'extérieur de ceux qui criaient de cette manière, manifestait un tel effroi, que je commençai à partager la terreur générale et à craindre quelque apparition surnaturelle : je dirigeai donc aussi mes yeux vers le ciel : mais découvrant point d'ouverture par laquelle une descente pût s'effectuer, je me tournai naturellement vers la cheminée, m'attendant à chaque instant à jouir de la noire présence de Sa Majesté Sannique. Nous fûmes tous également trompés, ou si un émissaire de Pluton fut réellement sur le point de nous rendre sa visite, il en aura été certainement détourné par l'extrême confusion qui régnait dans l'assemblée ; car une semblable apparition n'eut pas lieu, du moins sous la forme mortelle. Les assistans qui s'étaient mis à genoux se rele-

vèrent, et prenant leurs chaises par le dos, ils les lancèrent contre le plancher, avec la fureur de véritables maniaques. Dans le nombre, une femme surtout se montra réellement frénétique: elle arrachait alternativement ses cheveux et frappait contre la terre son malheureux corps, comme si elle eût cherché à découvrir par ces expériences le plus cruel mode de châtiment qu'elle pouvait s'infliger: tantôt on la voyait étendue sur le plancher, tordant ses mains et s'arrachant les cheveux: puis elle se relevait et jetait les bras autour d'une de ses voisines, la renversait avec violence, et la retenant dans cette posture, elle lui demandait pourquoi elle ne criait pas? Et ces interpellations avaient quelquefois lieu, *ex post facto*; car la pauvre femme criait déjà assez fortement, par suite des contusions douloureuses qu'elle avait reçues dans sa chute.

L'assemblée se prolongea pendant plus d'une heure avec le même tumulte. On chanta ensuite un autre hymne qui termina cette farce religieuse. De retour à la taverne avec les jeunes gens que j'avais accompagnés, je demandai quels étaient les motifs qui avaient pu induire

ceux qui composaient cette réunion à se conduire d'une manière si irrespectueuse et si extraordinaire : ils me répondirent avec beaucoup de gravité, que leurs assemblées se tenaient toujours de la même manière et qu'ils ne s'y plaisaient que quand l'esprit agissait sur eux aussi puissamment.

Il serait très-inutile d'entreprendre d'expliquer une pareille conduite par des motifs raisonnables ; car on ne peut certainement rien y trouver qui ressemble à la raison. Comment pouvons-nous donc la qualifier ? pourrait-elle provenir de la conviction imprimée dans l'âme par l'esprit sain, qu'ils étaient en proie aux passions et à l'iniquité ? non : ce n'est pas ainsi que s'exprime une douleur bien sentie. Mais le plus ignorant des prédicateurs désespérerait du succès de son sermon, s'il ne venait frapper les oreilles de ses auditeurs d'un bruit pareil à celui du tonnerre ; et les auditeurs eux-mêmes sont trop souvent accoutumés à confondre les gémissemens et les lamentations avec les véritables signes de l'effusion de la grâce.

Les réunions en plein champ sont aussi très-

co
fav
qu
de
lité
dis
dir
vér
per
dar
est
l'en
for
fam
leur
bon
à e
cel
pré
voi
les
« P
cie
Ma
my

communes en Canada : j'en ai entendu parler favorablement en Europe par des personnes qui, sans chercher à se convaincre de la réalité de leurs bons résultats, avaient jugé de leur utilité par le nombre de conversions qu'on leur disait avoir été opérées de cette manière. J'ose dire néanmoins que le démon est bien plus vénéré que Dieu dans la plupart de ces campemens modernes ; ils ont ordinairement lieu dans l'automne, et un voyage de cent milles est considéré comme une bagatelle, lorsqu'on l'entreprend dans un but aussi louable. On forme alors des campemens réguliers : des familles entières quittent les plaisirs que peut leur offrir l'intérieur de leur résidence pour le bonheur inappréciable de passer huit à dix jours à entendre un bruit continu, semblable à celui du tonnerre, de la part de ceux qui y prêchent l'évangile américain. Là vous pouvez voir des hommes de tous les pays et de toutes les croyances, réunis ensemble ; et pourquoi ? « pour adorer en commun le souverain des cieux », disent les défenseurs de ces réunions. Mais ô charité ! toi qui couvres du voile du mystère un si grand nombre de péchés, peux-

tu , si indulgente que tu sois , étendre ton vaste manteau sur ces réunions irrégulières (pour ne pas me servir d'expressions plus sévères et sans doute plus méritées). Soutiendra-t-on que les protestans et les catholiques , les juifs et les athées , les arméniens et les calvinistes , tous individus d'opinions et de croyances différentes , ajournent momentanément leurs discussions ; et qu'oubliant les points sur lesquels ils diffèrent , ils se réunissent ainsi pour adorer dans les mêmes formes , le même Dieu , et pour manifester par de saintes contorsions la puissance de cet esprit dont la majeure partie , dans les autres circonstances de leur vie , semble nier même l'existence .

On forme , comme je l'ai déjà observé des campemens réguliers : il est rare qu'une réunion de cette espèce dure moins d'une semaine . Un grand nombre de personnes portent dans ces lieux des provisions prêtes à cuire ; mais celles qui ne veulent pas se donner cet embarras peuvent en acheter dans le camp : on y trouve aussi à un prix modéré de l'aile , du porter , de la bière et du cidre ; néanmoins la vente des liqueurs spiritueuses y est expressément dé-

tendue. Chacun doit se munir de sa bouteille d'eau-de-vie, proportionnée dans sa dimension à l'étendue de son gosier, ou à l'urgence présumée de sa soif. Les tentes forment une espèce de carré creux, au centre duquel se place le prédicateur entouré de ses auditeurs; un grand nombre d'autres orateurs se tiennent près de lui; et aussitôt que celui qui parle a épuisé son sujet, ou ses poumons, il est remplacé par un autre de ses frères, auquel succède un troisième. Aussitôt que l'orateur prend la parole, commence une scène de la plus horrible confusion et qui est vraiment révoltante. Rien dans le monde ne peut égaler la variété des tons, des gestes et des grimaces, que chacun affecte avec la plus complète hypocrisie comme des signes visibles et extérieurs des émotions intérieures que produit l'éloquence pastorale du prédicateur. Il faut en convenir, il est bien affligeant de voir ainsi la grâce divine, si licencieusement mise en scène.

En voyant les Américains ainsi réunis dans un camp, vous vous imaginerez que c'est de l'eau-de-vie et non du sang qui coule dans leurs veines; mais dans toute autre circonstance vous

serez porté à supposer que les cavités de leur cœur sont converties en glacières.

J'ai toujours considéré ces assemblées immenses et confuses, consacrées aux cérémonies religieuses, comme tenant à un système encouragé par les prédicateurs eux-mêmes ; soit par le désir de complaire au peuple , soit pour substituer un culte errant à un mode de prier plus sédentaire. Dans tous les nouveaux établissemens des États-Unis et de l'Amérique anglaise, les pasteurs judicieux de chaque secte , lors même qu'ils ont une congrégation fixé dans le lieu de leur résidence , considèrent comme une partie essentielle de leurs laborieux travaux de visiter les cantons négligés qui sont placés le plus à leur portée, et de venir, à des époques déterminées, prêcher la parole de Dieu à leurs habitans. Cette méthode est infiniment préférable à ces réunions en plein champ dont il ne peut jamais résulter que des désordres et des abus.



LETTRE XXXII.

Emigration. — Avantages du Haut-Canada.

— Situation des concessions du gouvernement.

— Augmentation des droits mis sur les concessions. — Combien cette mesure est impolitique. — Les Colons préfèrent acheter aux propriétaires des terres à plus bas prix. — Désappointement du grand nombre d'émigrans, en trouvant un droit imposé sur les concessions.

— Insuffisance de cinquante acres pour faire vivre un pauvre Colon. — Dépréciation de la valeur des produits de l'agriculture. — Montant des importations et exportations.

C'est une tâche très-difficile que celle de faire connaître les avantages qu'offre le Canada aux différentes classes d'émigrans de la

Grande-Bretagne et de l'Irlande : pour bien s'en acquitter, il faut être parfaitement instruit de tous les détails relatifs à ces contrées, et apporter beaucoup d'attention à un pareil travail. C'est donc avec hésitation que j'entreprends de traiter un sujet aussi grave, qui a déjà souvent été discuté par des personnes plus capables et plus instruites que moi ; mais qui n'en a pas moins besoin d'un nouvel examen également impartial et approfondi.

Je suis loin de réunir toutes les notions qui seraient nécessaires pour remplir complètement ce but important ; mais une longue résidence dans le Canada m'a mis à même de bien examiner les ressources présentes, les avantages particuliers et les privations auxquelles sont exposés les individus qui vont former des établissemens dans ces pays nouvellement habités. Je dirai avec franchise tout ce que je sais, sans rien y ajouter ni diminuer. C'est tout ce qu'on doit raisonnablement attendre de moi.

Quoique le climat du Haut-Canada tende vers les deux extrêmes de froid et du chaud, il est, comme je l'ai déjà observé, très-beau

et très-favorable à la culture des grains et des légumes , et à la production des plus beaux fruits. Bien qu'il soit mal cultivé , le sol ne le cède en fertilité à aucune partie de l'Amérique de la même étendue : Toutes les espèces de grains que produit la mère-patrie , sont cultivées ici avec le plus étonnant succès ; et plusieurs des fruits et des autres végétaux qu'on ne recueille en Angleterre et en Irlande , qu'à la suite de dépenses et de travaux immenses , atteignent en Canada , sans le secours de l'art , un degré de perfection inconnu dans la plupart des pays septentrionaux.

Les exportations des deux provinces s'élèvent annuellement à environ sept cent mille livres sterling. Elles consistent principalement en bois , potasse , bœufs , cochons , bled et fourrures. Les importations qui se composent communément de produits des manufactures anglaises et de liqueurs des Indes Occidentales , montent à près de douze cents mille liv. sterl. par an. Le revenu du Bas-Canada , qui consiste presque entièrement en droit sur les marchandises importées , excède cent mille livres sterling par an.

Nous ne payons pas de dîmes et nos taxes sont fort légères ; on n'exige de nous ni rente de quint , ni rente de la couronne , ni aucune espèce de redevance à quelque titre que ce soit. Nous sommes sans contestation les héritiers du sol ; nous ne reconnaissons point de seigneurs féodaux ; nous ne devons obéissance qu'à nos propres lois , allégeance et respect qu'à notre souverain sous lequel nous nous glorifions de vivre. Ces avantages inappréciables et la facilité de se procurer des terres à un prix modique semblent inviter l'industrie à venir se fixer dans cette heureuse contrée.

Mais indépendamment des inconvéniens que j'ai précédemment exposés, il en est d'autres encore qui doivent être pris en considération par les émigrans , s'ils veulent avoir une idée exacte des avantages que ce pays paraît leur offrir. La situation des terres qu'on peut obtenir du gouvernement, la difficulté de les mettre en culture, et les dépenses énormes que le défrichement exige ; la rareté et l'éloignement des marchés pour la vente des produits ; le prix élevé des journées de travail ; celui des marchandises d'Europe dont les

fer
im
qu
dé
se
Ca
ob
à a
for
d'a
d'u
ter
les
dis
pui
l'ex
tio
éga
leu
au-
A
cet
des
les

fermiers peuvent avoir besoin : voilà les objets importans que doivent connaître , et sur lesquels doivent mûrement réfléchir ceux qui se déterminent à quitter leur pays natal pour aller se fixer dans une terre étrangère.

Quant à la situation des terres dans le Haut-Canada, tous ceux qui se proposent d'en obtenir du gouvernement, doivent se résigner à aller s'établir au milieu des déserts et des forêts sans bornes qui ne leur offrent guère d'autres avantages que celui d'un sol fertile et d'un climat favorable à la végétation. Ces terres sont généralement éloignées de toutes les rivières navigables, et à une trop grande distance des marchés pour que les cultivateurs puissent espérer de pouvoir convertir en argent, l'excédant de leurs produits sur leur consommation. Cet inconvénient, il est vrai, subsiste également pour tous les établissemens dans leur première enfance et se prolonge rarement au-delà de leur minorité.

A l'époque où l'on commença à coloniser cette contrée, les bords du Saint-Laurent et des lacs Erié et Saint-Clair furent choisis par les premiers arrivans, comme il était naturel de

s'y attendre, et devinrent leur propriété. Les bords des rivières qui se jettent dans ces lacs, et les contrées adjacentes, ont été successivement occupés, et sont complètement peuplés depuis la fin de la dernière guerre. En sorte qu'il est maintenant impossible de se procurer (autrement que par voix d'achat), dans aucune partie du Haut-Canada, des terres avantageusement situées; mais cet obstacle est de peu d'importance, excepté pour la classe la plus pauvre des émigrans. *Ceux qui portent leurs amis dans leur poche*, peuvent acheter des terres dans les territoires les plus agréables et les plus favorisés, et cela à un prix moins élevé que celui des terres qu'ils obtiendraient par concession du gouvernement au milieu des forêts. Cette assertion pourra surprendre ceux qui ne connaissent pas le pays, et blesser peut-être quelques-uns de ceux qui le connaissent bien: mais elle n'en est pas moins exacte, et il est facile de le prouver jusqu'à l'évidence par des argumens qui ne sont pas susceptibles d'être réfutés.

Avant l'administration du lieutenant gouverneur actuel, toute personne qui se présen-

éle
cla
me

tait pour demander des terres, obtenait une concession plus ou moins étendue suivant sa volonté, en payant les droits mentionnés dans le tarif ci-après :

Acres.	liv. st.	schel.	den.
200	8	8	9
300	12	13	1 1/2
400	16	17	6
500	21	1	10 1/2
600	25	6	3
700	29	10	7 1/2
800	33	15	0
900	37	9	4 1/2
1000	42	3	9
1100	46	8	1 1/2
1200	50	12	6

Au mois de janvier 1819, ces droits furent élevés aux sommes ci-après ; et l'on alloua à la classe pauvre des émigrans cent acres seulement.

Acres.	liv. st.	schel.	den.
100	5	14	1
200	16	17	6
300	24	11	7

400.....	32	5	8
500.....	39	13	9
600.....	47	18	10
700.....	55	17	18
800.....	63	2	0
900.....	70	16	0
1000.....	78	10	2
1100.....	86	4	3
1200.....	93	18	4

Aujourd'hui, *comme si les malheureux émigrans pouvaient se procurer de l'argent plus facilement qu'autrefois*, les droits ont été énormément accrus, ainsi qu'on peut le juger par le tarif ci-dessous, et le pauvre obtient seulement cinquante acres de terre *gratis*.

Acres.	liv.	st.	schel.	den.
100.....	12	0	0	0
200.....	30	0	0	0
300.....	60	0	0	0
400.....	75	0	0	0
500.....	125	0	0	0
600.....	150	0	0	0
700.....	175	0	0	0

800	200	0	0
900	225	0	0
1000	250	0	0
1100	275	0	0
1200	300	0	0

Ces sommes sont payables en trois termes égaux ; le premier, à la réception de l'avis que la concession est accordée : cet avis est donné aussitôt que le conseil a examiné les titres du demandeur, et déterminé la quantité de terres à laquelle il a droit. Le second paiement s'effectue au moment où l'en fournit son obligation de former un établissement sur les terres concédées ; et le troisième, lorsqu'on reçoit le *fiat* pour une patente. Tout sujet anglais, quelle que soit sa croyance, en arrivant au siège du gouvernement du Haut-Canada, a droit à une concession de douze cents acres de terre dans les limites de la province, s'il a les moyens de les mettre en culture, et s'il consent à payer les droits requis.

Je ne conteste pas au gouvernement *le droit* d'imposer des taxes aussi énormes sur des terres qu'il a bien chèrement achetées, et dont, par

8
9
0
8
0
0
2
3
4

émi-
us fa-
énor-
er par
t seu-

den.
0
0
0
0
0
0
0

conséquent, il peut disposer de la manière qu'il juge la plus convenable à l'accomplissement de ses desseins ; mais si le gouvernement anglais veut accroître la population du Canada , et rendre la possession de ce pays profitable à la mère-patrie , je doute que les mesures adoptées par le gouvernement Canadien soient dictées par la sagesse et par une saine politique. Depuis l'accroissement des droits , j'ai vu beaucoup d'émigrans arriver en Canada dans l'intention de s'y fixer ; mais lorsqu'ils ont vu que le gouvernement, au lieu d'accorder gratuitement des terres à ceux de ses sujets qui sont dans la pauvreté , a établi l'usage de *les vendre à un prix extravagant* , ils ont immédiatement quitté cette colonie anglaise , et ont été augmenter le nombre , et accroître les forces de nos rivaux , déjà si formidables.

Vous ne devez pas cependant supposer que j'aie voulu peindre le lieutenant-gouverneur et le conseil comme une compagnie de spéculateurs terriens , qui disposent de leurs forêts de la même manière que le feraient des propriétaires. Loin de là , il y a une grande différence dans la conduite et la méthode des

uns et des autres. Si vous êtes disposé à donner au gouvernement vos capitaux, vous devez humblement le supplier de vous accorder des terres en échange, et *recevoir avec gratitude ce don de sa munificence* ; si, au contraire, vous préférez traiter avec des particuliers, propriétaires de terres, les rôles sont changés. Au lieu de supplier, c'est vous qu'on supplie ; au lieu de recevoir une grâce, c'est vous qui accordez une faveur : enfin, au lieu d'être à la discrétion du lieutenant-gouverneur et du conseil, pour le choix des terres et de leur position, c'est vous qui dans le dernier cas, choisissez la localité et les terres à votre convenance.

Quant aux concessions gratuites de cinquante acres en faveur des pauvres émigrans, ceux qui connaissent le Canada savent que cette quantité est insuffisante pour faire subsister convenablement une famille même peu nombreuse. En conservant vingt acres pour le chauffage pendant un nombre égal d'années, et partageant les autres trente en paccages, prairies et terres labourables, cela pourra rigoureusement, avec beaucoup de soins et d'éco-

nomie , nourrir une famille ; mais le propriétaire de ce petit établissement sera dans une position à peu près semblable à celle d'un paysan Irlandais : comme lui , il sera forcé de se livrer tout le jour à de pénibles travaux , et le soir , il trouvera à peine chez lui de quoi prolonger son existence. Ce sera à peu près comme la ration accordée à un prisonnier : elle l'empêche de mourir de faim ; mais elle est bien loin de satisfaire son appétit. D'ailleurs , le pauvre colon n'a pas , comme ce dernier , l'espoir d'améliorer sa situation , ni de parvenir à cette indépendance , pour laquelle il a bravé tant de dangers. Sa possession est trop resserrée , et il n'a aucun moyen de l'étendre.

Il est généralement convenu par tous ceux qui connaissent le Canada , que cent acres de terre sont dans ce pays une étendue trop limitée , pour qu'un agriculteur consente à les mettre en culture. Cela pourra paraître étonnant à un fermier Anglais ou Irlandais ; mais le fait n'en est pas moins constant et facile à prouver. La rigueur de l'hiver met tous les fermiers dans la nécessité de se pourvoir d'une grande quantité de fourrages pour leurs chevaux

et leur bétail ; et l'excessive chaleur de l'été, la grande sécheresse rendent les prairies presque arides. Le haut prix des journées de travail, et la brièveté de la saison propre au labourage, ne permettent pas de cultiver les terres avec les soins et l'excellente méthode qui les rendraient aussi productives que le sol anglais. Ces diverses circonstances, la faible valeur des produits, et le prix exorbitant des marchandises anglaises, nécessitent pour le maintien d'une famille, de grandes exploitations, et rendent, pour ainsi dire, impossible, son existence sur une concession de cinquante, et même de cent acres.

Le froment et le maïs sont les récoltes sur lesquelles les fermiers Canadiens comptent le plus : l'orge, l'avoine et les patates, sont aussi cultivées, mais en petite quantité. Les négocians qui, seuls, achètent le grain dans les campagnes, le paient en général d'une manière très-peu satisfaisante pour les vendeurs. Ils donnent environ 75 pour cent en marchandises, et le reste en argent. Dans ces dernières années, le prix du grain, et celui du bœuf et du cochon salés, ont été extrêmement bas. En 1818, le froment était un article avantageux,

parce qu'on pouvait le vendre cinq schellings le boisseau : il s'est soutenu au même prix en 1819, dans le district de Londres, et dans quelques autres parties du pays. Mais en 1822 et 1823, ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on en pouvait obtenir une demi-couronne. Le prix de l'orge varie peu, parce que la quantité que l'on en sème dans la haute province, est à peine suffisante pour la consommation des familles qui la récoltent : le prix en est ordinairement de deux schellings par boisseau.

Le porc salé vaut ordinairement dans cette province douze dollars (60 fr. de France), par baril de deux cents livres : le bœuf salé se vend deux pences la livre. Il y a eu aussi, pendant les quatre dernières années une très-forte baisse dans le prix des bestiaux de toute espèce. On peut avoir aujourd'hui pour quinze livres sterl., des chevaux qui, en 1819, en auraient coûté 25. Les bœufs qui se vendaient alors 25 livres sterling la paire, se donnent aujourd'hui pour la moitié de cette somme, et les vaches, très-recherchées à cette époque, pour sept liv. st., se vendent très-fréquemment aujourd'hui à trois liv. sterl. et demi.

Il résulte de la délibération ci-après, prise par un comité de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, que cette province a également souffert dans ces derniers temps, de la dépréciation des produits agricoles.

« *Déclaré* que les gages des laboureurs et le prix des produits du sol, ont diminué d'environ moitié, l'année dernière, de ce qu'ils étaient pendant les deux années précédentes.

« Que le prix des terres et de toutes les autres propriétés immobilières, a éprouvé, à la même époque, une baisse proportionnée.

« Qu'en conséquence, de grands embarras, des sacrifices ruineux, et une détresse inévitable, ont frappé toutes les classes industrielles de cette population.

« Que, d'après les recensemens exacts, les exportations de la province ont été réduites, de 766,787 livres sterling à 511,392 livres, et les importations, de 1,294,734 livres à 863,156.

« Enfin, que le revenu de la province, qui est presque entièrement produit par les taxes sur les importations, est tombé, dans le cours

» de l'année dernière, de 102,142 liv. sterl. à
» 75,434 livres. »

Cette déplorable diminution des exportations et des importations, et le déficit qui en résulte dans les revenus publics, sont attribués aux changemens introduits dans la législation anglaise, sur l'importation dans les royaumes-unis de la fleur de farine, et de la farine ordinaire : changemens qui excluent de fait les blés du Canada des marchés de la Grande-Bretagne. Les Canadiens se plaignent, et je pense que ce n'est pas sans fondement, d'être obligés de dépendre uniquement de l'Angleterre pour une grande quantité d'objets de ses manufactures, en échange desquels ils donnaient autrefois l'excédant de leurs produits agricoles ; et de ce qu'il ne leur est pas permis de porter cet excédant exclu des marchés anglais, dans des contrées d'où ils pourraient tirer en échange les marchandises qui leur manquent.

Il ne faut pas une grande perspicacité d'esprit, pour juger qu'une colonie où les importations, s'élevant seulement à 865,156 livres sterl., excèdent cependant les exportations de

35
pro
pre
éta
ren
qui
ado
ma
de
gra
por
col
qua
ma
par
ter
vou
de
libe
rais
per
pou
ave
cul
enc

steril. à
exporta-
it qui en
attribués
gislation
yaumes-
ine ordi-
fait les
Grande-
nt, et je
t, d'être
l'Angle-
ts de ses
ils don-
produits
s permis
chés an-
urraient
qui leur
ité d'es-
s impor-
6 livres
tions de

350,000 livres, marche à une banqueroute prochaine et inévitable, si on ne se hâte de prendre des mesures qui fassent cesser un pareil état de choses. Je crois qu'il serait facile de remédier aux maux dont on se plaint, (maux qui s'étendent chaque jour davantage), sans adopter des dispositions qui fussent en aucune manière préjudiciables aux intérêts agricoles de la mère-patrie. Il serait, j'en conviens, grandement impolitique d'admettre dans les ports des royaumes-unis, aucun des produits coloniaux que vous pouvez tirer de votre sol en quantité suffisante pour votre consommation; mais aussi, il est bien pénible pour nous, (je parle comme Canadien), d'être obligés d'acheter les produits de vos manufactures, lorsque vous ne voulez pas admettre en échange ceux de notre agriculture. D'après les principes de la liberté du commerce, principes que vous paraissez disposés à protéger, il doit nous être permis de profiter des avantages que nous pourrions retirer des relations commerciales avec les marchés étrangers. Peut-être si la culture du chanvre et celle du tabac étaient encouragées en Canada, la balance du com-

merce, qui est aujourd'hui si fort à notre préjudice, nous deviendrait bientôt favorable. On a déjà dit que l'Angleterre paie annuellement à une puissance étrangère plus de 1,500,000 livres sterling pour le chanvre, et l'empire britannique pourrait s'affranchir de ce tribut, en encourageant la culture de cette plante dans le Canada.



LETTRE XXXIII.

Emigration. — Mode suivi pour obtenir des concessions du gouvernement. — Travaux indispensables pour former un établissement. — De la meilleure manière de les mener à fin. — Conseils sur la construction d'une cabane. — Gages à donner aux laboureurs et autres ouvriers. — Premier défrichement. — Comparaison entre le sort des paysans Irlandais, et celui des colons du Canada. — Avantages que les premiers trouveraient dans ce pays, s'ils pouvaient y être facilement transportés. — Divers plans pour secourir les pauvres émigrans. — Examen d'un de ces plans.

Avant de traiter plus particulièrement le sujet de l'émigration, je dois faire quelques ob-

servations préliminaires sur la manière dont on obtient des terres de la couronne dans le Canada ; sur les obligations auxquelles les colons sont assujettis , le prix du travail , la manière de construire les habitations au milieu de ces déserts , et les dépenses que ces constructions exigent.

Les émigrans à leur arrivée à Québec , s'ils ont l'intention de former un établissement dans le Canada , s'adressent au gouverneur général pour en obtenir des terres ; mais toutes les démarches faites à Québec dans cet objet , sont toujours inutiles et souvent infructueuses , parce que le gouvernement général se soucie peu d'intervenir dans l'administration de la province supérieure. Si l'émigrant ne veut pas aller jusqu'au siège du gouvernement du Haut-Canada , il peut faire connaître ses intentions au *bureau territorial* du district dans lequel il veut se fixer. Ces bureaux ont une pleine latitude pour accorder toutes les demandes qui n'excèdent pas cent acres ; mais si on veut obtenir une concession plus étendue , il faut nécessairement s'adresser au *lieutenant gouverneur et au Conseil*.

Votre demande doit être présentée sous la forme d'une pétition. Si vous désirez obtenir de la couronne une concession de 1200 acres, vous éprouverez peu de difficultés, pourvu que vous consentiez à remplir les conditions dont j'ai parlé précédemment.

En général, les émigrans de la classe inférieure arrivent à York dans les mois d'août et de septembre: aussitôt qu'ils ont obtenu leur lettre de concession, ils se dirigent vers le lieu qui leur est assigné, et commencent la pénible tâche de défricher leur domaine encore sauvage. Deux années sont accordées au colon, pour remplir les obligations attachées à la concession: elles consistent à construire sur chaque lot, une maison de vingt pieds de long et de seize de large, à pratiquer un chemin sur le front de l'établissement, à abattre les arbres sur trois acres et demi de terre dans chaque lot de cent acres. Ces trois acres et demi de terrain, et celui qu'occupe le chemin, qui est d'environ 120 perches de long sur deux de large, sont à peu près la 20.^{me} partie de la concession. Quand ces premières conditions sont remplies, et que les droits établis

pour chaque concession ont été acquittés entièrement, le colon reçoit son titre, et prend rang parmi les propriétaires terriens. Si l'émigrant veut que tous les travaux préliminaires de l'établissement soient exécutés avant de conduire sa famille dans le désert inculte, il peut les faire faire pour la somme de 25 liv. st.; mais il doit prendre la précaution de faire un marché spécial pour chaque espèce de travail, et ne payer qu'après que les conditions du marché ont été pleinement exécutées. Il doit aussi prendre garde de ne traiter qu'en présence de personnes dignes de foi, et dont il puisse, au besoin, invoquer le témoignage; ou bien faire écrire les articles par une personne intègre, et au courant de ces sortes d'affaires. Quand on arrive sur une terre étrangère, on ne saurait trop prendre de précautions contre la mauvaise foi et l'esprit de chicane des fripons qui abondent en tous lieux.

Si un émigrant, à son arrivée à York, n'a pas à sa disposition au moins 75 livres sterl., il ne doit pas faire faire les premiers travaux de l'établissement à prix d'argent: ce qu'il a de mieux à faire, quand ses ressources sont

bornées, c'est d'établir sa famille dans le logement le plus voisin qu'il pourra trouver du lieu où est située sa concession, et d'aller ensuite, aidé de quelques personnes expérimentées, camper dans les bois jusqu'à ce que sa maison soit construite. Une cabane telle qu'il la faut à la famille d'un colon, pour son premier établissement, peut être achevée dans dix jours par quatre hommes, avec l'aide de quelques voisins.

Il est très-prudent de ne construire, dans le principe de l'établissement, qu'une modeste cabane, et cela pour plusieurs raisons, dont il suffira d'indiquer quelques-unes. Il arrive souvent que les colons, à leur arrivée, ne connaissant pas bien le pays, construisent dans une localité peu convenable, et qu'ils reconnaissent ensuite la nécessité de changer la situation du bâtiment : ne connaissant pas les prix des matériaux, ou des objets à employer dans la construction, ils sont exposés à être dupés ; ainsi tant qu'ils n'ont pas acquis une certaine expérience, ils ne peuvent élever une maison commode, qu'en faisant des dépenses excessives et onéreuses. Ils éviteront ces

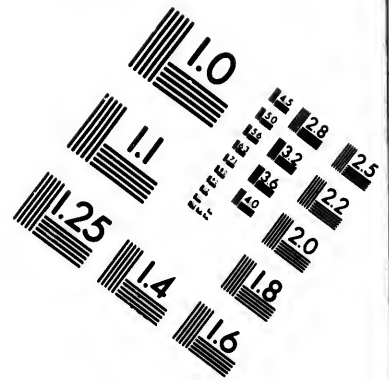
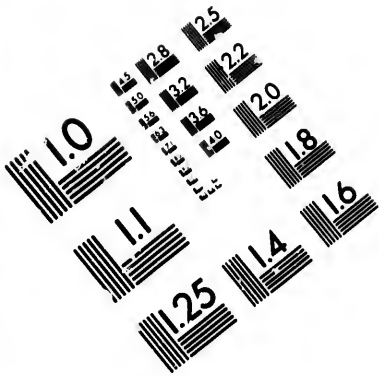
dépenses , en ne construisant d'abord qu'une cabane dans laquelle la famille pourra s'établir pour une année ou deux ; après cette époque ils pourront juger d'une manière plus sûre le lieu convenable pour y fixer le principal manoir ; alors la modeste cabane sera convertie en étable , ou consacrée à quelque autre usage domestique.

Les gages ordinaires des ouvriers , dans le Haut-Canada , sont de deux schellings et six pences par jour , outre la nourriture et le logement. Les charpentiers et autres ouvriers en bois reçoivent le double de cette somme , et quelquefois davantage. L'émigrant qui va construire son habitation , doit se pourvoir d'une paire de bœufs , se faire accompagner d'un charpentier et de deux ouvriers , et se munir de provisions pour dix jours ; du pain , du cochon salé et des pois , une certaine quantité de whiskei ou d'autre liqueur spiritueuse , sont les alimens dont on fait usage dans ces campemens.

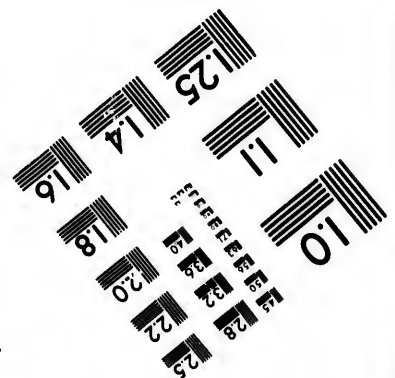
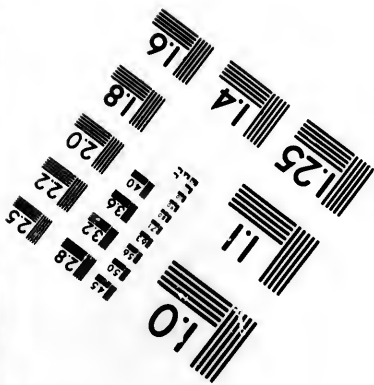
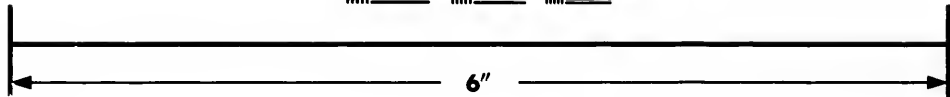
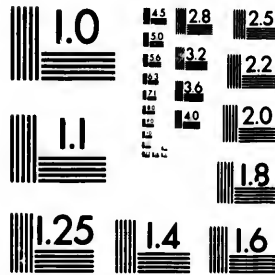
En arrivant au lieu fixé , la première chose à faire est de construire un abri ou petite baraque , que l'on couvre de gazon ; en faisant un

grand feu à l'extérieur, du côté opposé à l'entrée, l'intérieur de cette demeure improvisée est supportable pour le peu de temps qu'on doit l'habiter. Il faut ensuite abattre les arbres, nettoyer le terrain sur lequel on veut construire la maison, et en creuser les fondemens. Cette opération terminée, on coupe et on façonne les arbres destinés à former la carcasse du bâtiment : ces arbres ne doivent pas avoir plus d'un pied de diamètre, et on les coupe à la hauteur convenable. On fait avec ces arbres, des linteaux et des chevrons ; le tout est disposé près du lieu où l'on a creusé les fondemens de l'édifice. On coupe aussi de grands peupliers, et l'on en fait des planches de dix pieds de long, si la maison doit avoir vingt pieds : ces planches doivent servir à plancher les appartemens. Tous ces travaux préliminaires achevés, on invite dix ou douze personnes du voisinage à venir aider à monter la charpente. A leur arrivée, on dresse les matériaux, et on forme les quatre faces du bâtiment, que l'on couvre avec des planches légères ou de l'écorce. On garnit avec de petits chevrons, les espaces laissés vides dans les





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
1.5
2.0
2.5
3.0
3.6
4.5
5.6
7.1
9.0
11.2
14.0
18.0
22.5
28.0
36.0
45.0
56.0
71.0
90.0

1.0
1.5
2.0
2.5
3.0
3.6
4.5
5.6
7.1
9.0
11.2
14.0
18.0
22.5
28.0
36.0
45.0
56.0
71.0
90.0

lation. Combien leur sort serait amélioré s'ils pouvaient être transplantés sur ces bords. Ici après avoir travaillé pendant quelque temps pour autrui, ils seraient en état de travailler pour eux-mêmes, et pourraient alors se procurer, non-seulement une existence agréable, mais encore une indépendance absolue et permanente pour eux et pour leur famille, si nombreuse qu'elle put être. La question est de savoir, comment nos malheureux paysans pourraient trouver les moyens de traverser l'Océan ? quant à moi je ne saurais la résoudre. On sait que rarement les hommes de cette classe réalisent seulement une somme suffisante pour traverser la Manche ; et cependant on rencontre beaucoup de paysans irlandais en Canada et dans toutes les parties de l'Amérique.

On a récemment présenté divers plans pour encourager l'émigration des paysans irlandais en Canada ; mais aucun des plans dont j'ai eu connaissance, ne m'a paru d'une exécution facile, ni digne de fixer un moment l'attention. Tous ceux qui ont écrit sur cette matière, ou

ne la connaissent pas ou ne l'ont pas assez mûrement réfléchi.

M. FOTHERGILL, dans son *Esquisse de l'état actuel du Canada*, publié à York (Haut-Canada), en 1822, dit qu'un de ses amis à Londres, a récemment proposé un plan d'après lequel un grand nombre de personnes, qui subsistent maintenant en Angleterre par les aumônes des paroisses, pourraient être transportées en Canada et employées d'une manière avantageuse, tant dans l'intérêt public, que dans le leur propre. On ne peut rien concevoir de plus absurde que ce plan. Je m'en vais en citer quelques fragmens dont je dois la connaissance à M. Fothergill lui-même. Il paraît d'abord que l'argent nécessaire à l'exécution de ce projet, ne serait pas immédiatement remis à la disposition de l'émigrant; mais employé sous la direction de certains administrateurs, à fournir pendant deux ans les provisions, le bétail et les instrumens d'agriculture. Tout cela est inexécutable. Les terres sur lesquelles serait formé l'établissement, serviraient de gage ou d'hypothèque au payement des sommes avancées aux colons, pour leur fournir les divers

objets qui leur seraient nécessaires. Pendant le difrichement , et jusqu'à ce que les sommes avancées fussent rentrées , le colon ne pourrait aliéner sa propriété que sous certaines restrictions fort légères : mais au moment où il se serait entièrement acquitté des avances à lui faites , il serait absolument dégagé de toute intervention. L'époque de cette libération fixée à 10 ans , pourrait être anticipée par l'industrie des colons , qui recevraient leur titre de propriété , au moment où ils auraient racheté leurs terres. L'auteur de ce plan suppose une famille de cinq individus , et dit qu'une somme de deux cents livres sterling , employée avec quelque discernement , suffirait pour mettre une famille en état de former un bel établissement en Canada , dans l'espace de deux ans , sans s'exposer à des privations. Il pense aussi que dans le cours de dix années qui suivraient son arrivée en Canada , cette famille serait en état de rembourser les avances qui lui auraient été faites , sans s'imposer la plus légère gêne. Il expose la manière dont il conçoit que cette importante affaire devrait être conduite , et donne un compte détaillé de l'emploi des fonds

nécessaires pour la dépense de cent familles, comme suit :

Pour transporter cent familles jusqu'au port d'embarquement.	2000 liv. st.
Pour le voyage jusqu'à Montréal.	3000
Pour les dépenses à faire à leur arrivée	5000
Entre juin et octobre	4500
Entre octobre 1822, et janvier 1823.	2100
Entre janvier et mai 1823.	1500
Entre mai et juillet 1823.	1000
En juillet 1824.	900

Total. 20000 liv. st.

« Il me paraît impossible, ajoute l'auteur du » projet, que pour une semblable somme, on » puisse établir un pareil nombre d'individus » de cette classe dans aucune partie du monde, » d'une manière plus avantageuse, et pour eux » et pour le pays, que dans le Haut-Canada. »

Mais une longue expérience, plus sûre que des calculs abstraits et de vaines théories, nous a appris que des colons placés sur de nouveaux

établissmens, peuvent bien y trouver de quoi faire vivre leurs familles ; mais que dans un pays où l'argent est si rare, et la vente des denrées si incertaine, il leur serait de toute impossibilité de rembourser avec leurs récoltes successives de dix années, les capitaux qui leur auraient été avancés. Ainsi s'écroule complètement l'édifice de notre faiseur de projets.



LETTRE XXXIV.

Emigration. — Aperçu de la dépense nécessaire pour transporter dans le Haut-Canada une famille pauvre composée de cinq individus, et pour l'y établir d'une manière convenable. — Moyens d'encouragement. — Vente des réserves de la couronne, pour aider à l'amélioration du pays. — Produits et conséquences de ces ventes. — Réflexions sur la nombreuse population de l'Irlande. — Calcul de la dépense nécessaire pour l'établissement d'un pauvre émigrant et sa suite. — Embarras où se trouvent les émigrans qui arrivent à Québec sans argent. — Leurs efforts pour obtenir une existence agréable. — Degrés par lesquels le pauvre arrive à l'indépendance. — Avantages

que présente le Canada aux colons des classes inférieures.

Je suis d'avis qu'avec une somme fort inférieure à 200 livres sterling, allouée à chaque famille de cinq individus, sans en exiger le remboursement, on pourrait la mettre en état de se transporter dans cette contrée, d'y former son établissement, et d'arriver, avec le temps, par la frugalité, le travail et l'industrie, à une situation prospère. Si le gouvernement anglais voulait employer ce grand nombre de bâtimens qui se détériorent dans ses divers ports, ou d'autres embarcations plus convenables, à transporter des émigrans, une famille de cinq personnes, dont on doit supposer trois en bas âge, pourrait être transportée jusqu'à York, siège du gouvernement du Haut-Canada, pour moins de 20 liv. sterl., y compris les provisions de toute espèce. Il est également évident qu'au prix des denrées et des divers objets nécessaires, on pourrait pour 40 liv. st., faire porter cette famille au lieu désigné; lui faire construire une cabane semblable à celles qu'habitent généralement les colons de

cette classe , la pourvoir du bétail , des instrumens aratoires et des provisions suffisantes pour la première année , en sorte que ces individus n'auraient plus besoin de nouveaux secours pendant tout le reste de leur vie.

Cette somme me paraît suffisante pour fournir pleinement à tout ce qui doit être fait pour les colons de la classe pauvre; et s'il est possible de prêter à ces malheureux une somme de deux cents livres sterling pour dix ans , il est certainement plus facile de leur donner 60 livres sterling , sans en exiger le remboursement ; car si deux cents livres sterling , au lieu d'être prêtées à un colon , étaient placées à intérêt , cette somme , dans moins de dix ans , produirait davantage que celle qu'on propose de lui donner gratuitement ; et les colons à qui on aurait fait ce don , seraient dans une position bien plus favorable que ceux à qui on aurait prêté : ces derniers grevés d'une dette énorme , auraient encore l'inquiétude de ne pouvoir jamais s'en libérer.

Si cependant le gouvernement suprême manifestait l'intention de rendre la navigation intérieure du Canada plus facile et d'encourager

la culture du chanvre et du tabac, il suffirait aux pauvres émigrans et particulièrement aux jeunes gens, qu'on les débarquât sur ces bords. A leur arrivée, ils trouveraient immédiatement de l'emploi, et un homme industrieux pourrait facilement gagner dans une seule année une somme suffisante pour pouvoir s'établir sur une propriété qui deviendrait la sienne. Si le Canada était réellement considéré comme une portion importante de l'empire britannique, il n'est pas douteux qu'on ne fit pour ce pays beaucoup plus qu'on n'a fait jusqu'à présent. Je suis bien assuré que si une partie des millions que le parlement impérial vote annuellement pour l'embellissement d'édifices déjà assez splendides et pour l'entretien d'établissements déjà très-richement dotés, était affectée à l'amélioration des colonies anglaises dans cette partie de l'Amérique, il en résulterait de grands avantages pour le peuple anglais. Si l'extension du commerce, est l'objet de ses vœux ; si l'accroissement des richesses dans ses colonies éloignées est digne d'appeler son attention ; si la possession d'une vaste étendue de territoire qui offre un asile et l'existence

à l'excédant d'une population languissant dans la misère, faute de travail, mérite quelques considérations ; si ce sont là des avantages appréciables, et si le Canada lui-même est digne des soins paternels du gouvernement, pourquoi jusqu'à présent est-il tellement négligé ? Pourquoi n'a-t-il aucune part à cette munificence que le parlement anglais déploie ? Que les régulateurs de la Grande-Bretagne et de l'Irlande nous fassent enfin connaître, que bien que l'immense Océan nous sépare de la mère-patrie, ils ne nous regardent pas moins comme membres de la même famille, et comme ayant droit aux mêmes faveurs. Nous achetons des négocians anglais un grand nombre d'objets provenant de leurs manufactures : si notre condition était améliorée, nos achats croitraient en proportion, et nous serions en état de fournir en retour plusieurs articles de grande utilité que l'Angleterre est obligée de tirer de l'étranger.

Je n'entends pas dire que nous ayons précisément besoin des secours pécuniaires de l'Angleterre ; mais si le gouvernement suprême voulait diriger ses regards sur cette contrée,

nul doute qu'il ne trouvât , dans le Haut-Canada seul , tous les moyens d'améliorer la navigation , de réparer les routes , d'en créer de nouvelles , et de construire des édifices publics , pour la protection de notre commerce , de notre liberté et de notre indépendance.

Déjà 232 territoires sont organisés dans la province supérieure : ces 232 territoires contiennent 18,000,000 acres de terre dont deux septièmes sont réservés , savoir un septième pour l'entretien du clergé protestant , et un autre septième sous le titre de réserves de la couronne. Quoique ces réserves restant les unes et les autres presque entièrement incultes retardent l'amélioration du pays , je suis loin de désirer qu'on diminue celles qui ont été sagement affectées à l'entretien du clergé ; mais je ne puis pas concevoir la nécessité des réserves de la couronne demeurant improductives entre les mains du gouvernement : et je désire non-seulement les voir diminuer , mais même les voir anéantir totalement et livrées à des particuliers. La plupart de ces terres réservées sont dans les quartiers les mieux situés et les plus fertiles de la province , et si on les mettait en

vente, il se présenterait immédiatement des acquéreurs.

Les terres de la couronne dans le Haut Canada s'élèvent à 2,500 acres. Si le gouvernement consentait à disposer de ces terres par lots de 200 acres, en faveur des personnes qui voudraient en acquérir, et étendait cette faculté à ceux des habitans des États-Unis qui, en devenant propriétaires dans le Canada, prêteraient le serment d'allégeance à Sa Majesté Britannique et contracteraient l'obligation de résider dans la province, toutes ces terres seraient vendues avant l'expiration de trois années, et cette vente produirait un fonds suffisant pour faire les améliorations les plus importantes. La valeur de plusieurs de ces terres réservées a été considérablement accrue par les défrichemens qui se sont faits autour d'elles, et elles seraient vendues au moins dix dollars par acre; ainsi en réduisant cette valeur à une livre sterling, je ne doute pas qu'on ne réalise, dans l'espace de trois ans, 2,500,000 livres sterling. Il est à ma connaissance qu'un grand nombre d'habitans des États-Unis, autrefois sujets de la Grande Bretagne, saisiraient avec satis-

faction et empressement cette occasion de rentrer sous les lois de leur ancienne patrie. Sous quelque point de vue que l'on considère ce sujet, il me semble que le plan que j'indique offre des avantages incalculables. Non-seulement il hâterait la colonisation et le défrichement du pays, et le rendrait plus sain ; mais aussi il y attirerait des capitalistes, et offrirait un travail assuré aux malheureux émigrans qui, mourant de faim dans leur patrie, viennent chercher en Canada une meilleure existence.

On a beaucoup parlé, et depuis long-temps, de la nécessité d'adopter quelques mesures qui puissent rendre la tranquillité à l'Irlande. Mais je crains fort qu'on ne puisse que très-difficilement améliorer le sort d'un pays surchargé d'une population dans la misère, et qui n'a aucune perspective de soulagement : pour qu'un peuple soit tranquille et soumis aux lois, il faut qu'il puisse au moins se procurer le nécessaire. C'est une insigne folie d'exiger qu'un homme reste tranquille et soit content de son sort, lorsque sa famille souffre la faim, et qu'avec la force et la volonté de travailler pour

la faire subsister, il ne peut trouver de l'emploi. Tant qu'on n'aura pas trouvé le moyen d'adoucir la situation vraiment affreuse du paysan irlandais, où, pour parler plus clairement, d'améliorer sa condition civile et morale, d'éclairer son esprit et de nourrir son corps; vainement des soldats se présenteront dans sa demeure pour le contraindre à l'obéissance à des lois que sa pauvreté seule le fait violer; vainement des agens de police lui interdiront de respirer l'air rafraichissant après le coucher du soleil: le besoin impérieux parlera plus fortement à son âme; il se soulèvera contre l'oppression; il maudira des lois qui lui paraissent uniquement destinées à l'enchaîner et à le réduire à la pauvreté et à la plus affreuse misère.

Quant à moi, lorsque je considère l'immense population de l'Irlande, lorsque je réfléchis sur ce qui pourra arriver si cette population s'accroît pendant les trente années que nous allons parcourir dans la même proportion qu'elle s'est accrue dans les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler, il me semble impossible qu'une pareille masse d'hommes puisse trouver du travail dans un pays déjà fort

resserré pour le nombre de ses habitans et qui est uniquement propre à l'agriculture. Si un pareil accroissement a lieu comme il est probable, on aura dans trente ans une population de 14,000,000 âmes. Il faut donc nécessairement prendre quelques mesures pour prévenir une pareille surabondance. Quelques personnes pensent, et je partage cet avis, que l'extension de la colonisation est l'unique moyen de prévenir les malheurs qui peuvent résulter de l'accroissement d'une population déjà mécontente et nombreuse. Le Canada est une contrée qui offre à des millions de ces paysans malheureux un asile sûr et commode. Dans la dernière session du Parlement Britannique, il fut dit par M. *Wilmot Horton*, qu'on avait calculé que, pour transporter un homme en Canada, l'y établir, le pourvoir d'une vache et des provisions nécessaires à sa subsistance pendant un an, il fallait seulement trente-cinq livres sterling; que le transport d'une femme coûterait vingt-cinq livres et celui de chaque enfant au-dessous de 12 ans, 14 livres: prenant un terme moyen 24 livres sterling par tête. Quelque modéré que ce cal-

cul puisse paraître, je sais par ma propre expérience qui est le meilleur juge en toutes choses, que la moitié de cette somme est suffisante pour remplir le but indiqué ; il est évident, d'après les calculs que j'ai faits et dont j'ai donné plus haut le résultat, qu'une famille de cinq personnes peut être transportée, établie et pourvue des provisions nécessaires pour un an, de deux vaches et d'une paire de bœufs, pour environ soixante livres sterling. Il faudrait une somme moindre pour exécuter le plan tel que l'a proposé M. Horton.

Les pauvres émigrans qui arrivent maintenant en Canada, et qui n'ont d'autres ressources que leur travail, non-seulement, ont à souffrir des fatigues et des difficultés sans nombre ; mais encore ils deviennent souvent un pesant fardeau pour les habitans de Québec et de Montréal. Pendant l'hiver de 1819 à 1820, je crois qu'environ cinq cents émigrans furent nourris dans ces deux villes par les secours de la charité publique ; plusieurs autres se répandirent de côté et d'autre dans les campagnes où ils n'eurent pour subsister, pendant un hiver très-rigoureux, que ce qu'ils purent obtenir.

par leurs sollicitations. A l'époque où les individus de cette classe arrivent en Canada, le modique capital et les provisions qu'ils ont destinés à faire la traversée de l'Océan atlantique sont ordinairement épuisés ; accoutumés dans leur patrie à entendre vanter le Canada et les avantages qu'on y trouve, ils espèrent se procurer facilement une existence commode, quoiqu'ils ignorent absolument les moyens d'y parvenir. Dans cette idée, ils prennent pour quelques jours des logemens dans la ville, ou dans les faubourgs ; ils apprennent par leurs rapports avec les habitans qu'il est presque aussi difficile d'obtenir du travail en Canada, que dans plusieurs parties de la Grande Bretagne. Mais fortement imbus des idées qu'ils ont apportées d'Europe, ils suspectent d'abord la vérité des renseignemens qu'on leur donne. Bientôt une funeste expérience vient les convaincre : après avoir vainement cherché à se procurer du travail, ils sont à la fin réduits à solliciter la main glacée de la charité, pour sortir de la situation malheureuse qu'ils étaient loin d'avoir prévue, et à laquelle ils ne peuvent croire que lorsqu'ils sont réduits au dernier degré de

la misère. Ils obtiennent alors un secours temporaire ; Mais on ne doit pas espérer que les habitans d'une ville peu étendue , dont un grand nombre ne vivent eux-mêmes que du produit de leur travail , puissent donner des secours suffisans à tous ceux qui chaque jour sont forcés de recourir à cette voie. Pour éviter cette pénible situation aux pauvres émigrans , on doit leur conseiller de se diriger aussitôt après leur arrivée , s'ils en ont les moyens , vers le Haut Canada , où le travail ne manque pas et où l'on peut se procurer à moins de frais le logement et la nourriture. Il faut , il est vrai , de l'argent pour le voyage et la plupart d'entr'eux sont réduits à vendre leurs lits , leur linge de ménage et jusqu'à leurs propres vêtements : arrivés dans le Haut Canada , ils louent à d'anciens colons ceux de leurs enfans qui sont en état de travailler ; les femmes qui ne sont pas surchargées d'une famille nombreuse et en bas âge , sont employées à filer , etc. , pendant que leurs maris se dirigent vers York pour obtenir du gouvernement une concession de terre. Après beaucoup de difficultés et de dépenses , et après un délai ridicule , puisqu'il

est sans objet et sans motif , chaque émigrant obtient cinquante acres de terre , dans un territoire éloigné et souvent entièrement désert. L'émigrant va immédiatement visiter sa nouvelle propriété ; mais refroidi par *son aspect sauvage* , il revient promptement auprès de sa famille , presque toujours résolu à ne pas y faire une seconde visite. Heureusement des hommes plus expérimentés lui conseillent de conserver son billet de concession , et de travailler à gages chez quelque fermier en attendant qu'il puisse se procurer les moyens de cultiver son propre fonds. Il est généralement assez prudent pour suivre cet avis ; et après avoir passé deux ans dans la dépendance , il convertit le produit de ses gages en marchandises , en grain , en bétail , etc.

Ayant alors fait un assez long séjour sur le continent américain pour y acquérir des notions d'indépendance , il éprouve le plus vif désir de mettre son domaine en culture afin de devenir maître et propriétaire d'une terre libre. On rassemble les fruits du travail de la femme et des enfans , et après les avoir convertis en denrées et en autres objets d'utilité première , la

famille réunie se dirige vers la forêt déserte. Bientôt on a construit une cabane, et on entreprend avec ardeur la pénible tâche du défrichement. En général les moulins sont fort éloignés des nouveaux établissemens, et comme la plupart des Colons de cette classe n'ont ni bœufs, ni chevaux, ils sont presque toujours obligés de porter leur grain sur le dos jusqu'au moulin le plus voisin qui est quelquefois à 20 milles de leur habitation, mais toujours à quinze ou dix milles au moins. Quand les provisions sont sur le point d'être épuisées, le père est forcé d'aller de nouveau travailler dans quelque ancien établissement pour y gagner des provisions nouvelles qu'il rapporte sur son dos à la famille nécessiteuse. Il résulte de là que la première et quelquefois même la seconde année de sa résidence dans son domaine, sont presque infructueuses pour lui. L'espoir d'une future indépendance peut seul lui faire supporter les fatigues de tant travaux pénibles. Si pourtant il ne lui survient pas de maladie ou d'autres fâcheux accidens, il s'élèvera dans le cours de la seconde ou de la troisième année au-dessus de la misère; la culture de son

domaine ayant fait quelques progrès , il sera délivré du fardeau le plus accablant , celui d'aller travailler chez ses voisins pour gagner de quoi faire subsister sa famille. Elle a maintenant le pain assuré. Avec le fruit de ses précédens travaux , il s'est procuré deux ou trois vaches. Mais il lui faut une paire de bœufs , pour compléter son établissement : il est donc obligé de quitter encore sa maison pendant une année , au bout de laquelle , il revient avec un bel attelage de labour et quelques autres instrumens d'agriculture qui lui sont également nécessaires.

L'émigrant s'est donc procuré , à force de travaux , de fatigues et de soins , les objets de première nécessité pour la culture de son domaine. Mais sa femme et ses enfans sont dans un état voisin de la nudité absolue. Les vêtemens qu'ils ont apportés d'Europe sont devenus de misérables haillons , et ils n'ont aucun moyen d'en acheter. Le produit de la ferme est encore à peine suffisant pour leur consommation ; et si elle leur donne quelque superflu , ils trouveront difficilement à faire l'échange de cet excédant , contre des étoffes ou du

linge, dans les établissemens nouveaux ; parce que les marchands se fixent rarement dans les parties du pays qui ne sont pas habitées depuis long-temps. Les nouveaux colons sont donc obligés de cultiver du chanvre avec lequel ils pourront fabriquer eux-mêmes le linge nécessaire à leur usage ; mais jusqu'à ce que cette culture leur ait donné quelque produit, la femme et les enfans doivent se résigner à imiter jusqu'à un certain point les Indiens leurs voisins. On voit quelquefois dans les nouveaux établissemens, un grand nombre d'enfans dans un tel état de nudité que s'il restait quelque pudeur aux parens, il ne leur permettraient pas de paraître devant les étrangers. Et pourtant ! à peine vous mettez le pied dans une cabane canadienne, tous les habitans se présentent à vous dans cet appareil, sans se douter du désagréable effet que produit ce rebutant spectacle sur ceux qui vont les visiter.

Malgré tant de motifs de découragement, un homme industrieux, s'il ne s'adonne pas à la boisson, parvient presque toujours, au bout de cinq ou six ans de travaux, à se placer lui et

sa famille dans une situation supportable , au moins pour les individus de cette classe.

Il n'a jamais à craindre l'approche d'un seigneur exigeant ou d'un collecteur inflexible. il n'est assujetti qu'à des taxes légères ; et bien que la disette de numéraire en rende le paiement par fois difficile , rarement elles sont pour lui une charge bien onéreuse. Quelle différence entre sa situation actuelle dans le Haut-Canada et celle du pauvre laboureur irlandais resté dans sa terre natale , exposé à la faim et à la misère. La crainte de la mendicité , de la servitude et de l'esclavage ne vient plus empoisonner sa coupe ; il a de quoi satisfaire abondamment à ses besoins. Cependant comme *Alexandre Selkirk* , il tourne parfois ses regards vers le pays qui l'a vu naître. Parfois il regrette sa pauvre chaumière , et les amis de son enfance et les jeux de sa jeunesse , et la société dans laquelle il a vécu. Tel est l'attachement que conservent tous les hommes et plus spécialement , les paysans irlandais pour le lieu de leur naissance. Ces sentimens qu'on ne saurait définir , lui rappellent sans cesse qu'il est dans une terre d'exil , et répandent dans

l'an
tur
de l
avan
espr
réfle
autr
situ

Je
tion
ceux
dû c
peuv
qu'o
bonh
tout
doul
mall

Je
qui s
reste
ceux
d'am
Je p
rais

l'âme du colon émigré un certain degré d'amertume qui le rend en quelque sorte mécontent de l'échange qu'il a fait, quels que soient les avantages qu'il y a trouvés. Peut-être votre esprit philosophique vous fera paraître ces réflexions ridicules; mais vous en jugeriez autrement, si vous étiez placés dans la même situation.

Je ne prétends pas induire de ces considérations que les regrets bien naturels qu'éprouvent ceux qui, pour s'arracher à l'infortune, ont dû quitter les lieux, séjour de leur enfance, peuvent contrebalancer les avantages réels qu'offre le Canada. Mais s'il est vrai que le bonheur dépend de la paix de notre âme, tout ce qui tend à y réveiller des affections douloureuses et pénibles est un véritable malheur.

Je ne veux ni encourager à l'émigration ceux qui sont dans une situation assez favorable pour rester dans leur propre pays, ni en détourner ceux à qui elle pourrait procurer des moyens d'améliorer leur sort et celui de leur famille. Je pose des faits: je laisse à d'autres le soin de raisonner sur ces faits. Si j'étais un pauvre

paysan irlandais , obligé à un travail pénible et continuel sans aucune espérance d'améliorer jamais mon sort , je chercherais quelques moyens d'arriver dans ce pays et je les trouverais sans doute , à moins qu'ils ne fussent hors de la sphère à laquelle les efforts de l'homme peuvent atteindre. Si je ne pouvais autrement pourvoir aux dépenses du voyage , j'irais pendant sept ans , sous l'habit d'un mendiant , solliciter les âmes charitables pour recueillir l'argent nécessaire à l'exécution de mon projet. Si même j'étais dans une situation semblable à celle d'un grand nombre de mes compatriotes de la classe moyenne , qui , chefs d'une nombreuse famille , ne possèdent qu'un modique revenu , à peine suffisant à leur existence , et ne peuvent espérer , quelques efforts qu'ils fassent , d'améliorer leur avenir , je me déciderais , sinon pour mon honneur , du moins pour celui de ma famille à passer dans le nouveau monde , où par leur industrie et leurs travaux , mes enfans pourraient acquérir un jour cette indépendance qu'ils n'obtiendraient jamais dans leur patrie. Mais si je possédais une propriété suffisante pour vivre dans une

certaine aisance , pour donner à ma famille une éducation convenable , et laisser à chacun de mes enfans un modeste héritage , satisfait de mon sort , je passerais doucement ma vie dans la terre de mes aïeux.



LETTRE XXXV.

Émigration. — Peu de motifs pour déterminer l'homme riche à venir s'établir en Canada. — Point d'avantage à employer des capitaux dans le défrichement. — Projet d'amélioration par le moyen de canaux. — Progrès à faire par l'agriculture, l'industrie et les arts, avant que ce pays puisse offrir aux étrangers les mêmes avantages et les mêmes espérances que les Etats de l'Europe.

Si quelques hommes possesseurs de capitaux considérables venaient s'établir en Canada,

sans doute ils procureraient de grands avantages à ce pays où la pénurie d'argent est très-sensible : mais je doute qu'ils y trouvassent eux-mêmes beaucoup de bénéfice. Il y a huit ou dix ans, on regardait généralement comme un placement avantageux, l'emploi de fonds en acquisition de terres incultes. Quelques personnes en ont couru la chance ; leur ruine a prouvé combien cette idée était erronée. On croyait alors que les terres augmenteraient de valeur de 300 pour cent au moins, dans dix ans ; tandis qu'au contraire leur prix diminue chaque jour. En 1818, quand nous arrivâmes dans ce pays, les terres incultes se vendaient trois dollars par acre, ou plutôt pouvaient être vendues cette somme : à présent (1823), j'ai vu plus de 200,000 acres de terre vendus à moins de 2 schellings 6 deniers par acre ; et je ne doute pas que ce bas prix se maintienne si les choses restent dans leur état actuel, c'est-à-dire, si nos productions ne sont pas plus recherchées, et si le gouvernement continue à négliger le Canada. Il est donc évident que les spéculations sur les terres ne peuvent offrir aux capitalistes que des chances

terminer
Canada.
capitiaux
amélioration
Progrès à
e et les
offrir aux
s mêmes

capitiaux
Canada,

fort incertaines de succès. Il n'est pas rare de voir des terres situées dans des quartiers, déjà passablement habités se vendre pour moins d'un schelling par acre ; il ne faut pas de grands efforts de raisonnement pour prouver que ce prix même est au-dessus de leur valeur réelle. On peut maintenant acheter pour moins de cent cinquante livres sterling, deux cents acres de terre, dont cent sont en culture et fermés de palissade, avec une cabane et une grange pour le bétail ; il est donc évident que les terres incultes et désertes ne sont d'aucune valeur intrinsèque, puisque la dépense nécessaire pour les constructions, le défrichement et la clôture de ces terres, excéderait de beaucoup celle que je viens de mentionner. En effet la construction d'une cabane coûte douze livres sterling ; celle d'une grange 50 livres ; le défrichement de cent acres et l'établissement des palissades a coûté 300 livres au moins : ce qui donne un total de 362 livres sterling.

Dans l'hiver de 1822, un de mes amis vendit un domaine qui consistait en 400 acres de terres de la meilleure qualité pour trois cents livres sterling. Sur cette ferme, il y avait une fort jolie

maison de 32 pieds de longueur sur 20 de largeur, dont la construction avait coûté 150 livres sterling. Une grange de 36 pieds sur 20, qui avait coûté 20 livres, et plus de cent acres de terres défrichées, dont 50 étaient bien palissadés et en plein rapport. Toutes les personnes du voisinage trouvaient que ce domaine avait été bien vendu; et cependant le propriétaire n'était pas réellement dédommagé des frais qu'il avait faits pour l'amélioration de cet établissement. Mais il aurait pu attendre longtemps encore sans en obtenir un prix aussi élevé. Il fut, par conséquent, très-content de son marché. En 1818, cette ferme dans le même état se serait vendue 1000 livres sterling. Le prix des terres diminue chaque jour, et chaque jour l'argent devient plus rare.

Une grande affluence dans cette contrée, d'émigrans riches et recommandables, augmenterait sans doute la valeur des propriétés; parce que les achats qu'ils devraient faire en même temps qu'ils augmenteraient le nombre des demandeurs, mettraient aussi une plus grande masse de capitaux en circulation. Ainsi, si l'on pouvait espérer que des personnes de

cette classe vissent , en certain nombre, s'établir dans cette province, ce serait une spéculation avantageuse d'employer dès à présent des capitaux à l'achat des terres en culture, et non à celui des terres en friche. Mais jusqu'à présent, peu de personnes riches sont venues s'établir en Canada ; et peut-on croire en effet qu'il y ait beaucoup d'hommes dans cette cathégorie, soit en Irlande, soit dans la Grande-Bretagne, qui consentiraient à échanger les plaisirs de la société et les autres avantages de la civilisation, pour les privations attachées aux déserts de l'Amérique, et pour l'espoir incertain de l'indépendance, dans une terre éloignée. Pour moi, je n'ai encore vu, dans aucune partie de l'Amérique, personne de cette classe, qui ne se repente d'avoir pensé à l'émigration, et qui, dans le fait, n'ait réellement pas à déplorer la folie d'une semblable détermination. Quelques capitalistes, en petit nombre, trouveraient vraisemblablement de l'avantage à établir ici de grandes fabriques de sel. Mais le haut prix du travail, et la difficulté de se procurer des ouvriers, sont de grands obstacles aux succès des entreprises de

cette nature, et de tout autre établissement manufacturier.

Un des grands moyens de prospérité pour le Canada, serait l'établissement de canaux de navigation. Il paraît que depuis 1823, on a commencé à s'occuper de cet important objet. En cela, on ne fait qu'imiter l'exemple des habitans des Etats-Unis, qui font les plus grands efforts pour améliorer leur navigation intérieure. Le Canada possède, à cet égard, des avantages bien supérieurs à ceux du territoire des Etats-Unis. *L'Erié et l'Ontario*, par lesquels se fait une grande partie de la navigation du Haut-Canada, sont tellement rapprochés sur un point, qu'une tranchée de deux milles suffirait pour que la communication par eau entre ces deux grands lacs, n'éprouvât aucune interruption.

Pour parler franchement, je considère le Haut-Canada comme dans un état voisin de l'enfance. Le sol, par le luxe de ses productions et leur rapide croissance, est évidemment une source abondante de richesses : il n'a besoin que d'une industrie bien dirigée pour produire tout ce qui est nécessaire à la nourri-

ture des quadrupèdes , à celle des habitans de l'air , et à la subsistance de l'homme. L'agriculture est le premier pas à faire dans l'ordre de la civilisation. Mais pour que le Canada puisse présenter les mêmes avantages que les autres contrées , aux manufacturiers , aux artisans , et aux hommes de diverses professions , il faut qu'il sorte de cet état sauvage et improductif dans lequel il languit maintenant ; qu'il passe par tous les degrés d'amélioration , sous les rapports de la culture et de la population ; qu'il arrive enfin , sous ces deux rapports , à un degré de perfectionnement qui , réuni aux avantages de sa fertilité , puisse attirer dans ces contrées , des savans et des hommes industrieux , et l'élever ainsi au rang des nations.



V
L
A
r
a
a
t
y
qu
pa

LETTRE XXXVI.

Voyage à pied de l'établissement Talbot à Montréal. — Curiosité d'un aubergiste Américain. — Description d'une taverne Canadienne. — L'auteur s'égare dans les bois, et court inutilement pendant toute la nuit. — Il découvre une habitation. — Conduite inhospitalière de ses propriétaires. — Il passe la nuit dans une taverne. — Arrivée au château du colonel Samons. — Fin du voyage, et arrivée à la seigneurie de Longueille. — Portrait de la maîtresse d'une taverne.

Le docteur *Goldsmith* observe quelque part, que deux hommes qui voyageront dans un pays, l'un à pied, l'autre en voiture, feront

des réflexions très-différentes sur les tableaux de la nature, et sur les divers objets qui s'offrirent à leurs regards : comme j'avais principalement voyagé dans les deux Canada, non dans des diligences, mais dans des voitures qui me transportaient beaucoup plus rapidement sur les lacs et les rivières, et comme cette manière de voyager m'avait empêché de visiter plusieurs établissemens que je désirais connaître, je résolus au printemps de 1820, d'entreprendre un voyage à pied, de l'établissement Talbot, à Montréal, et de me procurer ainsi tous les avantages qui sont le partage de l'homme seul, voyageant sans suite et presque sans autre bagage que celui des apôtres. Je vous ai déjà communiqué, dans mes précédentes lettres, la plupart des renseignemens importans que je recueillis alors. Je me bornerai donc aujourd'hui à vous faire connaître mes diverses aventures dans cette excursion pedestre.

Je quittai l'habitation de mon père, seul comme Jacob, lorsqu'il alla à *Padan-Aram*, chez *Bethuel*, son grand-père maternel. Je partis avec un sentiment de regret que je

n'aurais jamais cru, (à mon arrivée dans les bois), devoir éprouver pour aucune partie de l'Amérique. Mais nous nous attachons insensiblement aux scènes qui sont continuellement sous nos yeux, et bien que nous les regardions avec une sorte d'indifférence, par l'habitude que nous avons de les voir, nous ne pouvons les quitter sans émotion.

Après avoir marché pendant environ vingt milles au travers des bois, j'arrivai à une taverne nouvellement établie, et je m'y arrêtai pour prendre quelque rafraîchissement ; mais en frappant à la porte, je m'aperçus que, quoique le nid existât, les oiseaux s'étaient envolés. Cet établissement avait été formé par un de ces spéculateurs qui courent de lieu en lieu pour y faire des expériences, et qui, incapables de réaliser nulle part leurs espérances, sont presque toujours en l'air. Me sentant un peu fatigué, je m'assis sur une futaille vide, placée près de la porte, et je tirai de ma poche une petite édition des nuits d'Young. Ne pouvant me procurer dans ce lieu le *Pabulum corporis*, je voulais y nourrir mon âme des pensées du poëte ; mais les mosquitoes, aussi

affamés que moi, me forcèrent à leur céder la place, et à continuer mon voyage.

J'avais encore dix milles de désert à traverser, avant d'arriver à l'établissement *Oxford*. Je ne rencontrai dans tout cet intervalle aucune créature humaine ; mais les mosquitoes étaient si joyeux de ma compagnie, et me donnèrent tant à faire pour me défendre de leurs attaques sur tous les points, que je n'eus pas le temps de penser à d'autres êtres qu'à ceux qui s'occupaient de moi d'une manière si importune.

A mon arrivé à *Oxford*, j'entrai dans une taverne pour y dîner, et j'eus encore la malencontre de ne pas trouver le maître dans la maison. Vous me plaindrez, je n'en doute pas, de cette seconde mésaventure. Mais le mal n'était pas sans remède. Celui-ci n'avait pas, comme le premier, déménagé furtivement au clair de la lune. Il était tout bonnement au-dehors, à se bercer sur une chaise, et à se chauffer aux rayons du soleil. Ses traits rubiconds et son air d'autorité indiquaient la nature de sa profession.

Au moment où je m'approchai de lui, il

ôta
d'un
—
glais
—
lui
—
devo
—
cette
—
York
—
—
de m
—
parle
autre
—
me f
pas t
plim
si vo
prép

ôta son cigarette de la bouche, et m'examinant d'un œil où était peinte la curiosité, il me dit :

— Je devine, monsieur, que vous êtes anglais ?

— Il faut deviner une autrefois, monsieur, lui répondis-je.

— Comment ! alors, je présume que vous devez être un habitant du Sud.

— Vous êtes également malheureux dans cette supposition.

— Alors je jurerais que vous êtes de New-York.

— Vous jureriez témérairement, monsieur.

— En ce cas-là, qui diable êtes-vous donc ?

— Je suis cosmopolite par état, et Irlandais de naissance.

— Vraiment je ne l'aurais pas cru, car vous parlez anglais presque aussi bien que nous autres américains.

— Oh ! pas du tout, monsieur ; vous voulez me flatter. Mais, pour le moment, je ne suis pas trop disposé à faire, ni à recevoir des compliments. Je vous serais particulièrement obligé, si vous voulez bien donner l'ordre qu'on me prépare un beef-steak. Je viens de parcourir

trente milles sans prendre de rafraîchissement , et si vous voulez vous joindre à moi pour le dîner, vous pourrez vous convaincre, que si je ne parle pas anglais aussi *correctement* que vous, je mange un beef-steak d'aussi bon appetit.

— Oh ! je crois que cette assertion n'a pas besoin de preuve : jé n ai jamais douté de l'appétit de vos compatriotes.

C'était, je l'avoue, une bonne petite épigramme ; mais je ne crus pas devoir y répondre : je ne voulais pas prolonger la conversation, pour ne pas retarder les préparatifs : le beef-steak fut donc ordonné : mais on découvrit qu'il n'y avait pas de bœuf au logis, et sans me consulter, on y substitua une grillade de porc. Je m'abstins de toute plainte, et je pris place à table d'un air aussi satisfait qu'il me fut possible. Ayant reconnu que l'ameublement de la maison ne me promettait rien moins qu'un bon lit dont j'avais grand besoin, je me décidai à aller coucher dans la taverne la plus voisine, à environ huit milles plus loin ; et après avoir payé ma modique dépense, je me remis en route. J'avais à traverser une partie

du territoire d'Oxford, qui est un des plus riches établissemens de la province : j'arrivai à huit heures du soir à *Dogge's-Tavern*, où je m'arrêtai pour passer la nuit.

Comme dans aucune de mes lettres précédentes, je ne vous ai donné la description d'une auberge canadienne, je vais faire en sorte de vous les peindre dans celle-ci. Dans le Haut-Canada, elles consistent, pour la plus grande partie, en un petit bâtiment composé de trois pièces : une cuisine, une chambre à coucher et un comptoir. Cette dernière partie sert aussi de café ; la cuisine sert en même temps de salle à manger et de salon de compagnie ; la chambre à coucher sert à la fois de magasin et de garde-robe.

L'ameublement du comptoir, indépendamment des attributs qui le caractérisent, est une table de bois de cerisier unie, deux ou trois bancs de pin, et un *poker* (instrument qui sert à attiser le feu). Les murs sont toujours très-blancs et le plancher est parsemé de sable.

Il est inutile de faire une description particulière des meubles de la cuisine : des pots

et des chaudières , des plats et des assiettes , des fourchettes et des couteaux , des tables , des chaises et une demi-douzaine de bacquets : voilà ce qu'on y trouve habituellement.

La chambre à coucher contient ordinairement quatre ou cinq lits sans rideaux , avec des draps de toile de coton et des couvertures de laine. Les autres meubles de cet appartement sont deux ou trois chaises et un miroir portatif d'une si petite dimension qu'un Lilliputien pourrait le porter dans la poche de son gilet ; ce miroir , loin de vous représenter fidèlement les objets , double la longueur de votre visage , si vous vous mirez dans un sens , et sa largeur , si vous le tournez dans un autre. Point de cuvette pour laver les mains ; point de table à toilette ; point de bureau ; pas même un pot de chambre ! C'est dans cet appartement que se confondent , hommes , femmes et enfans , pour se reposér des fatigues du voyage.

Quand vous arrivez dans une de ces hôtelleries , et que vous y demandez un lit , on vous dit que l'avantage de coucher seul dépend entièrement du nombre de voyageurs qui pour-

ra
au
pa
qu
qu
qu
né
tio
Je
au
tem
pag
men
de c
la c
bille
l'app
déjà
dans
deux
relev
naître
m'ho

rait survenir; et si vous consentez à le partager au besoin, vous ne pouvez prévoir quels compagnons de nuit le sort vous réserve : en sorte que vous passez souvent la nuit dans une inquiétante incertitude, qui vous prive du repos que vous désirez.

Je me rappelle d'avoir été une fois dans la nécessité de prendre un lit, à pareille condition, n'ayant pu m'en procurer un autrement. Je me retirai de bonne heure, pour me livrer au repos, et après avoir combattu quelque temps la crainte de le voir partagé par un compagnon peu agréable, je m'endormis profondément : vers minuit, je fus éveillé, par le caquet de cinq jeunes filles qui venaient d'entrer dans la chambre, et qui commençaient à se déshabiller. Sachant qu'il n'y avait que quatre lits dans l'appartement, et que chacun de ces lits était déjà occupé, je devais m'attendre à recevoir dans le mien une au moins, ou peut-être deux de ces demoiselles. Dans cette idée, je relevai ma tête, et les priai de me faire connaître quelle était celle qui se proposait de m'honorer de sa compagnie.

« Ne vous alarmez pas, monsieur, répartit
» une d'elles, nous n'approcherons ni de vous,
» ni de votre lit. Un de vos regards suffit pour
» nous en éloigner. »

Je suppose que j'avais manifesté quelque terreur, et qu'elle se peignait sur mon visage d'une manière désagréable : en effet, l'idée d'être trois dans un même lit me paraissait assez effrayante. Je dus donc à ma mauvaise mine le bonheur de passer la nuit seul ; et c'est la première fois qu'elle m'ait procuré quelque avantage. Jusques-là, j'avais regardé ma figure comme une de celles qui n'excitent ni admiration, ni répugnance, et qui semblables aux corneilles que l'on place au milieu d'un champ de blé, pour en éloigner les oiseaux destructeurs, n'attirent pas plus l'attention du voyageur qui passe auprès d'elles, que les autres individus de la même espèce. La vue d'un grand lit arrangé sur le plancher et dans lequel les cinq jeunes filles s'accommodèrent, me donna bientôt la certitude que j'achèverais ma nuit seul. J'avais déjà eu l'occasion, antérieurement, d'admirer la délicieuse loquacité du beau sexe. Je fus pourtant fort

étonné , lorsqu'après un moment de silence , les cinq beautés reprirent leur conversation avec un redoublement d'énergie. A la vérité , leurs accents étaient moins distincts , leurs phrases courtes et entrecoupées. Elles ne s'exprimaient que par monosyllabes ; et comme elles parlaient allemand , je ne pus rien comprendre à leurs éternels débats , qui me firent passer une très-mauvaise nuit , et qui dureraient encore lorsque je me levai le matin de bonne heure pour continuer mon voyage.

On ne doit attendre des aubergistes de campagne du Canada ou des États-Unis aucuns soins, aucune attention. Si vous demandez , même avec beaucoup de politesse , quelque chose que vous ayez le désir d'avoir , on vous priera avec humeur *d'avoir patience et d'attendre jusqu'à ce qu'on ait plus de loisir.*

Mais reprenons le cours de mon voyage. Le second jour , je traversai une grande étendue de terres , appartenant presque en totalité à des officiers civils et militaires , qui ont servi en Canada à diverses époques. Ils ont , dans le principe , obtenu ces terres sans condition et sans être assujettis , par conséquent , à les met-

tre en culture. Une grande partie de ces concessions date de plus de trente ans, et est encore dans son état sauvage. Trois maisons seulement ont été construites sur une distance de dix-neuf milles. Le grand nombre et l'étendue des concessions de cette espèce, est un des principaux obstacles à l'amélioration du pays : possédées par des individus qui n'ont pas un besoin immédiat d'en disposer, et qui attendant, pour les vendre, qu'elles aient acquis une valeur plus considérable, par la culture des terres environnantes, il est vraisemblable qu'elles resteront long-temps encore dans leur état actuel. Tant que ces concessions resteront incultes, les chemins qui les avoisinent seront impraticables, et c'est ainsi que je les ai trouvés quand j'ai traversé cette contrée.

Rien de bien important ne m'arriva le troisième jour de mon voyage : mais le soir du quatrième, j'éprouvai un accident bien triste. Il était environ six heures du soir, quand j'arrivai à Ancaster, qui est à environ quatre-vingt milles de l'établissement de mon père. J'avais le projet d'aller coucher au château de

Fla
qui
cas
pre
leil
sui
que
san
avo
je n
tina
son
tand
Flan
appr
oppo
mille
moig
crair
J'esp
men
m'as
quej
alter
Mais

Flamborough, résidence du colonel Simons, qui, par la grande route, est à six milles d'Ancaster, mais à deux milles seulement, en prenant la ligne la plus directe. Comme le soleil était près de son coucher, je résolus de suivre le chemin le plus court, et ayant pris quelques renseignemens, je me mis en route, sans crainte de m'égarer dans le bois. Après avoir marché environ une heure et demie, je me supposai peu éloigné du lieu de ma destination : mais m'étant informé dans une maison que je rencontrai sur mon chemin de la distance qu'il y avait encore jusqu'au château de Flamborough, j'appris que bien loin de m'en approcher, j'avais marché dans une direction opposée, et que j'en étais alors à plus de sept milles. Comme le soleil avait déjà disparu, je témoignai aux habitans de cette maison quelque crainte de ne pouvoir trouver la bonne route. J'espérais les engager ainsi à m'offrir un logement pour la nuit : mais ils me congédièrent, en m'assurant que le chemin était trop facile pour que je pusse m'y méprendre. N'ayant pas d'autre alternative, je me remis de nouveau en marche. Mais à peine une heure s'était écoulée, que la

nuit devint fort obscure, et qu'il me fut impossible de reconnaître le sentier : j'errai au hasard jusques vers les neuf heures et j'arrivai à une autre habitation, ou je racontai mes aventures. Mais j'éprouvai la mortification de voir qu'on ne faisait qu'en rire, et que ma situation donnait lieu aux plaisanteries les plus déplacées.

Ayant reconnu qu'il n'y avait là personne qui voulût avoir le moindre égard pour moi, ni me donner des renseignemens qui m'évitent le désagrément de m'égarer encore, je m'éloignai brusquement, un peu blessé je l'avoue, du ton incivil et du mode inconvenant dont on m'avait accueilli.

J'avais cru démêler à travers les propos de ces êtres inhospitaliers, qu'il y avait à peu de distance une autre maison. Je cherchai donc à y arriver. Mais comme le sentier était fort étroit; qu'il faisait beaucoup de détours et que l'obscurité profonde ne permettait plus de rien distinguer, je finis par le manquer et me trouvai au milieu des bois. Sans me laisser abattre par tant de pénibles contrariétés, je continuai à marcher, m'imaginant qu'en allant droit devant moi, je pourrais accidentellement

arriver à quelque route qui me conduirait à Ancaster ou à Flamborough. Après trois heures d'une marche aussi rapide, que pouvaient le permettre les touffes de taillis et les autres obstacles que je rencontrais sur mes pas, toujours persuadé que j'arriverais bientôt à quelque lieu habité, je me trouvai sur les bords d'une rivière, et en suivant la rive, j'arrivai au pied d'une grande cataracte.

Quoique je fusse extrêmement fatigué, je ne voulus pas m'asseoir, parce que je savais que cette partie du pays était infectée de serpents : je restai donc debout, appuyé contre un arbre, résigné à attendre, dans cette situation isolée, que la clarté du jour ou quelque autre circonstance favorable me donnât les moyens de sortir de cette solitude. Mille réflexions pénibles vinrent assaillir mon âme et la plonger dans une douloureuse mélancolie. Bientôt les fatigues de l'esprit, réunies à celles du corps, me firent craindre de succomber au sommeil. Je me remis à marcher, mais ce fut pour retomber dans une nouvelle inquiétude : ignorant quelle direction je devais prendre, je craignais de m'enfoncer plus avant dans

des déserts infréquentés. Ayant aperçu une espèce de colline devant moi, je me déterminai à y monter, dans l'idée que si elle m'écartait de ma route, je me trouverais en compensation dans une situation plus élevée et pourrais mieux découvrir le pays à l'entour. Le talus de la montagne était très-escarpé et coupé par des ravins qui rendaient la montée extrêmement difficile. Tantôt je rencontrais une large pièce de granit, dont le plan incliné me faisait craindre de glisser jusqu'au fond du précipice; ici je m'accrochai au tronc renversé d'un vieux chêne. D'autrefois, il me fallait franchir une large crevasse; enfin, à l'aide de mes pieds et de mes mains, et à force de persévérance, je parvins au sommet de la montagne. Épuisé de fatigue, je montais sur un petit arbre, dans l'intention de m'asseoir un moment entre ses branches fourchues. A peine y fus-je placé que j'aperçus dans le lointain, à travers les arbres, une lumière qui me parut être celle d'un flambeau et que je jugeai être à une distance d'environ deux milles. Je descendis immédiatement de l'arbre pour me diriger sur cette

clarté. Mais, n'étant plus élevé, je ne pouvais pas l'apercevoir, et je marchais vers le point d'où je jugeai qu'elle venait, pendant près d'une heure, sans la découvrir de nouveau. On croira facilement que je descendis la montagne beaucoup plus facilement que je l'avais montée, et avec moins de danger. Arrivé sur une autre montagne, je revis la clarté que j'avais aperçue, et tenant désormais les yeux constamment fixés vers cette étoile salutaire, je repris ma gaieté, et je retrouvai ma vigueur pour arriver à la maison d'où elle partait.

Dans aucune circonstance de ma vie, l'approche d'une maison habitée par des créatures humaines ne me procura des sensations plus agréables. J'avais été constamment sur mes pieds pendant près de vingt-une heures, j'avais parcouru quarante-cinq milles sans prendre aucun aliment; aussi, avais-je un besoin également pressant de nourriture et de repos. Lorsque j'arrivai sur le seuil tant désiré, je croyais être au moment de me procurer l'un et l'autre; mais hélas cette douce lumière qui m'avait guidé dans l'obscurité, que j'avais regardée

comme une étoile bienfaisante , éclairait un toit inhospitalier.

Lorsque je frappai à la porte , on me demanda suivant l'usage : *qui est là ?* — *Un ami* , répondis je. — *Quel ami ?* — *Un étranger qui s'est égaré dans les bois , et qui demande votre bienveillance et votre protection.* — *Nous ne pouvons recevoir d'étrangers ici :* telle fut la froide réponse qu'on me fit. Vainement je réclamaï les droits de l'humanité ; vainement je sollicitai l'hospitalité au nom d'un pays où cette vertu est si généreusement pratiquée : toutes mes remontrances , toutes mes prières furent inutiles. Voyant qu'on était bien résolu à ne pas *ouvrir la porte à l'étranger* , je m'éloignai de cette maison avec des sentimens peu bienveillans pour ses insensibles habitans.

En passant devant un bâtiment qui me parut être une grange , je me ças intérieurement que les granges et les étables étaient faites pour servir de refuge à tout être sans asile. Là il ne fut pas nécessaire de dire : *ouvrez-moi la porte* , car la porte était ouverte , et j'entrai sans opposition. Je montai sur une meule de foin et m'y étendis en remerciant le ciel de

m'avoir procuré un si bon lit. Quoique mon esprit fût loin d'être dans cet état qui dispose au repos, mon corps était tellement fatigué de la course que j'avais faite dans les bois, que je fus bientôt profondément endormi ; il était déjà grand jour lorsque je m'éveillai : je me remis aussitôt en route sans me présenter à la maison, ni pour me plaindre de l'inhospitalité de ses habitans, ni pour les remercier de l'abri que j'avais pris contre leur gré dans la grange. J'arrivai au château du colonel Simons, avant l'heure du déjeuner ; je ne me fis pas prier pour manger les excellentes choses que le colonel me fit servir ; et je l'avoue, je n'ai déjeuné de ma vie avec autant de plaisir. L'accueil vraiment amical que je reçus dans cette maison rendit à mon esprit le calme et la sérénité dont il avait besoin, et l'empressement qu'il mit ainsi que sa famille à découvrir l'individu qui m'avait refusé l'entrée de sa cabane, me prouva que, quoique en général les habitans du Haut-Canada soient peu hospitaliers, le nombre de ceux qui traitent si inhumainement le voyageur égaré doit être fort rare.

Après avoir passé quelque jours chez le co-

lonel Simons de la manière la plus agréable, je partis pour York, afin de continuer ma route pour Montréal en passant par Kingston.

J'ai déjà décrit le chemin qui va du lac Ontario à York. Celui d'York à Kingston suit une direction parallèle au lac *Érié*, et traverse les territoires de *Scarborough*, *Pickering*, *Whitby*, *Darlington*, *Clarke*, *Hope*, *Hamilton*, *Haldemand*, *Cranake*, *Murray*, *Sydney*, *ThurLOW*, *Richmond*, et *Earnestown*. On rencontre sur cette route les villages d'*Hamilton* et de *Belleville*.

Les colons de ces territoires ne paraissent pas être dans une situation aussi aisée que ceux des districts de *Gore*, de *Niagara* et de *Londres*. Il faut cependant en excepter ceux de *Sydney*, *ThurLOW* et *Richmond* qui sont plus riches en bestiaux que ceux d'aucune autre partie de la province.

Je m'arrêtai peu de temps à Kingston et me dirigeai sur Montréal. Le chemin suit les bords du Saint-Laurent, et s'en écarte si peu, que je le perdis rarement de vue, excepté en traversant une partie du comté de *Glengary*. Le lendemain de mon départ de Kingston, j'en-

traï dans la seigneurie de *Longueille*, qui est, dans le Bas-Canada, l'établissement le plus voisin de la ligne de démarcation entre les deux provinces. La taverne dans laquelle je m'arrêtai, était tenue par une vieille dame, dont les rides et les traits annonçaient qu'elle avait cinquante ans et plus. Bien qu'elle eût passé sa vie à recevoir les voyageurs, elle ne savait pas un mot d'Anglais : elle aurait trouvé fort agréable de m'entretenir en mauvais français ; mais comme il y avait dans cette maison une douzaine de *demoiselles* qui parlaient, du moins la plupart, passablement l'Anglais, je fis peu d'attention à la vieille dame qui vraiment ne pouvait inspirer beaucoup d'intérêt : une taille longue et efflanquée, une figure décharnée, des yeux verts, entourés d'un cercle de pourpre, qui les faisait ressembler à des émeraudes montées sur des saphirs, une voix cassée et discordante, qui répétait à chaque instant : *filles, allez à vos rouets* ; tels étaient les attraits de ma charmante hôtesse. Elle paraissait accorder sa principale affection à un *matou* taillé sur le même modèle que sa maîtresse, et dont les yeux avaient les mêmes couleurs et la même

expression ; assis auprès d'elle , sur un fauteuil qui lui était uniquement destiné, ce cher animal suivait tous les mouvemens de l'hôtesse et était parvenu à l'imiter à tel point, que je crus l'entendre aussi prononcer distinctement ces paroles : *filles, allez à vos rouets.*

Jedois convenir cependant que je fus fort bien traité dans cette hôtellerie , et que je trouyai dans la vieille hôtesse et dans ses jeunes assistantes , cette politesse, cette urbanité et ces attentions agréables aux voyageurs qui contrastent si fortement avec les manières rudes et impolies des aubergistes du Haut-Canada.



do
vai
hab
I
ang
Car
con

LETTRE XXXVII.

Mœurs et coutumes du Bas-Canada. — Etat de la société à Montréal. — Sa division en quatre classes. — Vanité des parvenus. — Remarques de M. Lambert sur les infidélités conjugales. — Procession annuelle des catholiques romains — Cérémonies nuptiales. — Réjouissances à l'occasion du nouvel an. — Charivaris. — Bonheur dont jouissent les habitans du Bas-Canada, quoique privés d'éducation.

Dans quelqu'une de mes lettres, je vous ai donné une esquisse de la ville de Montréal. Je vais chercher maintenant à vous peindre ses habitans.

Les négocians sont la plupart d'origine anglaise ou américaine. Il est fort peu de Canadiens d'origine française, qui exercent le commerce : ils paraissent en général ne pas

avoir cet esprit industrieux et entreprenant qui leur serait nécessaire pour pouvoir lutter avec les Anglais et les Américains. La plupart de ceux qui ont fait fortune à Montréal (et le nombre en est assez considérable) sont des émigrans anglais et écossais , nés dans la classe ouvrière , et qui ont conservé l'ignorance et la grossièreté de leur profession. .

La population de Montréal est , par une sorte d'accord unanime , divisée en quatre classes : la première comprend les officiers civils et militaires , les hommes les plus recommandables dans la jurisprudence , la médecine et le clergé , et les membres de la compagnie du nord-ouest : dans la seconde , sont les riches marchands : la troisième comprend les boutiquiers et les artisans les plus aisés ; et la quatrième se compose de tout ce qui est confondu en Angleterre sous la désignation de basses classes.

Dans les vingt dernières années , plusieurs individus de condition fort obscure , ont acquis une fortune considérable à Montréal. Ce qui est fort remarquable , c'est que , quoiqu'il y ait à peine dans cette ville , (je ne parle pas de

la première classe), cinq ou six familles dont le rang, avant cette subite élévation, fût au-dessus de celui des valets ou des artisans, ils montrent autant d'orgueil et de prétention aux distinctions aristocratiques, que pourraient le faire les plus anciennes familles patriciennes de l'Europe. Le *ci-devant* charpentier, l'*ex-tonnelier*, n'ont pas plutôt quitté les outils de leur profession, qu'ils affectent les airs de la noblesse, et regardent d'un œil de mépris leurs confrères moins heureux. Rien ne peut mieux caractériser l'extrême vanité de ces favoris de la fortune, que leur empressement à saisir toutes les occasions d'accoler, à leur nom, le titre d'*écuyer*. J'ai dans ce moment sous les yeux un journal qui contient trois avertissemens dans lesquels cinq personnes sont désignées sous ce titre : et de ces cinq individus, deux sont charpentiers, et travaillent encore de leur métier ; un troisième, autrefois plâtrier, s'est fait marchand d'eau-de-vie ; le quatrième a quitté la profession de tonnelier pour vendre l'épicerie en détail : enfin, le cinquième est peintre et vitrier.

Les divertissemens publics à Montréal, se

bornent , depuis la destruction du théâtre en 1820 , à des bals d'hiver et à de grands dîners , les jours de fête. Ces réunions se font dans chaque classe , et il est rare de voir les personnes d'un rang inférieur , admises dans les assemblées de la classe supérieure.

On lit dans les voyages de M. Lambert, tom. 1 , pag. 295 , le passage suivant : « La société des villes du Canada , a été représentée par quelques écrivains comme fort agréable , fort vive et fort gaie , et se distinguant éminemment par une généreuse hospitalité et par une union amicale , qui ferait croire aux étrangers que ses habitans ne forment qu'une seule famille. Je regrette de ne pouvoir pas en faire un semblable tableau. Quand j'ai visité le Canada , la société y était divisée en plusieurs partis : le scandale était à l'ordre du jour : la calomnie, la médisance, l'envie, semblaient avoir arboré leur drapeau au milieu de ses habitans. Les feuilles hebdomadaires étaient remplies de basses plaisanteries, et d'allusions satiriques. Cette gaieté, ce bonheur, que je croyais trouver dans le Canada , avaient entièrement déserté le pays, ou n'avaient jamais existé que dans

l'imagination des premiers écrivains. En un mot, la société des villes du Canada ressemble à celle de la plupart des petites villes : la jalousie, la vanité, l'esprit de parti y règnent avec d'autant plus d'empire, que chacun s'y connaît mieux, et que l'origine et l'histoire secrète de chaque famille, offrent plus de matière aux piquantes plaisanteries.

« Le nombre des femmes galantes, ajoute M. Lambert, est plus considérable dans les villes du Canada, que dans celles de l'ancien Continent, relativement à leur population : les fréquentes infidélités des hommes et des femmes, les rapports scandaleux, donnent lieu à de mutuelles récriminations, engendrent l'animosité et détruisent l'harmonie dans les sociétés des premières classes. »

Je vous ai déjà informé que la majorité des habitans de Montréal, est d'origine française, et par conséquent professe la religion catholique romaine. Indépendamment du séminaire, il y a au moins trente écoles particulières, dirigées par des Irlandais qui tous passent pour avoir beaucoup d'instruction et de connaissances.

Ici les catholiques et les protestans traitent journellement ensemble sans montrer cet esprit d'aigreur et ces animosités religieuses qui sont si fréquens dans notre malheureux pays. Ce qui contribue peut-être le plus efficacement à maintenir cet état de choses, c'est que les ministres de chaque culte sont entretenus aux dépens de ceux qui le professent. Le revenu du clergé de l'église romaine, est établi sur une espèce de dîme ou redevance du 26.^{me} du produit des terres possédées par les catholiques. Le clergé anglican est entretenu par le gouvernement ; et les pasteurs ou ministres d'autres sectes sont payés par leurs ouailles respectives. Les prêtres de l'église catholique sont des hommes d'un caractère très-respectable et très-loyal, qui ne s'immiscent en aucune manière dans les intérêts temporels de leurs paroissiens, et désirent uniquement de contribuer à leur salut. Ils vivent fort retirés du monde, et on les rencontre rarement, si ce n'est lorsqu'ils vont remplir leurs fonctions sacerdotales. Ils n'ont de rapport avec les laïcs, que ceux que leur ministère rend nécessaires. Leur principal revenu consiste dans les lots et

ventes , ou droits de mutation , ce qui en fait un corps très-riche. Ils portent habituellement un large manteau ou robe de soie noire , qui couvre une veste , une colotte et des bas de la même couleur , des souliers à boucles , et un chapeau à larges bords. Lorsqu'ils vont dans les rues , ils paraissent toujours ensevelis dans de profondes méditations , et ne font pas plus d'attention aux habitans que s'ils étaient eux-mêmes des êtres d'un autre monde.

Le jour de la Trinité , ils font une grande procession en commémoration de notre Sauveur. Pendant plusieurs semaines avant cette grande fête , elle est le seul objet de conversation entre les catholiques et les protestans ; et elle est attendue avec impatience par les personnes de toutes les croyances.

Les Canadiens d'origine française , se marient toujours à leurs églises paroissiales , et généralement entre huit heures du matin et midi. A Montréal , (et je crois qu'il en est de même dans les autres parties de la province) les futurs époux sont accompagnés à la cérémonie par un nombreux cortège d'amis. Comme le plus modeste individu a toujours une calèche

ou un traîneau, il n'est pas rare de voir dans ces occasions plus de cinquante voitures réunies. On y observe néanmoins le plus grand ordre. La future et le père du futur ouvrent la marche, suivis des parens de ce dernier. Vient ensuite les parens de la fiancée, et après eux, le futur avec son beau-père qui ferment la marche. On arrive à l'église dans cet ordre, et après la cérémonie nuptiale, le cortège parcourt les principales rues de la ville, jusqu'à ce que les chevaux soient excédés de fatigue. Toute la société se rend ensuite à la maison du père de la mariée, pour prendre part à un banquet qui, dans les occasions de cette espèce, est toujours préparé avec le plus grand soin, et avec cette recherche gastronomique dans laquelle les cuisiniers français ont acquis une si grande réputation. La soirée se passe dans la joie et les amusemens. La danse, la musique, les jeux de cartes, durent souvent jusqu'à ce que le jour vienne annoncer qu'il est temps de se séparer.

Il existe encore en Canada plusieurs coutumes, que je crois apportées de la France. Le nouvel an est une des fêtes les plus exactement

observées , et est spécialement consacré à se visiter et à se fêter mutuellement. Tout maître de maison , soit à la ville , soit à la campagne , a , ce jour-là , sa table chargée de vins délicieux , d'excellentes confitures et de gâteaux de toute espèce. Les hommes doivent aller de maison en maison , pour porter réciproquement les vœux et les complimens de leur famille , et prendre leur part des friandises qui se trouvent partout préparées. A leur entrée dans l'appartement de réception , les hommes embrassent sans cérémonie toutes les femmes. Les dames françaises présentent leurs joues ; mais les anglaises , suivant l'usage de leur pays , reçoivent le chaste baiser sur leurs lèvres. Ces fêtes durent trois ou quatre jours : faut-il attribuer cette prolongation au plaisir que les dames ont d'être embrassées , ou au goût des hommes pour le vin et les liqueurs ?

Un autre usage , quelquefois très-déplaisant pour les uns , et fort amusant pour les autres , est encore en vigueur dans le Bas-Canada ; c'est ce qu'on appelle le *charivari*. Quand un jeune homme épouse une veuve , ou un veuf une jeune fille , les habitans du quartier se réu-

nissent ; et armés de cornes de bélier , de vieilles chaudières , de trompettes d'étain et d'autres instrumens de musique ou de guerre aussi bruyans , ils se dirigent vers la maison du nouveau couple , et demandent le paiement de la taxe imposée par un antique usage. Le taux en est fixé d'après l'état de la fortune des parties qui doivent l'acquitter. Si on ne paie pas de suite , la maison est étroitement bloquée , et exposée pendant plusieurs heures à un feu continuel de brocards bien scandaleux. Pendant tout ce temps , la bande anti-harmonieuse fait entendre *the cuckold's march* , (la marche du coucou) , et d'autres airs également offensifs , arrangés pour la circonstance. Si la somme demandée n'est pas payée à cette première sommation , la même cérémonie se renouvelle le lendemain et les nuits suivantes , jusqu'à ce qu'enfin les assiégés , fatigués de ces hostilités , se déterminent à capituler.

La somme demandée en ces occasions , s'élève quelquefois jusqu'à cent livres sterling. Quoique les magistrats fassent tous leurs efforts pour empêcher ces assemblées illégales , il est rare qu'ils y parviennent ; les principaux

personnages du pays en sont souvent les instigateurs, et l'opposition qu'on y met, ne sert souvent qu'à les rendre plus nombreuses et plus opiniâtres. Les amendes arrachées aux nouveaux époux sont employées au profit des institutions charitables de la ville. Un tel état de choses prouve l'insuffisance et l'inefficacité de la police : mais cette insuffisance est généralement sentie dans toute l'Amérique, et plus spécialement dans le Canada. On doit l'attribuer en partie à ce que la civilisation est moins avancée dans les colonies que dans les vieux États de l'Europe ; et aussi à ces idées absurdes d'indépendance et de liberté, qui dominent toute la population blanche du nouveau Continent.

Pendant mon séjour à Montréal, dans l'hiver de 1821, une veuve très-riche, épousa un jeune homme employé au commissariat du département des colonies : deux nuits après la célébration du mariage, on vint demander à l'époux, en la manière accoutumée, une somme de cent livres sterling ; au profit de la société des dames charitables, société dont la nouvelle mariée était elle-même la présidente.

Voici le récit de ce qui se passa en cette occasion.

Le soir des nocés et le lendemain se passèrent d'une manière tranquille et fort décente ; mais le troisième jour , on vit se former devant la demeure de l'heureux couple , une nombreuse réunion d'amis et de connaissances , uniquement dans l'intention de féliciter les nouveaux mariés , et de demander le présent d'usage en faveur des pauvres. Il n'est pas ordinaire qu'on se rende à la première sommation , et ç'eût été d'ailleurs montrer de la pusillanimité. La réunion investit donc la maison dans les formes ; et après quelques heures de blocus , on se retira. Le soir du jour suivant , les opérations furent reprises. Les assiégeans , considérablement renforcés , s'étaient donné rendez-vous au vieux marché. Il y avait parmi eux environ quarante masques vêtus en tures , en persans , ou dans d'autres costumes grotesques. Après quelque temps donné aux dispositions , ces personnages se mirent en marche à la tête d'une colonne de plus de 500 personnes , au son harmonieux des trompettes et des cornes de vaches. Ils firent ainsi le tour

d'une partie de la ville, et revinrent dans la rue Saint-Paul. Jusque-là, tout s'était passé assez paisiblement; mais arrivé près du magasin d'habits du sieur Wragg, le cortège fut accueilli par le chef des constables, suivi de ses mirmidons, et reçut l'injonction de se séparer. Le mot *bâton*, énergiquement répété, fut la seule réponse à cette sommation. Découragés par cette parole très-significative, les compagnons du constable s'ouvrirent à droite et à gauche, et laissèrent passer la menaçante colonne. Elle continua sa route par la rue St.-François, jusqu'à l'hôtel de la banque du Canada, où le guet se présenta, et somma de nouveau le cortège de se séparer; il reçut la même réponse. Alors les gardiens de nuit se jetèrent au milieu de la foule, et arrêterent à droite et à gauche ceux qui leur tombèrent sous la main: il s'ensuivit un violent combat; l'on joua de part et d'autre des bâtons; les sabres de bois frappèrent les baguettes des constables, sans respect pour la marque royale: les coups furent distribués avec profusion, et les cris des combattans retentirent au loin: bientôt la supériorité du nombre décida la victoire.

Les gardes de nuit , après une courageuse résistance , prirent la fuite : les uns se retirèrent prudemment dans leurs maisons ; les autres , plus courageux , se replièrent sur leur corps-de-garde. Les vainqueurs les poursuivirent jusqu'à la porte de cette forteresse , et ayant appris que quelques-uns des leurs pris en flanc par l'arrière-garde ennemie , avaient été amenés prisonniers , ils envoyèrent un parlementaire pour demander leur liberté. Mais la vaillante garnison qui avait repris courage dans sa citadelle , répondit par un refus , et se prépara à une vigoureuse résistance. Malheureusement le chef constable , ce redoutable personnage , premier auteur de l'aggression , qui était entré dans le corps-de-garde par un poterne , afin d'encourager sa troupe , ayant avancé la tête pour reconnaître ce qui se passait à l'extérieur , fut reconnu par les assiégeans , qui poussèrent à l'instant un cri effroyable d'hostilité. Aussitôt ils firent avancer une grosse poutre qu'ils employèrent en forme de bélier , pour enfoncer la porte : les morceaux de bois , les boules de neige et d'autres projectiles de la même nature , furent employés avec profusion , pour

seconder les efforts du bélier. La porte ne put résister à tant d'attaques, et fut bientôt mise en éclats. Les assiégés se replièrent dans une arrière cour : poursuivis dans ce dernier asile, ils ne durent leur salut qu'à leur agilité, à franchir un mur de palissades, qui les mit à l'abri de la poursuite des vainqueurs. Les prisonniers furent ramenés en triomphe, et les *charivarites*, après avoir fait encore quelques tours dans la ville, se dispersèrent. Le lendemain de cette scène tumultueuse, il fut tenu une session spéciale des magistrats, qui fit publier une proclamation pour défendre les charivaris, et pour inviter toutes les personnes bien intentionnées à se joindre au corps municipal, et à l'aider à dissoudre le rassemblement, s'il se formait de nouveau. Cela n'empêcha pas une réunion plus nombreuse que celle du jour précédent, de se présenter, sans rencontrer d'obstacle, à la porte des époux. Peut-être serait-il arrivé quelque événement sérieux, si le nouveau marié n'eût sagement pris le parti de se montrer à une fenêtre et de capituler. Enfin, le cinquième jour, la société des dames bienfaites reçut cin-

quante livres sterling , qui vinrent ajouter aux œuvres de charité que faisait chaque jour la veuve remariée. Ainsi se termina ce charivari ; il était composé principalement de marchands et d'artisans de diverses professions ; mais il fut ensuite grossi par une foule d'autres personnes , attirées par la nouveauté du spectacle et par le désir de s'amuser. Plusieurs individus furent néanmoins arrêtés.

Je ne terminerai pas cet article sur le Bas-Canada , sans vous assurer que dans les établissemens ruraux de cette province , quoique les habitans soient , en général , dépourvus d'éducation , et privés des moyens de se la procurer , j'ai trouvé plus de bonheur réel , plus de véritable politesse , un plus grand respect pour la religion , et une plus grande union entre eux que dans aucun des pays que j'ai parcourus. C'est à l'agriculture qu'ils doivent cette heureuse existence. Quiconque voudra voir la vie rurale et la félicité qu'elle procure dans leur perfection , doit aller visiter la demeure d'un Canadien-français. Moi-même , si je pouvais bannir de mon cœur les doux sentimens qui m'attachent à ma terre natale , si

je pouvais oublier les amis dont l'Océan me sépare , je construirais une demeure champêtre au milieu des modestes cabanes du Bas-Canada : dans cet heureux séjour , exempt de soucis et d'inquiétudes , je passerai doucement ma vie au sein du repos , au milieu d'un peuple doué des vertus sociales , livré à d'innocens amusemens , et dont tout l'extérieur annonce le bonheur et la gaieté.



R

A

de

T

la

pr

Je

qu

j'a

qu

lou

soi

Lé

le

EXCURSION

DANS

L'ÉTAT DE NEW-YORCK.

AYANT quelques affaires à traiter dans l'état de New-Yorck, je partis de l'établissement Talbot, le 15 aout 1822. Le 18, je traversai la rivière de Niagara, et me trouvai pour la première fois sur le territoire des États-Unis. Je voulais prendre une place dans la voiture qui va de *Léwiston* à *Rochester*; mais quand j'arrivai à Léwiston, il y avait déjà une heure que cette voiture était partie.

Ne voulant pas attendre au lendemain, je louai un charriot de poste, et j'arrivai le même soir à *Oak-Orchard*, village situé à 45 milles de Léwiston. Là j'attendis la diligence : elle passa le lendemain ; mais il n'y avait pas une seule

place vacante. Désappointé pour la seconde fois, je priai le maître de la taverne où j'étais logé de me procurer un cheval, pour me conduire jusqu'au canal neuf, à environ six milles d'Oak-Orchard. Après avoir attendu une heure, j'eus un cheval, une bride et une selle sans étrier. Je me mis néanmoins en route et arrivai en peu de temps à un endroit du canal où l'on construisait un aqueduc. Plusieurs ouvriers étaient employés à ce travail; j'appris que chacun d'eux recevait treize dollars par mois, outre le logement et la nourriture. Ce canal est destiné à établir la communication entre le lac *Erié* et la rivière d'*Hudson*. Il doit avoir 550 milles de longueur, et la dépense totale est évaluée à 8,000,000 dollars ou 1,800,000 livres sterling. Quoique cette grande entreprise ne soit commencée que depuis cinq ans, le canal est déjà navigable sur une étendue de 200 milles.

Les habitans de New-Yorck doivent à sir *Witt-Clinton*, leur dernier gouverneur, tous les avantages que leur procurera cette nouvelle communication. Sans la persévérance et l'influence salutaire de cet homme d'état distingué,

la génération présente n'eût pu voir commencer l'exécution de cet utile projet. Jamais entreprise nationale d'un si grand intérêt n'éprouva plus de difficultés et ne rencontra plus d'opposition. Les argumens les plus ridicules et les plus absurdes furent mis en avant dans l'assemblée législative de l'état, lors de la discussion du bill : un des membres alla jusqu'à dire qu'on ne pourrait trouver une quantité d'eau suffisante pour alimenter un canal de cette étendue.

Après avoir visité le canal pendant environ deux heures, je retournai à Oak-Orchard, sans aucun accident.

La route de Léwiston à Rochester est communément appelée la *route de la Côte* ou *chemin alluvial* ; elle longe la côte du lac Ontario, depuis la rivière de Niagara jusqu'à celle de *Genesee*, distante d'environ 90 milles : le chemin sur lequel passent les voitures, est dans quelques endroits fort élevé au-dessus de la contrée adjacente ; mais pendant environ 40 milles, à partir de Léwiston, cette élévation est à peine perceptible ; en Angleterre une semblable route serait regardée comme à peine praticable pour

une brouette. Cependant les diligences qui partent de Léwiston à six heures du matin, arrivent à Rochester à 7 heures du soir et parcourent ainsi en 13 heures une distance de 96 milles.

Les diligences américaines sont construites d'une manière bien différente de celles de l'Angleterre. Elles sont destinées à porter neuf personnes dans l'intérieur et deux à l'extérieur. Ces deux dernières sont placées de chaque côté du conducteur; l'impériale est supportée par huit petites colonnes de bois; la voiture est ouverte de tous les côtés pour recevoir l'air. Si le temps est mauvais, on s'en garantit en abattant des rideaux qui sont relevés sur l'impériale. Une voiture de cette espèce pèse environ 24 quintaux; elles sont suspendues à deux pieds plus haut que les voitures anglaises. Les chevaux sont de la même espèce et généralement aussi bons que ceux employés au même service en Angleterre; ils sont attelés de la même manière. Le prix ordinaire d'une place dans ces voitures est de quatre dollars et demi par cent milles.

Je demeurai trois jours à Oak-Orchard sans

pouvoir me procurer une place dans les voitures publiques qui y passaient chaque jour. Je me déterminai le quatrième jour à prendre un charriot de poste. Sous les rapports de la culture, ce pays, entre Léviston et Rochester, est encore dans l'enfance. Il y a dix ans seulement qu'on a commencé à y former des établissemens. Les maisons y sont construites de la même manière que celles du Haut-Canada et les champs également entourés de palissades. La terre y est légère, sablonneuse, et fort inférieure aux plus mauvais terrains de notre province. Malgré cela, les terres, même non encore défrichées, se vendent huit dollars par acre, tandis que pour un dollar, on a, dans le Haut-Canada, une égale quantité de terre dans le meilleur sol. Tels sont les effets du zèle bien entendu d'une sage administration pour la prospérité du pays confié à ses soins.

A l'époque où je quittai le Haut-Canada, tous les habitans jouissaient d'une parfaite santé. Je fus donc fort étonné de voir des malades dans presque toutes les maisons entre Léviston et Rochester; mais il paraît qu'il en est souvent ainsi et l'on supporte ces calamités habituelles,

VOYAGE

sans se plaindre, parce qu'il n'est pas au pouvoir de l'administration de les faire cesser.

Pendant mon séjour forcé à Oak-Orchard, j'assistai à une revue de la milice, et j'eus le plaisir de voir les singuliers effets de l'égalité et de la liberté sur un corps militaire. Depuis le moment où le colonel du régiment invita, (on ne *commande* pas sur cette terre de la liberté) depuis le moment dis-je où il invita les soldats à se mettre à leurs rangs, jusqu'à la fin de l'exercice, ce fut un colloque continuuel entre les soldats et les officiers, et entre ceux-ci et leur chef. La conduite indisciplinée de ces *militaires indépendans*, me rappela certaines époques de ma jeunesse. La manière peu respectueuse dont on recevait les ordres, les commandemens, ou les invitations (comme vous voudrez les appeler) du colonel, ressemblait assez à ce qui se passe dans une classe d'étude, en l'absence du maître, lorsque quelque jeune étourdi vient prendre sa place et imitant son ton doctoral, commande le silence. L'apparente soumission à ce nouveau maître est bientôt troublée; les livres et tous les autres objets qui tombent sous la

main des élèves volent à travers la classe, et les grossières épithètes que je me dispense de répéter lui sont prodigués sans ménagement. Un colonel américain, et spécialement celui que je vis à Oak-Orchard, est précisément dans la même situation que le substitut du professeur, et n'est pas traité avec plus de respect par les soldats que celui-ci par ses compagnons d'étude : rarement consentaient-ils à déférer à ses invitations, quoique présentées sous les formes les plus polies, avant de les avoir examinées et discutées. Enfin après avoir passé environ une heure à manœuvrer et argumenter alternativement, le colonel jugea convenable de se retirer. Il remit le *commandement* à un capitaine. Celui-ci entra immédiatement dans une taverne voisine, et reparut aussitôt devant le front de son bataillon tenant dans chaque main une bouteille de Whisky et un verre entre ses genoux. Dans ce brillant appareil, il adressa à ses soldats un discours fort éloquent ; il leur parla avec emphase de leurs privilèges constitutionnels ; il leur rappela leurs héroïques actions durant la dernière guerre, et leur heureuse délivrance du joug britan-

nique. Après cette pompeuse harangue, le capitaine vida un grand verre de whisky, à la santé de ses braves camarades.

Rochester est situé sur les bords du canal *Érié* : quoique le terrain sur lequel ce village est placé fût, il y a dix ans, un désert entièrement sauvage, il contient aujourd'hui plus de 5000 habitans et c'est un des plus jolis lieux que j'aie jamais vus. Quoiqu'il y ait cinq hôtels fort vastes, dont chacun peut loger de 50 à 70 voyageurs, je ne pus cependant m'y procurer un lit, le soir de mon arrivée. Tous étaient occupés. et je dus me résigner à passer la nuit sur un sofa. Le lendemain je déjeûnai dans le principal hôtel, appelé hôtel de la mairie, avec environ cent personnes qui me parurent être gens bien élevés et de bonne compagnie : le déjeûner, comme en Canada, consistait en un grand nombre de mets de diverses espèces, pâtés, gâteaux, tartes, etc. Chacun, après avoir fini son repas, se levait et sortait sans cérémonie.

Les rues de *Rochester* sont tirées au cordeau et coupées à angle droit. Les maisons sont construites en briques, et peintes en rouge

avec un pointillé blanc. Cet embellissement, les jalousies vénitiennes, les places, les arcades, les balcons donnent à ce village un aspect délicieux, et prouvent à la fois le goût, l'industrie et l'opulence de ses habitans.

Je m'embarquai à Rochester sur le paquebot pour me rendre à *Utica* qui est distant de 166 milles : le prix du passage dans ces embarcations est de six dollars, sans y comprendre la nourriture que l'on y trouve à des prix très-modérés, et de très-bonne qualité. Nous traversâmes plusieurs villages. Le plus considérable est *Canandargua* situé à l'embouchure du lac de ce nom : dans ces villages, comme dans tous ceux que j'ai vus aux États-Unis, les maisons sont construites en briques et peintes en rouge ; des saules et des peupliers sont plantés de chaque côté des rues. Ces avenues combinées avec l'élégance, la légèreté et la belle apparence des bâtimens, l'activité des habitans, l'aspect des magasins et des maisons de commerce, tout concourt à donner une idée favorable de l'industrie et du caractère entreprenant des Américains. La principale rue de *Canandargua* a près de 2 milles de long :

au centre est une place carrée où sont situés le palais de justice et les autres bâtimens occupés par les administrations publiques. Ce village est supérieur à tous ceux que j'ai vus soit en Europe, soit en Amérique. En Europe, on attache une idée de pauvreté au nom de village : il en est tout autrement en Amérique : les villages offrent partout les mêmes apparences d'industrie, de richesse et de goût, que les cités.

On a découvert, il y a peu de temps, à une courte distance de Canandargua une source fort curieuse que l'on appelle *la source brûlante*. L'eau sort des flancs d'un ravin profond et présente sur sa surface une flamme rouge qui, sitôt qu'on en approche du bois, ou toute autre matière combustible, produit immédiatement une grande clarté. L'eau de cette source est à la même température que l'eau potable ordinaire, et n'a aucune odeur, ni aucun goût particulier.

Le premier village que nous rencontrâmes ensuite sur le chemin de New-York est *Auburn*, situé à l'embouchure du lac *Ovaseo*. Ce village contient 1200 habitans et 500 maisons, outre un grand nombre de moulins et de manufac-

tures. Il y a aussi une prison destinée à recevoir les condamnés, et un séminaire pour l'étude de la théologie. On croit généralement que le voisinage du canal qui passe à sept milles au nord de ce beau village, retardera son accroissement, et même occasionnera sa prochaine décadence.

La plupart des passagers qui étaient à bord du bateau de Rochester à Utica, étaient des citoyens de New-Yorck, parmi lesquels étaient MM. *Waring* et *Horton*, respectables négocians de cette ville, et un jurisconsulte qui nous dit lui-même se nommer *le conseiller Childe*. Après les premiers momens de la route, lorsque les lieux communs de la conversation entre étrangers furent épuisés, l'entretien se tourna naturellement sur la politique et sur les intérêts civils et militaires des principaux états : des choses on en vient ordinairement aux personnes; des événemens publics qui ont eu lieu aux hommes qui en ont été les instrumens. Ainsi à l'occasion de la dernière guerre, on vint à parler du fameux général *Jackson*. Dans le cours de la discussion sur les qualités et le mérite de cet officier, on m'interpella sur l'opi-

nion que l'on avait de lui dans le Haut-Canada. Je répondis qu'il n'était pas en grande faveur parmi les habitans de cette contrée et j'offris de leur raconter une *anecdote* qui leur prouverait la vérité de ma remarque : le mot *anecdote* parut faire un effet merveilleux sur les nerfs de mes auditeurs, et tous écoutèrent en silence mon récit. « Il y a quelque temps ,
» Messieurs , leur dis-je , un citoyen des États-
» Unis vint dans le Haut-Canada avec une
» fort belle collection de figures de cire qu'il
» exposa à la curiosité des habitans d'Yorek.
» Dans le nombre des héros américains dont
» les figures se trouvaient dans cette collection ,
» était celle du général Jackson ; aussitôt que
» les habitans d'Yorek furent instruits de cette
» circonstance , la considération que l'on avait
» pour ce personnage détermina à députer
» auprès du propriétaire quelques personnes
» pour acheter le portrait de cette Excellence.
» Quand on sut le prix qu'il en demandait ,
» une souscription fut ouverte et chacun s'em-
» pressa d'y concourir , en sorte que la somme
» nécessaire fut bientôt réunie : elle fut aussi-
» tôt remise au propriétaire des figures ; et le

» général Jackson enlevé de l'honorable com-
 » pagnie où il se trouvait, fut remis entre les
 » mains de quelques vigoureux Canadiens,
 » aux acclamations unanimes d'un grand nom-
 » bre de spectateurs. Mais dans quelle vue,
 » et à quelle intention pensez-vous qu'on eut
 » acheté cette figure? Était-ce pour la placer
 » dans quelque lieu bien apparent de la cité où
 » elle aurait reçu les hommages de ses admi-
 » rateurs? non: on était dans l'été, et les rayons
 » du soleil l'auraient eu bientôt fondue. Une nuit
 » fut donc assignée pour célébrer le triomphe du
 » héros; et à l'heure indiquée, il fut amené sur
 » le lieu de la fête, élevé au bout d'un grand
 » bâton et brûlé à la vue de tout le peuple. »

La plupart de mes auditeurs rirent beaucoup
 de la conclusion de mon histoire; mais M. le
 conseiller *Childe*, que j'ai su depuis être un
 fougueux républicain et de plus un déiste,
 fut fort scandalisé du sacrilège commis par
 les Canadiens, et plus encore de voir ses com-
 patriotes en rire. Il dit qu'il ne pouvait com-
 prendre comment des hommes qui jouissaient
 de l'indépendance que *ce grand et magnanime*
héros (le général Jackson) avait si puissamment

contribué à maintenir, pouvaient oublier l'estimable bienfait qu'ils devaient à sa valeur, et entendre gaiement le récit des insultes faites à son nom. Le conseiller mit tant de chaleur dans cette discussion, que ceux qui paraissaient le plus disposés à le contredire, crurent qu'il était plus prudent de céder et de laisser M. Childe faire l'apothéose de son héros, plutôt que d'exaspérer son caractère qui était naturellement bon. Nous eûmes, dans la suite, l'occasion de nous convaincre que c'était un homme d'un esprit agréable, bon compagnon, et nous lui donnâmes le plaisant sobriquet de *général Jackson*, qui lui demeura pendant tout le reste du voyage. La contestation de M. Childe et ses compatriotes qui d'ailleurs avaient, comme lui, une haute idée des prouesses militaires de Jackson, portait sur les prétentions de ce général à la présidence des États-Unis. Personne, à l'exception de M. Childe, ne voulait lui reconnaître les qualités nécessaires pour cet éminent emploi. Mais M. Childe paraissait prendre à tâche et regarder comme l'affaire la plus importante de sa vie de prôner l'universalité des talens de son personnage favori.

Quoique *Utica* contienne plus de 4000 habitans, on ne l'appelle pas moins un village. Il est situé sur le rivage sud de la *Mohawk*, et près du lieu où était autrefois le fort *Schuyler*. C'est un lieu très-commerçant, et on ne doute pas qu'il ne prenne un accroissement rapide en population et en richesses. Le canal qui traverse ce village, et plusieurs autres avantages dont il jouit, concourent à en faire un des lieux les plus favorables au commerce dans l'état de New-York.

Je montai, à *Utica*, dans une diligence avec MM. Waring et Horton, pour aller aux sources de *Ballston* et de *Saratga*, à environ 80 milles. Dans le cours de ce voyage, où l'on suit presque toujours les bords de la *Mohawk*, nous eûmes la vue de la délicieuse vallée, appelée le *Herkimer* et les *Plaines Allemandes*; vallée qui fut autrefois le théâtre de la guerre et du carnage, et qui est aujourd'hui couverte de toutes les beautés et de tous les trésors de la culture.

A peu de distance de *Schenectady*, on a construit un beau pont sur la *Moawk*: il a 997 pieds de long, et est fortifié. *Schenectady*

est une des plus anciennes villes de l'Amérique. Elle fut brûlée par les Indiens en 1680, et souffert beaucoup d'un second incendie en 1819. Le collège de l'Union est le principal édifice public : il est construit entièrement en briques. Il n'était pas tout-à-fait achevé quand je l'ai vu. Deux cents jeunes gens font leurs études dans cet établissement : ils paient annuellement 130 dollars, environ 29 liv. sterl., et 15 schellings.

Schuytersville, petit village, qui ne contient que quarante maisons, est célèbre comme la résidence de Philippe *Schuyler*, écuyer, fils, je crois, du dernier général *Schuyler* ; mais il est encore plus célèbre comme le lieu où le général *Burgoyne* se rendit à l'armée Américaine au mois d'octobre 1777. L'endroit même où il mit bas les armes, est remarquable par les ruines d'un petit retranchement, et est montré par les Américains aux étrangers, avec un sentiment d'orgueil qu'ils semblent vouloir faire partager aux Anglais même. J'avoue qu'en voyant cette place, je n'ai pu me défendre d'une vive émotion, mais qui n'avait rien de commun avec l'air triomphant que

montrent les Américains. A six milles de Schuylersville, est la maison où mourut le général Fraser, blessé dans une des actions qui précédèrent la reddition de Burgoyne, et à peu de distance, la colline où il fut enterré pendant que les deux armées se battaient; le bruit de l'artillerie accompagnait les chants funèbres, et les boulets tombaient au milieu du cortège. Cette maison, alors occupée par la baronne de Reidsell, femme d'un des officiers supérieurs de l'armée anglaise, est aujourd'hui une taverne.

Le premier endroit que nous visitâmes, après avoir quitté Schuylersville, fut *Saratoga*, lieu fameux, principalement par ses nombreuses sources minérales, et comme rendez-vous de la bonne compagnie pendant l'été. Lorsque j'arrivai à Saratoga, la saison était avancée; la plupart des étrangers s'étaient retirés; cependant il y avait encore un assez grand nombre de voyageurs dans toutes les auberges. Je descendis à l'hôtel du Congrès, qui est le plus considérable: il consiste en un beau bâtiment de deux étages; son front a 196 pieds d'étendue; et les deux ailes, placées aux extrémités.

ont soixante pieds de profondeur. Sur le devant de l'hôtel, est une très-jolie place, qui communique à un fort beau jardin et à un petit bois de pins, dépendant de l'établissement. On dit que cet hôtel peut recevoir et loger commodément deux cents personnes, qui toutes déjeunent, dînent et soupent à la même table. Vingt domestiques au moins y sont continuellement occupés au service des étrangers. Dans cette terre de liberté et d'indépendance, un homme comme il faut ne daigne pas prendre la peine de découper un plat; ce qui rend le service des domestiques, pendant les repas, extrêmement pénible. L'usage à table, dans les parties des États-Unis que j'ai visitées, est que chacun des convives, au moment où il est assis, porte les yeux à droite et à gauche, pour découvrir le plat qui lui convient le mieux; il l'indique aussitôt à un domestique, qui lui apporte le plat devant lui, et après qu'il s'est servi un morceau de son choix, va le replacer au lieu où il était. Cet usage entraîne beaucoup de confusion. Pendant tout le repas, on n'entend que les cris : *garçon portez-moi ceci ; garçon portez-*

moi celu ; en sorte que les domestiques et les mets sont dans un perpétuel mouvement. On n'observe dans ces maisons , même dans celles où se trouve la meilleure compagnie , aucune étiquette , ni cérémonie.

Un homme n'a pas plutôt achevé son repas , c'est-à-dire , satisfait son appétit , qu'il quitte la table , et va sur la place fumer un cigarre. Les Américains mangent extrêmement vite , et à peine un homme qui mange modérément et avec moins de précipitation , a-t-il eu le temps d'achever son dîner , que la table est déserte et desservie. Je n'ai parlé jusqu'à présent des étrangers qui se trouvaient à Saratoga , que comme s'il n'y avait eu que des hommes : je ne dois pas oublier de dire que beaucoup de dames vont aussi visiter ces sources ; mais peu , je crois , y vont à raison de leur santé. A l'hôtel du Congrès , il y en avait plusieurs à l'époque où je m'y trouvai , et j'avais le plaisir de les rencontrer souvent le matin , à une source voisine qu'on appelle aussi *la Source du Congrès*. Elles étaient dans l'usage de boire chaque jour une petite quantité d'eau ; et comme elles me paraissaient maigres et décolorées , je croyais

qu'elles prenaient ces eaux comme remède contre la jaunisse ou contre quelque autre incommodité; mais quand j'arrivai à New-York, je reconnus que presque toutes les femmes avaient la même pâleur, sans que cela fût un signe de maladie.

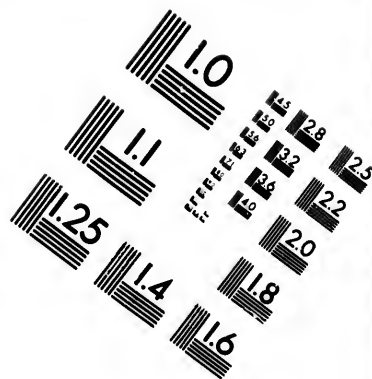
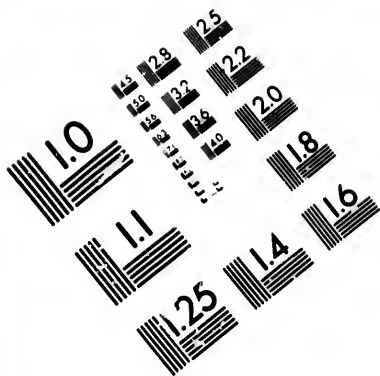
A peu de distance de la source du Congrès, sur le revers Occidental d'une vallée qui borde à l'est le village de Saratoga, est une autre source qu'on appelle *la Haute-Roche*. Le rocher dans lequel cette source est renfermée, est de forme conique; il a neuf pieds de diamètre à sa base, et sa hauteur est de cinq pieds. L'eau ne s'élève à présent que jusqu'à deux pieds au-dessous du bord supérieur du rocher, ce qui, dans l'opinion commune, est attribué à la chute d'un arbre, qui, en tombant, a fait une crevasse par laquelle l'eau s'écoule, ce qui l'empêche de s'élever jusqu'à l'ouverture naturelle, comme elle le faisait primitivement.

La plupart des autres sources minérales qui ont rendu les environs de Saratoga si fameux, et qui y attirent tant de monde, sont placées entre la source du Congrès et celle du Haut-

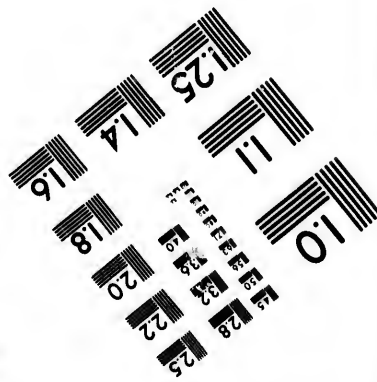
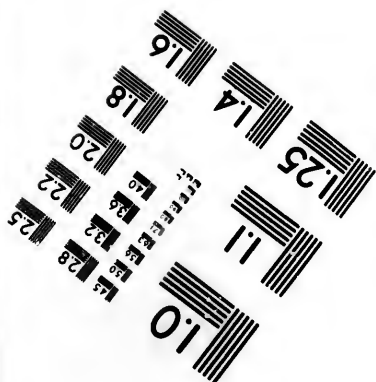
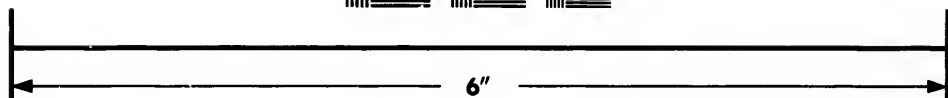
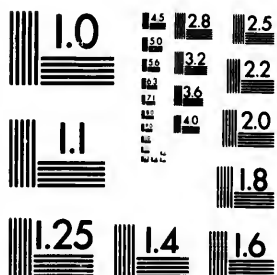
Rocher. Les deux principales sont celle d'*Hamilton*, et celle de *Monroe*. On y a construit des bains vastes et commodes, qui sont très-fréquentés pendant l'été, plutôt par partie de plaisir que par raison de santé. Ces eaux sont cependant salutaires et efficaces dans un grand nombre de maladies.

Avant de continuer le récit de mon voyage à New-York, je dirai encore quelques mots de la contrée, située entre Lewiston et Saratoga. Si on la compare avec le Haut-Canada, sous le rapport des situations pittoresques, sans doute elle doit l'emporter. Le Haut-Canada est un pays plat; et celui-ci est au contraire coupé par des collines et des vallées qui contribuent à varier l'aspect monotone qu'il présenterait dans son état actuel de culture. Mais si on les compare sous le rapport de la fertilité du sol, et des productions dont ils sont susceptibles, les terrains cultivés ou encore en friche du Haut-Canada auront certainement la préférence. Dans tout le cours de mon voyage, depuis la rivière de Niagara jusqu'à Saratoga, je n'ai pas remarqué un seul acre de terre qu'on puisse qualifier de *terre excellente*; je dois en





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1.0
1.2
1.5
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0

5

5
11
10
12
15
18
20
25

excepter cependant les fonds alluviaux de la rivière de Mohawk , dont j'ai déjà parlé. Partout ailleurs je n'ai vu qu'un terrain léger et sablonneux , sans aucun mélange de cette matière végétale qui couvre la surface de toutes les terres du Haut-Canada. J'ai été souvent étonné , pendant mon séjour dans cette province, de voir émigrer un si grand nombre d'habitans de l'Etat de New-Yorck , pour venir s'établir parmi nous ; mais quand j'ai vu par moi-même les nombreux encouragemens que reçoit l'agriculture dans les Etats-Unis , j'ai dû reconnaître que la raison qui déterminait les habitans de New-Yorck à changer de contrée , était la grande supériorité du sol du Haut-Canada sur le leur. La différence excessive dans le prix des terres peut être aussi considérée comme une cause déterminante de ces émigrations. Car , ainsi que je l'ai déjà dit , un acre de terre de mauvaise qualité se vend huit dollars dans l'Etat de New-Yorck , tandis que pour deux dollars , et même pour un , on peut acheter un acre de terre de qualité bien supérieure dans le Haut-Canada. Tels sont , je le répète , les heureux résultats des efforts que

font les Américains pour l'amélioration de leur pays.

D'après ce que j'ai vu des Etats-Unis , les avantages qu'ils présentent aux diverses classes d'émigrans sont si faibles , comparés avec ceux que présente le Canada , que je ne puis concevoir comment un homme qui a vécu dans la Grande-Bretagne ou en Irlande , peut concilier avec la prudence et le patriotisme , la préférence accordée à une république ennemie ; à une république qui s'est soustraite à l'obéissance qu'elle devait à la métropole ; tandis qu'on peut trouver dans les colonies anglaises des privilèges beaucoup plus étendus , et de bien plus grands avantages , indépendamment de la fertilité du sol , et du bas prix des terres. Quant à moi , je préférerais le pain de la pitié dans le Canada , au luxe et à l'abondance dans les Etats-Unis. Comment un véritable anglais , qui conserve quelque attachement pour sa patrie et pour les institutions libérales qui la régissent , pourrait-il vivre dans un pays , où , à moins qu'il ne se séquestre entièrement de la société des hommes , il ne pourra passer un jour sans entendre condamn-

ner ce qu'il y a de plus appréciable dans la constitution de l'Angleterre, et vilipender les hommes d'Etat les plus respectables.

Après quelques jours de séjour à Saratoga, je partis pour New-Yorck, dans la diligence, avec M. Waring, et deux autres habitans de cette ville : nous laissâmes M. Horton à Saratoga. Nous traversâmes les villages de *Ballston*, *Waterford*, *Lansingburgh*, et la ville de *Troy*. La situation de cette dernière ville est très-belle. Entourée, du côté de l'est, de collines et de vallons délicieux, elle est bordée à l'ouest par la rivière d'*Hudson* ; elle offre un aspect fort agréable : sa population est d'environ 8000 âmes.

Nous arrivâmes avant midi à *Albany*, capitale de l'Etat de NEW-YORCK. Cette ville est à six mille de *Troy* : quoique les rues en soient étroites et de peu d'apparence, on y trouve plusieurs bâtimens d'une construction élégante ; mais il y en a un assez grand nombre d'une structure particulière, qui rappellent au souvenir des spectateurs que les premiers habitans de cette Cité furent les Hollandais. Ces maisons sont presque entièrement construites

en bois ; le toit , en façon d'auvent , couvre totalement les balcons du second étage.

Nous nous embarquâmes à Albany , sur un beau bateau à vapeur nommé *le Chancelier Livingstone*. La distance d'Albany à New-Yorck est de 160 milles : le prix du passage , y compris la nourriture et tout ce dont un voyageur peut avoir besoin , est de six dollars.

La rivière d'Hudson , sur laquelle nous navigâmes d'Albany à New-Yorck , a été citée par plusieurs voyageurs distingués comme la plus pittoresque et la plus magnifique rivière de toute l'Amérique. Mais je dois l'avouer , le St.-Laurent , à mon avis , a plus de droit à ces deux titres. Cependant , malgré ma prédilection pour le Saint-Laurent , prédilection qui tient peut-être à ce que j'ai vu ce fleuve majestueux avant celui d'Hudson , et à l'impression qu'a dû faire sur mon âme cette première vue , je ne puis me dispenser de reconnaître que l'Hudson possède des beautés qui lui méritent cette réputation classique qu'il a obtenue , et qui l'a fait surnommer *le Tibre de l'Amérique*.

West-Point, (Pointe de l'Ouest), poste im-

portant occupé par l'armée Américaine pendant la guerre de l'indépendance, est situé sur la rive Occidentale de l'Hudson, près de l'entrée des montagnes. Ce village consiste en quelques maisons, et a de plus une Académie militaire construite dans une plaine assez vaste qui borde la rivière.

On ne peut nommer West-Point, sans se rappeler la fin tragique du *major André*. Cet infortuné jeune homme avait 29 ans lorsqu'il passa en Amérique. Il réunissait, au caractère et aux qualités sociales, les plus aimables des connaissances étendues qui lui avaient mérité l'entière confiance de ses chefs. Il était le favori déclaré de l'armée anglaise. Familiarisé avec l'étude des auteurs classiques de l'antiquité, il possédait aussi dans une certaine perfection, les arts agréables : la peinture, la musique, la poésie. Il avait, dans sa jeunesse, conçu un violent attachement pour une dame, à qui il adressait ses épîtres sous le nom de *Délia*. Il lui consacrait tous les momens qu'il pouvait dérober aux occupations nombreuses du négoce. Par elle, et par elle seule, il connaissait tour-à-tour *la douleur et la joie, l'espérance et*

la crainte. Mais le mariage inattendu de l'objet de ses affections et de ses chants , avec un rival plus heureux , fut pour lui un coup fatal , qui le décida à chercher dans la vie active des camps , un remède à la blessure que son cœur avait reçue.

Voici le portrait qu'a tracé de lui son biographe :

« Il y avait dans le caractère , comme dans les aventures du major André , quelque chose de singulièrement intéressant. A une grande intelligence , que l'éducation et les voyages avaient encore développée , il joignait des manières élégantes , un esprit cultivé , et tous les avantages personnels. Savant sans ostentation , ses sentimens élevés inspiraient l'estime , comme sa douceur et sa modestie lui conciliaient l'affection. Son éloquence était agréable ; son ton poli et insinuant.

« Il avait acquis , par son mérite , la confiance illimitée de son général. Il avançait rapidement dans la carrière militaire , et sa réputation devenait chaque jour plus honorable ; mais arrivé aux rangs supérieurs , lorsqu'il pouvait entrevoir de nouvelles espérances dans

le succès d'un projet avantageux à son parti, dont l'exécution lui avait été confiée, il fut tout-à-coup précipité du sommet de la prospérité, dans l'abîme de l'infortune, et perdit, avec la vie, les flatteuses illusions de l'ambition et de la gloire. »

Dans le cours de sa brillante et rapide carrière, cet officier distingué fut chargé d'une commission qui devait consolider sa réputation, et immortaliser son nom. Il fit avec le traître *Arnold*, un traité pour la reddition à l'armée anglaise, du fort de West-Point, et des forces américaines que ce général avait sous son commandement. Les agens de cette négociation étaient, pour l'Angleterre, le colonel *Robinson*, qui, ayant abandonné le service des indépendans, avait joint l'armée royale à New-Yorck, et le major *André* : ils avaient de fréquentes communications avec le général *Arnold*, des bords du *Vautour*, sloop de guerre qui était alors à l'ancre dans la baie d'*Haverstruv*, à dix milles au-dessous de *Stoney* et de *Verplanck's-Point*.

Une nuit du mois de septembre 1780, fut fixée pour le fatal rendez-vous entre *Arnold* et

le major André. Sous prétexte de correspondre avec le général de l'armée royale, pour entamer un traité de paix, Arnold avait engagé à son service un citoyen respectable et intelligent, nommé *Smith*. Un bateau fut dépêché à bord du *Vautour*, sous la direction de *Smith*, pour conduire l'agent anglais au lieu fixé pour l'entrevue. Il portait un passe-port pour le colonel *Robinson*, et un autre en blanc pour la personne qui devait accompagner cet officier. Ce dernier passe-port fut rempli du nom de *John Anderson*, et sous ce nom, le major André consentit à être transporté sur la rive, d'où il ne devait plus revenir. Le lieu désigné pour l'entrevue était au pied d'une montagne appelée le *Long Clos*, sur le bord Occidental de la rivière d'Hudson. Arnold était déjà au rendez-vous. Le major, à son arrivée, trouva ce général caché dans un épais taillis, qui fut le lieu de leur conférence. Leur conversation secrète s'étant prolongée jusqu'au jour, le major André jugea qu'il lui était impossible de retourner à bord du *Vautour*, sans être aperçu des forts de *Stoney* et de *Verplanck's-Point*. Il fut conduit chez *Smith*, où il changea son

habit militaire pour un vêtement bourgeois ; et vers le soir il partit avec un passe-port du général américain , accompagné de Smith lui-même. Ils passèrent la première nuit de leur voyage, chez M. Mac-Koy , à environ 8 milles du lieu d'où ils étaient partis. Le lendemain, ils continuèrent leur route, et arrivèrent à Pine-Bridge, où ils traversèrent la rivière de *Proton* , l'une des branches de l'*Hudson*. Ils n'avaient jusque-là rencontré aucun obstacle dans leur marche, et André se sépara de son guide, après avoir pris des renseignemens sur le chemin qu'il devait suivre. Mais à peine eût-il fait quelques milles, qu'il fût arrêté par trois soldats de milice qui étaient à la découverte entre les avant-postes des deux armées , près de *Tarry-Town*. Ils saisirent la bride de son cheval, au moment où il passait dans un sentier étroit. Le major, au lieu de montrer le passe-port du général Arnold, leur demanda qui ils étaient, et à quelle armée ils appartenaient? Ils répondirent à celle qui est là bas. Le major, ne soupçonnant aucune fraude, et croyant qu'ils indiquaient l'armée anglaise, leur répondit *et moi aussi*; il leur déclara qu'il était officier anglais, et les

pria de le laisser passer, parce qu'il était chargé d'une commission importante. On lui donna bientôt à entendre qu'une simple prière ne suffirait pas pour le faire relâcher. André voyant leur mauvaise volonté, leur offrit une belle montre d'or; mais son empressement même à faire un pareil sacrifice pour obtenir la liberté, ne fit qu'accroître les soupçons des soldats qui l'avaient arrêté, et ils résolurent de l'amener à l'écart pour l'examiner avec plus d'attention. Ils ne cherchèrent pas long-temps sans découvrir des papiers écrits de la main d'Arnold, que le major avait cachés dans ses bottes, et qui étaient relatifs à la défense et aux forces du fort de West-Point.

Aussitôt que les soldats Américains eurent fait part de cette découverte aux autorités compétentes, elles dépêchèrent sur-le-champ au général Wasingthon, pour l'informer de ces faits, et le major André écrivit en même temps au général Arnold, pour se plaindre de ce qu'on l'avait arrêté, et de ce qu'on le détenait prisonnier. Par suite de quelque méprise du messager qui portait les dépêches au général Wasinghton, Arnold fut instruit de ce qui

se passait quelques momens avant que l'avis en fût parvenu à Washington. Aussitôt qu'il eut lu les lettres, il monta sur le cheval du messenger, et descendit au galop une pente rapide qui le conduisit au bord de la rivière. Il sauta aussitôt dans un des bateaux qui étaient toujours prêts en cet endroit, et ordonna aux rameurs de descendre la rivière et de le conduire à bord du *Vautour*. Dans cet intervalle, le général Wasingthon avait reçu ses dépêches; et à peine Arnold avait-il passé les pointes de Stoney et de Verplanck, quand le colonel Hamilton arriva dans ce dernier lieu avec ordre de l'arrêter.

C'est le 23 septembre, que le major André fut fait prisonnier; et le 29 du même mois, un Conseil d'officiers généraux, nommés par Wasingthon, déclara que le major André, adjudant-général dans l'armée Anglaise, devait être considéré comme espion, et le condamna, en cette qualité, conformément aux lois de la guerre, à subir la peine de mort.

On objecta contre cette sentence, qu'André ayant été reçu dans le camp des Américains, comme parlementaire, et sur la demande du

général Arnold , commandant du district , il avait eu droit à lui demander un passe-port et un sauf-conduit pour son retour. La sentence aurait été annulée , si les Anglais avaient consenti à remettre Arnold entre les mains des Américains ; mais le général de l'armée royale ayant refusé d'adhérer à cette demande, André fut exécuté le 2 octobre 1780 , à *Tappan* , autrement appelé *Orangetown* , où ses dépouilles mortelles furent déposées.

Ainsi périt à la fleur de l'âge , et au milieu de sa carrière , un brave et infortuné militaire , doué de tous les dons de la nature et de l'éducation , admiré et estimé de ses compatriotes ; victime de son zèle ardent pour la gloire et le bonheur de son pays , et d'une ambition louable , qui le faisait courir après de nouveaux lauriers. Par une réminiscence bien honorable à la mémoire de ce brave officier, le gouvernement Britannique a fait , il y a peu de temps , transporter ses restes en Angleterre , où ils ont été placés dans les souterrains destinés aux tombeaux de la famille royale. Quand la tombe fut ouverte , en Amérique , on trouva la tête du jeune héros entourée des racines d'un cy-

près qui croissait à côté. Cet arbre a, dit-on, été transporté en Angleterre, et embellit le jardin particulier de Georges IV.

Parmi les objets qui attirèrent mon attention dans ce voyage, je dois citer la chaîne de montagnes appelée *Fishkill*, ou simplement les *Hautes terres*. Elles se prolongent sur les deux rives de l'Hudson, l'espace d'environ vingt milles, et ont, dans quelques endroits, seize milles de profondeur. La plus haute de ces montagnes a environ 1560 pieds d'élévation. Sur la côte Sud, à l'entrée de ces montagnes, en venant de New-Yorck, on voit le vieux fort de *Verplanck's-Point*, et sur la rive opposée, celui de *Stoney-Point*. A dix milles plus avant, sur la rive septentrionale de l'Hudson, est le fort *Montgomery*. Pendant tout ce trajet, les tableaux les plus variés captivèrent tellement mon attention, que j'arrivai à New-Yorck, sans avoir éprouvé le moindre ennui, et, pour ainsi dire, sans m'être aperçu que j'étais en voyage.

A notre descente du bateau, je m'informai où était l'*Hôtel de la Cité*, et m'étant procuré un porteur pour mon bagage, je m'y rendis

avec un de mes compagnons de route. Dans les rues, par lesquelles je passai, je remarquai avec plaisir une grande apparence de propreté et d'élégance dans les bâtimens. Les maisons sont, en général, construites en briques et peintes en rouges avec des lignes blanches sur le mortier qui les unit.

L'*Hôtel de la Cité* est un fort vaste bâtiment de cinq étages. Il contient soixante-treize chambres. C'est le meilleur hôtel de la ville, et il est fréquenté par les personnes les plus considérables du pays. La salle à manger est grande, commode et bien meublée. Mais les chambres à coucher, comme presque toutes celles de l'Amérique, ont des lits sans rideaux et des draps en toile de coton : elles sont sous tous les autres rapports, absolument dénuées de meubles, et fort inférieures à celles qu'on trouve dans les plus modestes auberges de l'Europe.

Tout le monde se réunit à des heures fixes pour les repas : le déjeuner à huit heures ; le dîner à deux heures après midi ; à sept heures le thé ; et le souper à onze heures du soir. Les comestibles sont de fort bonne qualité à l'ex-

ception des végétaux, qui sont d'une qualité médiocre, peu abondans, et qui généralement manquent dans le pays. Là, comme dans tous les autres lieux des Etats-Unis, où j'avais passé, chaque convive se sert lui-même. Il indique au domestique le plus à sa portée le plat qui lui convient, et se le fait apporter. Avant d'avoir vu cet usage pratiqué à New-Yorck, je m'imaginai qu'il était seulement particulier aux auberges où je m'étais précédemment arrêté; mais je suis maintenant convaincu qu'il est général sur le continent Américain. La dépense pour la table et le logement est de dix dollars par semaine: le vin et toute autre espèce de liqueurs se paient séparément. Ce serait en vain que vous attendriez pendant votre dîner un verre d'ale ou de bière: on n'y sert aucune boisson de cette espèce; on y boit généralement de l'eau mêlée avec des liqueurs spiritueuses: pour en obtenir, il faut appeler le garçon, lui dire son nom et le numéro de l'appartement qu'on occupe dans l'hôtel, et lui donner l'ordre de vous apporter à boire. Il transmet cet ordre

au comptoir ; alors l'on vous apporte l'espèce et la quantité que vous avez demandées.

Les Américains ont à peine avalé le dernier morceau , qu'ils quittent la table , sans aucun égard aux règles de politesse et d'étiquette qu'on observe en Europe , et qu'ils regardent comme destructives *de la liberté et de l'indépendance*. Ils se rendent immédiatement dans la salle commune pour y fumer leur cigarre.

Les édifices publics de New-Yorck sont nombreux ; mais tous sont construits d'une manière fort simple , et aucun ne mérite une mention particulière , si ce n'est l'hôtel-de-ville , bâtiment vaste , d'une architecture élégante et construit en marbre blanc. Cet édifice est consacré à l'usage du Conseil commun , des cours de justice et des divers bureaux attachés à ces départemens. Il y a aussi plusieurs appartemens pour la commodité des membres de ces tribunaux ou administrations. J'assistai à une audience d'une des cours de justice : je fus fort étonné de voir les juges , les conseillers , les jurés et les spectateurs tous vêtus de la même manière. Il me semble que cette uniformité de costume , ces fracs et ces redingotes , qui

ne permettent pas de distinguer les magistrats et les gens de lois des autres assistans , font perdre aux premiers une partie de la condition et du respect auxquels leurs lumières et leur sagacité leur donnent des droits.

Si l'on peut juger des sentimens religieux des habitans de New-Yorck , par le nombre des édifices consacrés au culte divin , nous devons en avoir une très-haute opinion ; il y a dans cette ville quatre-vingt-deux églises ou temples de diverses sectes. Mais ma résidence, dans ce pays, a été trop courte pour que j'aie pu apprécier l'état de la morale et de la religion chez ses habitans.

Plusieurs écrivains ont reproché à la ville de New-Yorck , la malpropreté de ses rues. Quant à moi , pendant mon séjour , je les ai trouvées , au contraire , extrêmement propres. Je n'ai remarqué rien de désagréable dans son enceinte , si ce n'est la liberté accordée aux cochons de parcourir la ville. Les boutiques dans les rues principales et spécialement dans Broadway , m'ont paru disposées avec goût , et présenter un aspect aussi agréable que varié.

On a aussi représenté les bourgeois de New-

Yorck , comme fort négligés dans leur tenue. Ils m'ont paru , au contraire , fort recherchés dans leur costume , et je n'ai vu ni dans *Portland-Place* , ni dans aucun des autres lieux où se réunit la bonne compagnie , de gentlemen plus élégamment vêtus et d'un extérieur plus agréable. Ils ont la taille haute et élancée : mais ils sont , la plupart , mal faits. Ils diffèrent en cela des dames qui , quoique assez grandes , ont généralement la taille et les formes fort élégantes. En revanche ils l'emportent sur le beau sexe par la couleur de leur teint : les femmes y'ont généralement la peau jaune , ce qui leur donne un air malade et le regard triste. Les dames se promènent , dans les rues , seules : rarement on les voit accompagnées de quelque cavalier. J'ai remarqué en général dans toute l'Amérique , que les hommes n'ont pas pour les dames cette attention et cette courtoisie qui distingent les Européens. Peut-être cette absence de galanterie tient-elle à leurs idées d'*indépendance et de liberté* ; ou bien à ce que presque tous les hommes occupés d'affaires commerciales ou politiques , n'ont pas le temps de chercher à plaire. Quoiqu'il en

soit , on peut dire que sous ce rapport , les Américains sont fort en arrière de nous.

Les principaux lieux destinés aux amusemens publics , sont *le théâtre et les jardins du Wauxhall*. Le théâtre est un bâtiment d'une agréable simplicité : les décorations et les embellissemens n'ont rien de bien recherché , mais sont supportables. Il y a dans la troupe dramatique , plusieurs comédiens anglais , qui sont écoutés avec plaisir et dont on apprécie le jeu. Les jardins du wauxhall n'ont , avec ceux de Londres , de commun que le nom ; et la comparaison n'est pas en faveur de ceux de New-Yorck.

La prison publique est un vaste bâtiment d'architecture dorique. Il est situé , à environ un mille et demi de la ville , sur une hauteur , dans un lieu qu'on appelle Greenwich , près des bords de l'Hudson. On ne reçoit , dans cette prison , que les individus condamnés à plus de trois ans de détention. Ceux qui doivent subir une moindre peine sont placés dans des prisons d'un ordre inférieur. Les prisonniers sont vêtus et nourris dans l'établissement. On les emploie pendant la durée de leur réclusion , à des

travaux pénibles. Dans le cours de l'année 1814, il entra dans la prison de Greenwich, deux cent treize condamnés, dont 173 Américains, 15 Irlandais, 13 Anglais, 3 natifs de la Nouvelle-Ecosse, 3 des Indes-Occidentales, un Français, un Allemand, un Portugais, un Suédois, un Hollandais et un Ecosais. Cette énumération de condamnés dans l'espace d'une année, prouve en faveur des Ecosais, bien plus que ne pourrait le faire un grand nombre de volumes. En effet, le nombre des Ecosais établis dans l'état de New-Yorck est beaucoup plus considérable que celui des Anglais et des Irlandais réunis. On doit attribuer cette différence aux excellens principes moraux et religieux que les Ecosais reçoivent dans leur enfance.

Je craindrais d'être inexact, si je donnais des détails plus étendus sur les habitudes, les mœurs, le commerce et la législation de l'état de New-Yorck. Ma courte résidence dans ce pays, ne m'a pas permis de m'instruire complètement sur ces divers points. Je me suis borné à dire ce j'ai vu et ce qui m'a plus particulièrement frappé.

Après deux mois d'absence , je rentrai dans le Canada : je revis l'établissement de mon père. Je me retrouvai dans le sein de ma famille avec ce sentiment de plaisir qu'on éprouve à revoir des objets qui nous sont chers et avec lesquels l'on vit dans cette douce intimité, dans cette parfaite union, qui font le charme de la vie domestique.



i dans
e mon
na fa-
prouve
ers et
e inti-
font le

NOTICE

SUR LES INDIENS

DE L'AMÉRIQUE.

On a déjà tant écrit sur les mœurs et les usages des habitans aborigènes de l'Amérique septentrionale, que je crois supeflu de traiter un sujet si souvent rebattu. Je me bornerai donc à tracer une brève esquisse de l'état actuel de ces peuples.

Voici les remarques que fait à cet égard un écrivain des Etats-Unis, *Miss Wright*.

« La décadence de ce peuple (les Indiens), disparaissant de son sol natal, frappe d'abord l'imagination d'un sentiment pénible. Mais pour peu qu'on réfléchisse, on trouvera ces regrets mal fondés. Le sauvage avec toutes ses vertus (et il en a quelques-unes sans doute) est toujours un sauvage. S'il pense plus noblement

que quelques-uns des êtres qui se prétendent civilisés, et qui ne sont que des esclaves, il occupe dans l'ordre de la création un rang fort inférieur à celui de l'homme qui réunit la fierté de l'indépendance aux doux sentimens que font naître les bienfaits de la civilisation. Ainsi l'accroissement de la population blanche aux dépens de la rouge, est le triomphe de l'état de paix sur l'état de guerre.

« Je ne dirai pas que les Aborigènes de cette belle contrée n'ont jamais eu à se plaindre des violences et des injustices commises à leur égard par les usurpateurs de leur sol. L'indien, en jetant de tristes regards sur les restes épars de sa tribu autrefois puissante, retrace dans sa pensée une longue série d'injures que ses ancêtres ont souffertes de ces étrangers qu'ils avaient accueillis comme des amis et des frères. S'ils se rappellent que les premiers droits des Européens à la propriété du territoire qu'ils occupent fût le résultat de la cession qui leur en fut faite, ils se rappellent aussi que la plupart des cessions furent plutôt forcées que volontairement consenties. Les premiers contrats furent, il est vrai, faits amicalement, et réciproquement

respectés ; mais il n'était pas dans l'essence de la nature humaine que les naturels du pays vissent long-temps sans envie les progrès et l'accroissement des forces de ces nouveaux venus , à qui la connaissance et la culture des arts nés de la civilisation donnaient une prépondérance marquée , en même temps qu'elles concouraient à augmenter leur population dans une proportion bien supérieure à celle des indigènes. Ces étrangers leur parurent des rivaux d'autant plus redoutables qu'ils les voyaient braver les dangers et soutenir les fatigues avec autant de courage qu'eux-mêmes. Incités par ces sentimens de jalousie , ils tentèrent souvent de détruire par le massacre les diverses colonies disséminées sur les bords de l'Atlantique ; et si leurs projets barbares eussent été concertés entre toutes les tribus , on ne peut douter qu'ils n'eussent effectué l'entière extermination des Européens. De là naquirent ces haines , ces hostilités interminables qui ont hâté la destruction des sauvages.

« Si l'on considère tout ce qu'ont eu à souffrir les premiers aventuriers qui se sont établis sur ces bords , on ne peut se défendre.

d'un sentiment d'étonnement, de pitié et d'admiration. Il faut que le désir de l'indépendance exerce une bien puissante influence sur l'homme pour le déterminer à s'exposer à tant de travaux pénibles, à tant de souffrances, à tant de dangers; à renoncer aux douceurs de la vie civilisée pour venir résider au milieu des ours, des loups et des sauvages; tantôt sous la froide température de la Sibérie, tantôt sous le soleil brûlant de l'Afrique; endurant la faim, respirant des exhalaisons malfaisantes; obligé d'allumer du feu pendant la nuit pour éloigner les bêtes féroces, et, le jour, craignant à chaque moment de voir partir de quelque buisson la flèche acérée d'un Indien. Sans doute, on doit regarder comme une nation vaillante et courageuse celle qui se compose des descendants de ces audacieux aventuriers.

« Presque toutes les attaques des Indiens tournaient à leur détriment et diminuaient leur nombre. Chacune de leurs défaites les obligeait à faire de nouvelles concessions. Chaque nouveau traité reculait leurs limites. A mesure que les forces des nouveaux habitans s'accrurent, et que celles des natifs s'affaibli-

rent, ces derniers furent de plus en plus exposés à la rapacité des Européens, comme ceux-ci dans les premiers temps avaient été en butte aux cruautés des Indiens. Peut-être les querelles entre la France et l'Angleterre pour la possession de ces belles contrées auraient offert aux Indigènes l'occasion de se délivrer totalement du joug étranger, s'il y avait eu quelque concert entre ces nations sauvages, et si elles eussent réuni leurs forces; mais ces guerres dans lesquelles les tribus s'armèrent les unes contre les autres, suivant leurs affections pour l'une des parties belligérantes, contribuèrent à accélérer leur propre ruine. Il en fut de même pendant la guerre de l'indépendance: quelque parti que les Indiens suivissent, quelque fût le succès de leurs expéditions, la diminution des forces de chaque tribu en était toujours le résultat.

Quand l'indépendance des Etats-Unis eut été solidement établie, les Indiens ne tardèrent pas à éprouver les effets de la sage et humaine politique du gouvernement fédéral. Jamais les traités conclus avec les nations indiennes n'ont été violés, au moins de l'aveu du gouvernement:

souvent, au contraire, il usa de toute son influence, de toute son autorité, pour rétablir ou maintenir la paix entre des tribus ennemies, pour donner à ces peuples le goût de la civilisation, pour les garantir des vexations soit des négocians étrangers, soit de ses propres sujets. Mais indépendamment des combats entre les tribus, plusieurs autres causes concourent à accélérer la destruction de ces peuples; il faut compter parmi ces causes leur état de misère, leur goût pour les liqueurs spiritueuses, et la petite vérole. Cette maladie surtout fait de grands ravages parmi eux. Ainsi les Indiens déjà réduits à un petit nombre par les guerres étrangères et intestines dépérissent et s'éteignent maintenant par l'effet non moins actif de la débauche, de la misère et de tous les maux qui les accompagnent. »

Sans admettre toutes les assertions contenues dans ce passage dont quelques-unes sont dictées par les sentimens patriotiques d'une Américaine et par une admiration exagérée pour les actes du gouvernement des Etats-Unis, il faut reconnaître cependant l'exactitude de sa conclusion.

Dans le Canada comme dans les Etats-Unis, les Indiens domiciliés, de même que ceux qui mènent encore une vie errante, disparaissent rapidement de dessus la surface de la terre; et peut-être avant la fin de ce siècle, ces diverses tribus qui, il n'y a pas plus de trois cents ans, formaient une nombreuse population disséminée sur le vaste continent de l'Amérique, non-seulement auront été dépouillées du sol dont elles furent autrefois les seuls propriétaires, mais encore auront cessé d'être. Cette race d'hommes n'existera plus que dans les souvenirs et dans l'histoire.

Dans le Bas-Canada, indépendamment des Indiens civilisés, établis dans les villages de *Lorette*, *Becancour*, *Saint-François*, *du lac des deux Montagnes* et de *Cochononaga*, il y a encore quelques tribus errantes, mais en très-petit nombre. Dans le Haut-Canada, on trouve les restes d'une tribu à *Saint-Regis*; une autre à la *baie de Quinte*; une troisième au *lac du Riz*, et quelques établissemens disséminés dans le voisinage d'*Yorck*. Si on ajoute à ces peuplades, celle des six nations dont nous avons parlé dans le premier volume de cet ouvrage,

les *Indiens Delawares* et les *Moraviens* sur la Tamise, le nombre total des Indiens s'élèvera probablement à cinq ou six milles individus.

Les missionnaires catholiques ont beaucoup fait pour civiliser les Indiens de *Saint-Regis* et ceux de quelques villages du Bas-Canada, particulièrement ceux de *Cochononaga* : il y a parmi les tribus civilisées de cette dernière province, un certain nombre d'individus qui professent la religion chrétienne et croient à sa divine origine.

Dans le Haut-Canda, le clergé a fait aussi quelques efforts pour la conversion des Indiens des six nations ; mais je crois que ses travaux ont obtenu peu de succès.

Ces peuples dont nous avons troublé la paix, dont nous avons envahi le territoire, nous doivent encore une partie de leurs vices, et les maux qui en sont les conséquences. Les Européens qui se vantaient de professer une Religion sainte, de venir apporter les bienfaits de la civilisation à des peuples sauvages et ignorans, leur ont donné l'exemple de la débauche, de la dissipation et de l'ivrognerie ; ils ont spé-

culé sur leur goût pour les liqueurs et les ont encouragés dans des habitudes qui devaient détruire leur bonheur, et altérer leur constitution. En voyant les mœurs des hommes civilisés tellement en opposition avec les préceptes de leur religion, ils ont éprouvé de l'éloignement pour les dogmes et les maximes qu'on leur prêchait; ils ont plus facilement adopté les vices dont on leur donnait l'exemple, que les principes qui les condamnent. J'ai souvent entendu les Indiens me répondre, lorsque je leur reprochais leurs juremens, leur ivresse, ou d'autres pratiques aussi reprehensibles : « Les blancs ont les mêmes défauts. »

Enfin, pour augmenter les motifs de leur ressentiment, les Français, pendant plus de deux siècles après les premiers établissemens, et les Anglais tout récemment encore, n'ont cessé d'étendre leurs usurpations et de dépouiller violemment les malheureux Indiens de leurs terres : ce n'est que depuis peu de temps que le gouvernement Britannique les achète. Ainsi ils ont été forcés, ou de s'enfoncer dans les forêts pour y trouver leur subsistance, ou de vivre au milieu de leurs op-

presseurs, et d'être les témoins de tous leurs vices.

Quant aux tribus qui n'ont point de domicile fixe, que l'on voit errer sans cesse d'un lieu à un autre, leur existence est on ne peut pas plus misérable. Leur lance et leur fusil, voilà les seuls moyens qu'ils aient de pourvoir à leur subsistance : aussi, souvent sont-ils exposés à toutes les horreurs de la faim. Imprévoyant et paresseux, l'Indien ne va à la recherche du gibier que lorsqu'il y est absolument contraint par le besoin. Il se repose tranquillement, tandis que sa femme est condamnée aux plus rudes travaux. S'il tue un cerf à trois ou quatre milles de son habitation, au lieu de le porter jusque chez lui, il l'attache à un arbre, et, rentré dans sa cabane, il informe sa femme de sa bonne fortune et du lieu où il a laissé sa proie : celle-ci, sans témoigner le moindre mécontentement, s'achemine aussitôt vers le lieu indiqué, charge le cerf sur son dos et le porte à son maître, qui l'écorche, et se couche nonchalamment sur la peau de l'animal, tandis que sa malheureuse compagne achève de le disséquer et de le préparer.

Aux yeux de l'homme civilisé, l'état des Indiens, (et je parle des deux sexes) est peu au-dessus de celui des bêtes. En Amérique, le nom d'indien, ou celui de nègre ne fait naître d'autre sentiment que celui de l'horreur et du mépris. On les regarde comme destinés par le souverain Créateur à supporter toutes les vexations, toutes les cruautés qu'il plaît aux blancs de leur faire souffrir; on parle d'eux comme d'êtres dépourvus d'une âme immortelle; on les assimile aux plus vils animaux.

Mais l'on ne doit pas adopter ces préjugés vulgaires: Miss Wright cite quelques exemples qui prouvent que les Indiens du continent Américain, sont susceptibles de se distinguer dans les arts et dans les sciences.

Je puis aussi rapporter quelques preuves de la capacité, et de l'intelligence des Indiens du Canada. Un des plus beaux caractères dont j'aie jamais entendu parler, est celui du *capitaine Brandt*. C'était non-seulement un brave militaire, mais encore un politique consommé. Il a été le seul intermédiaire de tous les traités entre le gouvernement Britannique et les Indiens des six nations. Il était tellement pé-

niéré des beautés de la religion chrétienne et des avantages que ses compatriotes retireraient de la connoissance de cette religion divine , qu'il entreprit de traduire les quatre évangiles. Après avoir terminé cette noble et laborieuse tâche , il fit un voyage en Angleterre. Mais peut-être la fréquentation de la bonne compagnie et les amusemens des cercles de Londres diminuèrent-ils sa haute opinion de la religion chrétienne et son respect pour ses divins préceptes.

Le fils de ce chef célèbre réside maintenant sur le lac Ontario , dans un établissement qui lui appartient : il est aussi un exemple de l'intelligence des Indiens et de leur aptitude à acquérir les connaissances et les manières des peuples civilisés. Sa couleur seule dénote son origine : sous aucun autre rapport , il ne diffère des Européens les plus distingués par leur naissance et leur éducation.

On peut citer encore l'Indien *Tecumseh* , qui a si puissamment contribué aux succès des armes Britanniques dans la dernière guerre. Ce guerrier , quoiqu'il se fût dévoué aux intérêts de l'Angleterre , avouait ingénument

qu'il conservait , contre les usurpateurs de son pays , un vif ressentiment , et que s'il avait quelque espoir de succès , il combattrait à la tête de ses compatriotes , jusqu'à ce qu'il ne restât plus un blanc sur le sol américain.

Je pourrais citer d'autres exemples pour prouver que les Indiens sont susceptibles de civilisation ; peut-être si les travaux des missionnaires pour les convertir à la religion chrétienne , ont été jusqu'à présent peu efficaces , c'est qu'ils n'ont pas été suivis avec assez de persévérance. Puisse l'esquisse que je viens de tracer de l'état de ces peuples , arriver sous les yeux de ceux qui dirigent les saintes institutions des missions , et leur inspirer pour ces peuples malheureux , les mêmes sentimens de pitié dont je suis affecté. Puissent-ils envoyer dans ces contrées quelques-uns de ces zélés prédicateurs de l'Évangile , pour faire connaître les vérités de la religion chrétienne à des êtres qui sont dignes de toute leur sollicitude.

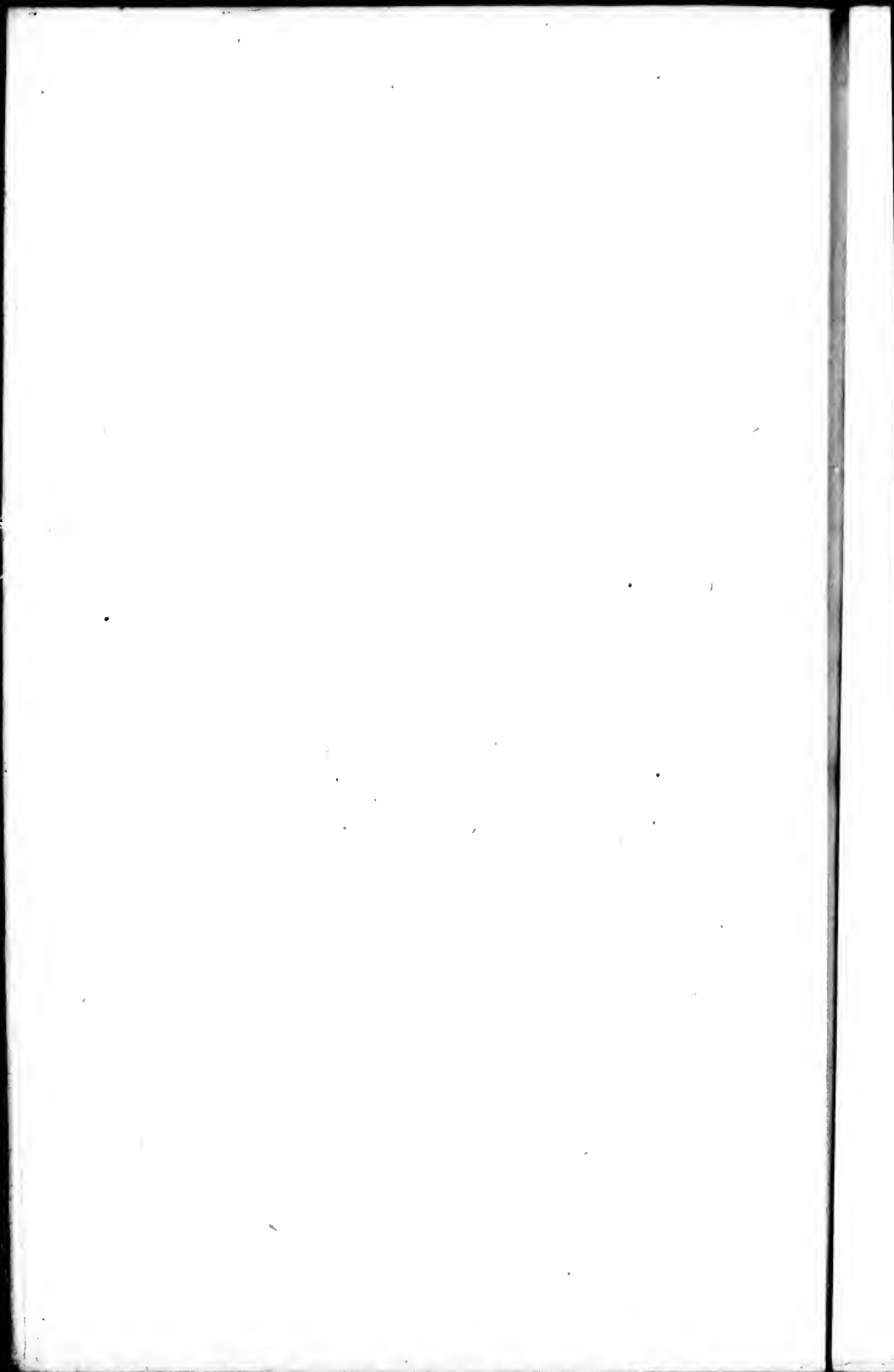


TABLE
DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE SECOND VOLUME.



LETTRE XXI.

	Page.
CABOT, italien, découvre Terre-Neuve et la côte de l'Amérique Septentrionale.	2
Des navigateurs français remontent le fleuve Saint-Laurent.	3
Jacques Cartier construit un fort dans le pays, et le nomme la Nouvelle-France.	4
M. Roberval nommé vice-roi du Canada.	6
Drake, anglais, visite le fleuve Saint-Laurent.	7
Divers gouverneur français; leurs expéditions.	8
Acadie, ou Nouvelle-Ecosse.	12

TOM. II.

Champlain fonde Québec.	14
Ses alliances et ses guerres avec les naturels du pays.	<i>ibid.</i>
David-Kertk , anglais, est envoyé par Charles I. ^{er} , roi d'Angleterre, pour chasser les Français de l'Amérique Septentrionale.	16
Reddition de Québec à l'escadre anglaise.	17
Les anglais cèdent le Canada, l'Acadie et le Cap-Breton, aux français.	18
Mort de Champlain.	<i>ibid.</i>
Il est remplacé par M. de Montmagny.	19
Fondation d'un couvent d'Ursulines, à Québec.	<i>ibid.</i>
Conquête de Québec par le général Wolf, en 1759.	20
Le Canada soumis à la puissance Britannique, en 1760.	<i>ibid.</i>
Distribution des terres aux officiers et soldats de l'armée anglaise.	21
Population du Haut et du Bas-Canada, en 1783.	<i>ibid.</i>

LETTRE XXII.*

Coutume de Paris, loi du Canada jusqu'en 1759.	23
Introduction des lois anglaises dans le pays. Mécontentement qu'elles occasionnent.	24
Rétablissement de la coutume de Paris en 1774.	25
Division du Canada en deux Provinces.	26

DES MATIÈRES.

315

Gouvernement actuel du Bas-Canada; conseil législatif; conseil exécutif.	<i>ibid.</i>
Chambre d'assemblée.	27
Tribunaux.	<i>ibid.</i>
Complication des lois civiles.	28
Lois criminelles et civiles; code commercial; code maritime.	30
Histoire des premières concessions; droits seigneuriaux.	31
Douaire coutumier.	33

LETTRE XXIII. •

Gouvernement du Haut-Canada.	37
Conseil législatif; conseil exécutif.	<i>ibid.</i>
Chambre des représentans.	38
Élections.	42
Anecdote à ce sujet.	43
Tribunaux.	47
Magistrats; leurs fonctions; leurs émolumens.	48

LETTRE XXIV. •

Population du Haut-Canada.	51
Amalgame des différentes nations Européennes.	52
Vanité et prétentions de la plupart des émigrans.	53

Repas et conversation entre trois irlandais , un anglais , un écossais et un américain.	55
Portrait des Canadiens.	60
Portrait des femmes Canadiennes.	61
Goître ; dissertation sur les causes de cette maladie. <i>ibid.</i>	
Division de la société en deux classes.	65
Mœurs , costume et amusemens de la 1 ^{re} classe. <i>ibid.</i>	
Son origine.	69
Les femmes se marient très-jeunes.	70
Les hommes se livrent à l'ivresse , au jeu , etc.	72

LETTRE XXV.^e

Seconde classe.	73
Goût des femmes pour la toilette.	74
Manière dont se traitent les mariages.	75
Leurs idées sur la chasteté et sur la fidélité conjugale.	85
Anecdote à ce sujet.	85
Autorité des femmes dans la maison.	87
Exemple de la manière dont elles l'exercent.	88

LETTRE XXVI.^e

Origine de la population du Haut-Canada.	92
Ses vices et ses défauts.	95
Paris.	94
Manière de boxer.	95

LETTRE XXVII.

Défaut d'hospitalité chez les Canadiens.	99
Visites d'hiver.	101
Profusion de leurs tables.	102
Leur ignorance.	103
Leur amour pour le gain.	104
Leur égoïsme.	105
Réflexions du docteur Howison sur ce sujet.	106

LETTRE XXVIII.

Impunité des délits commis contre la morale.	110
De la séduction.	111
Histoire tragique d'une jeune demoiselle.	112

LETTRE XXIX.

Éducation d'un Canadien.	120
Son entrée précoce dans la vie active.	121
Son mariage et ses travaux pendant les premières années, pour se former un établissement indépendant.	123
Sa chaumière et son ameublement.	123
Changement d'habitudes; luxe, paresse.	128
Imprévoyance; fausses spéculations; ruine.	129
Mal-aise de la plupart des fermiers.	130

LETTRE XXX^e.

Manque de goût pour l'instruction.	136
Absence de moyens d'éducation.	138
Essais du gouvernement pour l'établissement d'écoles grammaticales.	139
Écoles de mathématiques dans chaque district.	140
Tentatives inutiles pour établir des écoles communales.	141

LETTRE XXXI^e.

Indifférence religieuse, blasphèmes, juremens.	143
Méthodistes américains.	147
Esquisse d'une de leurs réunions.	149
Assemblées et prédications en plein champ.	155
Désordres et abus de ces réunions.	155

LETTRE XXXII^e.

Avantages que présente aux émigrans la fertilité du sol du Haut-Canada.	159
Exportations et importations.	<i>ibid.</i>
Les taxes y sont fort légères.	160
Inconvéniens.	<i>ibid.</i>
Les terres à mettre en culture sont au milieu des forêts, et loin des rivières navigables.	161
Élévation successive du tarif des concessions.	163

	Concessions gratuites de cinquante et même de cent acres , insuffisantes à l'entretien d'une famille.	168
156	Baisse dans le prix des grains et du bétail.	169
138	Semblable baisse dans le Bas-Canada.	171
l'é-	Ses causes, ses effets.	172
139	Moyens d'y remédier.	173
140		
m-		
141		

LETTRE XXXIII.

	Marche à suivre pour obtenir des concessions du gouvernement.	176
143	Obligations imposées aux concessionnaires.	177
147	Les meilleurs moyens de les remplir.	178
149	Gages des ouvriers.	180
153	Construction d'une habitation.	181
155	Défrichement.	182
	État misérable des paysans irlandais.	185
	Encouragemens à donner à l'émigration. Plans à ce sujet.	185

LETTRE XXXIV.

du	Aperçu des dépenses qu'occasionnerait le transport d'une famille, et son établissement dans le Haut-Canada.	190
159		
ibid.		
160		
ibid.		
es	Du peu d'intérêt que le gouvernement anglais paraît prendre à ce pays.	195
161		
163		

Moyens indiqués pour son amélioration.	194
Vente des réserves de la couronne.	195
Accroissement de la population en Irlande ; inconveniens qui peuvent en résulter.	197
Misère des pauvres émigrans à leur arrivée à Québec et à Montréal.	199
Le Haut-Canada leur offre plus de ressources.	201
Travaux pénibles du pauvre émigrant pendant les premières années.	205
Sa situation meilleure au bout de 5 ou 6 ans.	205
Regrets qu'il donne à sa patrie.	206
Motifs pour et contre l'émigration.	207

LETTRE XXXV^e.

Point d'emploi avantageux pour les capitaux dans le Haut-Canada.	211
Fausse spéculation sur le prix des terres.	<i>ibid.</i>
Le haut prix de la main-d'œuvre rend fort douteux le succès des entreprises manufacturières.	214
Projet d'amélioration par les canaux.	215

LETTRE XXXVI^e.

L'auteur entreprend un voyage à pied.	218
Son arrivée dans une hôtellerie ; curiosité de l'hôte.	220
Modeste repas.	222
Descriptions des tavernes Canadiennes.	223

DES MATIÈRES.

521

L'auteur s'égaré dans une forêt.	229
Accueil qu'il reçoit dans les cabanes où il s'adresse.	230 et 234
Il couche dans une grange.	<i>ibid.</i>
Son arrivée chez le colonel Simons.	235
Il se remet en route pour Montréal.	236
Portrait d'une vieille hôtesse dans le Bas-Canada.	237

LETTRE XXXVII^e.

Population de Montréal.	240
Sa division en quatre classes.	<i>ibid.</i>
Excessive vanité des parvenus.	241
Amusemens publics.	242
Infidélités réciproques des époux.	245
Bonne harmonie entre les catholiques et les protestans.	244
Procession de la Trinité.	245
Cérémonies des mariages.	<i>ibid.</i>
Visites du nouvel an.	247
Charivaris.	<i>ibid.</i>
Bonheur dont jouissent les habitans des campagnes dans le Bas-Canada.	254

EXCURSION DANS L'ÉTAT DE NEW-YORCK.

Grand canal entre le lac Erié et la rivière d'Hudson.	258
Route de Lewiston à Rochester.	259

Diligences américaines.	260
Infériorité du sol à celui du Haut-Canada.	261
Revue d'un régiment de milice américaine.	262
Rochester, Canandargua, et autres villages.	264
Voyage sur un paquebot.	265
Le général Jackson.	267
Utica, Plaines Alemandes, Schenectady.	271
Schuylersville, célèbre par la reddition du général Burgoyne.	272
Saratoga; repas à une table d'hôte.	273
Sources minérales.	275
Motifs pour les anglais et les irlandais de préférer le Canada aux États-Unis.	277
Troy et Albany.	280
Bateau à vapeur; la rivière d'Hudson.	281
West-Point.	282
Le major André; sa fin tragique.	283
Ses restes portés en Angleterre.	289
Arrivée à New-York.	290
Hôtel de la Cité.	291
Edifices publics; hôtel-de-ville.	293
Grand nombre d'églises et de temples.	294
Costume des habitans.	295
Théâtre, Wauxhall.	296
Prison publique à Greenwich.	<i>ibid.</i>
Nombre des condamnés de chaque nation.	297

NOTICE SUR LES INDIENS DE L'AMÉRIQUE.

Décadence des tribus indiennes.	299
Causes des guerres entre les indiens et les Européens.	300
Fatigues et dangers qu'éprouvèrent les premiers aventuriers.	302
Causes actuelles de la décroissance des Indiens.	304
De quelques villages Indiens, et des tribus fixes.	305
Leur peu de progrès dans la religion chrétienne.	306
Vices que leur ont apportés les Européens.	<i>ibid.</i>
Etat misérable de l'Indien errant.	308
Mépris des blancs pour les sauvages.	309
De quelques Indiens remarquables par leur savoir et leurs manières.	<i>ibid.</i>
Appel aux missionnaires.	311

FIN DE LA TABLE.

260
 261
 262
 264
 265
 267
 271
 éral
 272
 275
 275
 rer
 277
 280
 281
 282
 285
 289
 290
 291
 295
 294
 295
 296
ibid.
 297

